

GUIDE DES SERVICES

VILLE DE LA ROCHELLE
2020 - 2021





ÉDITO DU MAIRE

Le Guide des services 2020 - 2021 vous propose toutes les informations utiles à votre quotidien à La Rochelle. Cet outil complet de 100 pages vous permet de bénéficier des repères et des contacts indispensables à vos démarches administratives. Il vous informe sur la vie municipale de La Rochelle en vous présentant les élus et les conseillers qui agissent pour votre compte. Il vous met en relation avec tous les acteurs locaux qui participent à la dynamique rochelaise.

Ce Guide vous ouvre les portes des services de la Ville, des comités de quartier, des associations et des structures de La Rochelle. Il répond à vos questions en matière d'enfance, d'éducation, de jeunesse, de santé ou d'état civil. Il vous présente des solutions pour vous déplacer ou vous loger. Il permet aux seniors et aux personnes en situation de handicap de s'intégrer pleinement à la vie de la cité. Il vous permet d'identifier les organismes qui pourront vous apporter une aide financière, une aide alimentaire ou des conseils juridiques.

En mettant ce nouveau Guide des services à votre disposition, la Ville de La Rochelle facilite vos recherches d'informations, vous communique tous les contacts et coordonnées utiles. Elle simplifie vos relations avec les interlocuteurs de votre quotidien. La Ville déploie, à travers cette nouvelle édition 2020-2021, tous les moyens pour vous permettre de trouver les réponses à vos questions.

Jean-François Fontaine
Maire de LA ROCHELLE

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE	9	QUOTIDIEN	27
Les élus de la Ville de La Rochelle	9	Stationnement	27
Les services municipaux	12	Le parc de stationnement de La Rochelle	27
Les conseils de secteur	14	Stationnement résidents	27
Les comités de quartiers	14	Paiement du stationnement par téléphone	27
		Parcs-relais (P+R)	28
		Partage de l'espace public	28
PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE	17	Déplacements	28
Petite enfance de 0 à 3 ans	17	Transport en commun	28
Naissance	17	Transport spécialisé	33
Modes d'accueil (régulier et occasionnel)	17	Déménagement	33
Santé	18	Logement	33
Enfance de 4 à 11 ans	18	Logement social	33
Inscription à l'école	18	Logement des jeunes	33
Accueils périscolaires matin et soir	18	Hébergement d'urgence	33
Accueil pendant les vacances	19	L'aide Personnalisée au Logement (APL)	34
Animation sportive municipale	21	Numérique	34
Restauration scolaire	21	Accès wifi	34
Jeunes de plus de 12 ans	23	Cyberlocaux	34
Accompagnement	23	Médiation informatique	35
Logement	23	« La Rochelle au bout des doigts »	36
Orientation	23	Ordures ménagère et déchèteries	36
Santé et bien-être	23	Ordures ménagères	36
Contraception	25	Déchèteries	36
Activités sportives et culturelles	25	Enlèvement des encombrants	36
Emploi saisonnier	25	Tranquillité publique	36
		Agents de proximité	36
		Salles Municipales	36

Services à domicile -----	37	Secourisme -----	46
Aides et soins à domicile -----	37	Santé mentale et bien-être -----	47
Courses, portage et petits dépannages -----	38	Lignes téléphoniques et d'écoute	47
Aide alimentaire et restauration -----	38	Santé sexuelle -----	47
Tables d'hôtes -----	38	Contraception -----	47
L'Auberge -----	38	VIH – IST -----	47
Café caquette -----	38	Vaccination -----	47
Aide financière -----	38	Numéros d'urgence -----	49
Centre communal d'action sociale (CCAS) -----	38		
Service de l'eau -----	38		

SANTÉ _____ 41

Accès aux soins et accompagnement des malades -----	41	HANDICAP _____	51
Dispositifs d'accès aux soins -----	41	Accueil petite enfance -----	51
Les aides du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) -----	41	Scolarité / formation -----	51
Les autres aides -----	43	Maternelle -----	51
Maladies chroniques et accompagnement -----	43	Élémentaire -----	51
Soutien aux personnes malades et isolées -----	45	Collège -----	51
Soins palliatifs -----	45	Enseignement supérieur -----	52
Dépendance et toxicomanie -----	45	Logement -----	52
Tabac -----	46	Hébergement des personnes en situation de handicap -----	52
Don du sang et d'organes -----	46	Logement ordinaire -----	52
Porter secours -----	46	Aide au quotidien -----	53
Défibrillateurs -----	46	Aide et soins à domicile -----	53
		Courses, portage de repas et petits dépannages -----	54
		Transport -----	55
		Transport collectif -----	55

Transport spécialisé	55	Accueil d'un étudiant	66
Transport individuel	56	Revenus	66
Emploi	56	Droit à la retraite	66
Le travail en milieu ordinaire	56	Financement et aides conditionnelles	67
Le travail en milieu protégé	56	Santé	69
Accompagnement médical de la personne en situation de handicap, de la famille et de l'entourage	56	Accompagnement des malades d'Alzheimer et maladies apparentées	69
0-3 ans	56	Assurance Maladie	70
3-12 ans	57	Aide à la complémentaire santé	70
0-20 ans	57	Soins à domicile	71
20-60 ans	59	Aide à domicile	71
Prestations sociales enfant	59	Portage de repas	72
Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)	59	Téléalarme	72
Prestations sociales adulte	59	Autres services à domicile	72
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	59	Transport collectifs	72
Protection juridique	60	Transport à la demande	72
Aide et écoute	60	Transport des personnes à mobilité réduite	73
Déficiences sensorielles	60	Actions culturelles et de loisirs	73
Handicaps moteurs	60	Actions de convivialité	73
Handicaps moteurs et mentaux	60	Restaurants et tables d'hôtes	75
Handicaps mentaux et troubles du comportement	60	CULTURE	77
Handicaps psychiques	61	Médiathèques	77
Handicaps associés	61	Musées	78
Accessibilité	61	Espaces culturels	79
Boucles magnétiques	62	Archives municipales	79
Détente et loisirs	62	ENVIRONNEMENT,	
RETRAITE	65	CADRE DE VIE ET HABITAT	81
Logement	65	Qualité de l'air	81
Accueil familial	65	Qualité de l'habitat	81
Établissements pour personnes âgées	66	Bruit	81
Hébergement temporaire	66	Lutte contre les animaux indésirables	81
		Habitat indigne	82

Propreté urbaine -----	82	Droit de la famille -----	87
Espaces verts -----	82	Conciliation et médiation -----	88
Nature et paysage -----	82	Avec une administration -----	88
		Avec une personne privée -----	88
		Avec un parent -----	88
ÉTAT CIVIL _____	83		
Déclaration de naissance -----	83	ANNEXES _____	89
Reconnaissance -----	83	Crèches et halte-garderies -----	89
Délivrance d'actes -----	83	Écoles maternelles -----	90
Mariage -----	84	Écoles élémentaires -----	91
Pacs -----	84	Collèges, lycées et Centre de formation	
Attestation d'accueil -----	84	d'apprentis de La Rochelle -----	92
Élections -----	84	Handicap -----	92
Recensement citoyen -----	84	Services à domicile -----	94
Documents officiels -----	84	Courses, portage de repas, petits	
Déclaration de décès -----	85	dépannage et Établissements pour	
		personnes âgées -----	96
		Établissements pour personnes âgées	96
DROIT ET CONCILIATION _____	87	Marchés de La Rochelle -----	97
Droit -----	87	Bureaux de poste -----	98
Aide aux victimes -----	87	Sites internet et application -----	98
Assistance aux démarches -----	87		



PUB

De nombreux acteurs participent à la vie de la cité. Le Conseil municipal met en œuvre, pendant la durée de son mandat, les actions qui participent au quotidien des Rochelais et les orientations qui dessinent le futur de la ville. Les services municipaux offrent des réponses adaptées aux usagers qui souhaitent obtenir des informations, qui sont engagés dans des démarches ou qui souhaitent une intervention des services spécialisés. Enfin, les comités de quartier de La Rochelle sont les interlocuteurs privilégiés de la population sur l'ensemble du territoire.

VIE MUNICIPALE

LES ÉLUS DE LA VILLE DE LA ROCHELLE

LE MAIRE

Jean-François FOUNTAINE

Maire de La Rochelle

Président de la Communauté d'Agglomération



LES ADJOINTS AU MAIRE

Catherine LEONIDAS	1^{ère} adjointe - Sport - Activités nautiques - Plages - Campings - Affaires générales (Secrétariat général - Ressources documentaires)
Jean-Philippe PLEZ	2^e adjoint - Chargé du secteur Centre (quartiers du Centre-ville, de La Genette, La Trompette - Jéricho - Bel Air, Fétilly, Le Prieuré, Cognehors - Lafond - Beauregard, Saint-Éloi) - Urbanisme pour la définition, la mise en œuvre du projet urbain dans les limites des compétences transférées à la CDA - Actes portant sur les autorisations d'occupation des sols du secteur Centre, y compris les travaux soumis à autorisation de travaux ou permis de construire visés à l'article L 111-8 du Code de la Construction et de l'Habitation et les permis de construire tenant lieu d'autorisation d'exploitation commerciale au sens de l'article L 752-1 du Code de Commerce - Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) sur l'ensemble du territoire communal - État civil - Formalités - Accès aux droits
Catherine BENGUIGUI	3^e adjointe - Culture, à l'exception des pratiques culturelles urbaines, des musées ainsi que « patrimoine et circuits culturels »
Christophe BERTAUD	4^e adjoint - Vie nocturne - Éclairage public - Élections
Martine MADELAINE	5^e adjointe - Enfance - Jeunesse - Affaires périscolaires - Plan Éducatif Local - Projet Éducatif de Territoire
Dominique GUEGO	6^e adjoint - Gestion du patrimoine bâti municipal - Centre technique municipal - Immeubles menaçant ruine - Transition énergétique - Commande publique - Affaires immobilières et foncières - Affaires juridiques et contentieux
Marielle JAY	7^e adjointe - Éducation - Affaires scolaires
Tarik AZOUAGH	8^e adjoint - Chargé du secteur Ouest (quartiers de Mireuil, Saint-Maurice, Les Hauts de Bel Air) - Pratiques culturelles urbaines
Chantal VETTER	9^e adjointe - Nature en ville - Végétalisation - Biodiversité - Littoral et protection des côtes - Cimetières
Michel CARMONA	10^e adjoint - Chargé du secteur Sud (quartiers du Petit Marseille, Villeneuve-les-Salines, Les Minimes, Tasdon, Bongraine) - Projet de Renouveau Urbain de Villeneuve-les-Salines
Danièle CARLIER-MISRAHI	11^e adjointe - Centre Communal d'Action Sociale - Action sociale et Cohésion sociale
Thibaut GUIRAUD	12^e adjoint - Ressources humaines mutualisées - Finances - Communication interne - Mutualisation des services
Marie NEDELLEC	13^e adjointe - Commerce et marchés - Promotion du territoire - Attractivité cœur de ville - Transformation numérique et Systèmes d'information communs - Imprimerie
Vincent BRAMOULLÉ	14^e adjoint - Chargé du secteur Ouest (quartiers de Laleu - La Pallice - La Rossignollette, Port-Neuf) - Projet de territoire des quartiers de Laleu - La Pallice - La Rossignollette
Eugénie TÊTENOIRE	15^e adjointe - Démocratie locale - Vie associative - Conseil municipal des enfants - Salles municipales
Olivier PRENTOUT	16^e adjoint - Aménagement et gestion des espaces publics - Mobilités urbaines - Stationnement - Voirie
Anna-Maria SPANO	17^e adjointe - Musées - Patrimoine et circuits culturels - Dénomination
Pascal DAUNIT	18^e adjoint - Tranquillité publique - Sécurité publique - Brigade verte - Propreté urbaine

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Michel RAPHEL	Projet de quartier de Port-Neuf
Michel SABATIER	Relations publiques - Jumelages - Anciens combattants
Gérard DUBOIS	Sécurité des établissements recevant du public - Sécurité des manifestations - Risques majeurs et Plan communal de sauvegarde
Michel TILLAUD	Droits de l'Homme - Solidarité avec les migrants
Chantal MURAT	Lutte contre les précarités et l'isolement - Égalité des genres
El Abbès SEBBAR	Centres sociaux
Josée BROSSARD	Éducation à l'environnement
Delphine CHARIER	Santé publique - Prévention santé - Sport/Santé - Équipements sanitaires
Mathilde ROUSSEL	Restauration scolaire
Jamila MAAMERI	Petite enfance
Gwendoline NEVERS	Handicap et Accessibilité - Parc littoral
Sylvain DARDENNE	Actes portant sur les autorisations d'occupation des sols, des secteurs Ouest et Sud, y compris les travaux soumis à autorisation de travaux ou permis de construire visés à l'article L 111-8 du Code de la Construction et de l'Habitation et les permis de construire tenant lieu d'autorisation d'exploitation commerciale au sens de l'article L 752-1 du Code de Commerce

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les conseillers municipaux de la majorité - Divers gauche

Marylise FLEURET-PAGNOUX
Pascal SABOURIN
Gérard BLANCHARD
Séverine LACOSTE

Les conseillers municipaux d'opposition - Divers gauche

Christine TEISSEIRE
Franck COUPEAU
Nadège DESIR
Jean-Claude COSSET
Tiffany VRIGNAUD
Olivier GAUVIN
Catherine BORDE WOHMANN
Aya KOFFI
Thierry TOUGERON
Séverine AOUACH-BAVEREL

Les conseillers municipaux d'opposition - Europe Écologie Les Verts

Jean-Marc SOUBESTE
Océane MARIEL
Éric PASQUIER
Carol GUIGARD

LES SERVICES MUNICIPAUX

Les services municipaux sont à la disposition des usagers qui souhaitent bénéficier d'un service public, entamer des démarches ou recueillir des informations.

En complément des services situés en centre ville, les mairies de proximité installées à Mireuil, Villeneuve-les-Salines, Laleu-La Pallice et en centre-ville se tiennent à la disposition de tous les Rochelais.

À SAVOIR

Le Portail Citoyen est une plateforme en ligne qui simplifie vos démarches administratives ou citoyennes.

Elle est disponible 24h/24, à partir de n'importe quel support : ordinateur, tablette, smartphone.

demarches.larochelle.fr/

ACCUEIL

Information et orientation des usagers et des visiteurs.

8 place Jean-Baptiste Marcet
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30. Fermé les samedis, dimanches et jours fériés.

05 46 51 51 51

Dans les mairies de proximité - voir page 13.

ACTION SOCIALE

Aide et accompagnement des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Centre communal d'action sociale
31 rue Amelot

Du lundi au vendredi, de 8h à 17h
05 46 35 21 61

www.ccas-larochelle.fr

ARCHIVES MUNICIPALES

Mise à disposition de documents, reproduction, classement et protection de documents à caractère patrimonial.

16 place Jean-Baptiste Marcet
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, sauf le mardi après-midi et le jeudi matin
05 46 51 53 91

CIMETIÈRES

Renouvellement des concessions, recherche de défunts, enregistrement de déclaration de décès, délivrance des actes de décès au public.

27 rue du docteur Schweitzer
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
05 46 51 11 70

COMMERCE ET MARCHÉS

Autorisations d'occupation du domaine public et gestion de tous les marchés.

10 rue Saint-Michel
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 17h
05 46 51 14 96

COMMUNICATION

Gestion des outils de communication, gestion du site web et des réseaux sociaux.

10 ter rue Amelot
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
05 46 51 50 17

CULTURE ET PATRIMOINE

Coordination de la politique culturelle municipale à travers la mise en œuvre d'actions, la structuration du secteur artistique et culturel rochelais et l'accompagnement de ses acteurs.

Hôtel de Ville
Du lundi au vendredi,
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
05 46 51 53 78

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Consultation de documents sur place (arrêtés municipaux, réglementation locale, publications de la Ville.

3 rue de la Grille
Lundi, de 14h à 17h
Du mardi au jeudi,
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Vendredi, de 9h à 12h
05 46 31 88 60

ÉVÈNEMENTIEL ET RELATIONS PUBLIQUES

Organisation d'événements, de cérémonies, jumelages et protocoles.

10 ter rue Amelot
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
05 46 51 53 20

ÉDUCATION

Inscriptions pour les écoles, les restaurants scolaires, l'accueil périscolaire et les accueils de loisirs municipaux.

Avenue Pierre Loti
Lundi de 14h à 16h30, et du mardi au vendredi de 8h30 à 16h30
05 46 51 14 87

ESPACES VERTS

Entretien des parcs et jardins, gestion des aires de jeux et de sport, production des plantes à massifs et arbustes.

8 place Jean-Baptiste Marcet
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 17h30
05 46 51 51 51

ÉTAT CIVIL

Place Jean-Baptiste Marcet
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 17h
Dans les mairies de proximité - voir page 13.

- Demande d'actes d'état civil :
05 46 51 51 49 ou 05 46 51 53 81

- Naissance-reconnaissance :
05 46 51 51 47 ou 05 46 51 11 67

- Déclaration de décès :
05 46 51 11 48 ou 05 46 51 51 55

- Élections :
05 46 51 51 53

- Mariages :
05 46 51 51 49 ou 05 46 51 53 81

- Carte nationale d'identité,
passeport, attestation d'accueil,
légalisation de signature,
recensement citoyen :
05 46 51 79 30

IMPRIMERIE

Gestion des supports imprimés
de la Ville.
ZI Périgny, rue Blaise-Pascal

NATURE ET PAYSAGE

Gestion des arbres et des espaces
naturels et du Relais Nature de
la Moulinette.
8 place Jean-Baptiste Marcet
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 17h30

PROPRETÉ URBAINE

Collecte des déchets autres que
les ordures ménagères (corbeilles,
littoral). Balayage. Installation et
alimentation des distributeurs de
sacs à déjections. Désinfection
(urine, déjections canines).
Effacement des tags. Maintenance
des panneaux d'affichage.
8 place Jean-Baptiste Marcet
Du lundi au vendredi, de 8h30 à
17h30

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

POLICE MUNICIPALE

Tranquillité, sécurité, bon ordre,
salubrité publique, ilôtage,
nuisances sonores, code de la
route, accès zones piétonnes,
fourrière animale et automobile.

Place Jean-Baptiste Marcet
05 46 51 50 60

PRÉVENTION-TRANQUILLITÉ

Animation de réunions avec les
acteurs socio-éducatifs des
quartiers, citoyenneté, terrains
d'accueil Francofolies,
Conseil de la Vie Nocturne...
Place Jean-Baptiste Marcet
05 46 51 50 60

FOURRIÈRE AUTOMOBILE

Retrait de véhicules en
stationnement dangereux, gênant
ou abusif. Mise en fourrière jour
et nuit.
68 rue du Rempart des Voiliers
Du lundi au vendredi, de 9h à 17h
et le samedi, de 8h à 13h
05 46 55 30 48

BRIGADE ANIMALIÈRE

Prise en charge des animaux
errants, dangereux ou blessés sur
la voie publique. Enregistrement
des chiens mordeurs. Délivrance
des permis de détention des
chiens de 1^{re} ou 2^e catégorie.
68 rue du Rempart des Voiliers
Du lundi au vendredi, de 8h à 19h
et le samedi, de 12h à 19h
05 46 51 50 60

OBJETS TROUVÉS

Bureau des objets trouvés.
Place Jean-Baptiste Marcet
Du lundi au vendredi, de 8h30 à
12h30 et de 13h30 à 17h
05 46 51 79 33
police.objets.trouves@ville-
larochelle.fr
En dehors de ces horaires :
05 46 51 50 60

SANTÉ PUBLIQUE ET ACCESSIBILITÉ

Nuisances sonores, sanitaires
publics, vaccinations, promotion
de la santé, Mission Handicap,
lutte contre l'habitat indigne à la
place de hygiène de l'habitat.
1 rue Nicolas Venette
05 46 51 51 42

SPORT

Animations sportives, relations
clubs, manifestations, gestion des
équipements sportifs. Camping
municipal, plages, nautisme.
19 rue Franck Delmas
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 17h30
05 46 51 51 25

STATIONNEMENT

Gestion et exploitation du
stationnement payant (voirie et
parkings publics).
4 rue de l'Arsenal
Le lundi de 14h à 17h
Du mardi au vendredi, de 9h à 12h
et de 14h à 17h
05 46 51 53 44

URBANISME ET ESPACE URBAIN

Conduite des projets de
développement urbain, suivi
des permis de construire et des
procédures liées au droit du sol.
20 place de l'Arsenal
05 46 51 50 00

MAIRES DE PROXIMITÉ

Ce sont des relais administratifs
des services municipaux à votre
service pour vous accueillir, vous
orienter et vous informer.

VILLENEUVE-LES-SALINES / PETIT MARSEILLE / LES MINIMES / TASON / BONGRAINE

28 avenue Billaud Varenne
05 46 44 16 58
mairie.proximite.villeneuve@ville-
larochelle.fr

MIREUIL / ST-MAURICE / LES HAUTS DE BEL AIR

Square de la Passerelle
05 46 42 35 17
mairie.proximite.mireuil@ville-
larochelle.fr

LALEU / LA PALLICE / LA ROSSIGNOLETTE / PORT-NEUF

21 rue de la Mue
05 46 42 66 80
mairie.proximite.laleu@ville-larochelle.fr

SECTEUR CENTRE

18 place Saint-Michel
05 46 51 14 30 - 05 46 51 53 03
mairie.proximite.centre@ville-larochelle.fr

LES CONSEILS DE SECTEUR

LA ROCHELLE CENTRE :

Centre-ville, La Genette, La Trompette, Fétilly, Le Prieuré, Lafond-Beauregard, Saint-Éloi
Élection du président à venir

LA ROCHELLE OUEST :

Laleu - La Pallice - La Rossignollette, Port-Neuf, Mireuil, Saint-Maurice, Les Hauts de Bel Air
Président : Marie Lacroix

MAIRIE DE PROXIMITÉ DE MIREUIL :

2 square de La Passerelle
06 85 38 78 75
comitedequartierportneuf@gmail.com

LA ROCHELLE SUD :

Petit Marseille, Villeneuve-les-Salines, Les Minimes, Tasdon, Bongraine
Président : Joseph Brochet
12 rue Marcellin Berthelot
05 16 85 27 01
joan.b@sfr.fr

LES COMITÉS DE QUARTIER

COMITÉS MEMBRES DU CONSEIL DE SECTEUR « LA ROCHELLE CENTRE »

COMITÉ DE QUARTIER « LA PRÉFECTURE - VERDUN - SAINTES-CLAIRES » (PREVER)

Présidente : Lyly Linh
24 rue Saint-Jean du Pérot
07 89 97 59 86
comiteprever@gmail.com

COMITÉ DE QUARTIER « SAINT-NICOLAS - LA GARE - LE GABUT »

Président : Guy Besson
8 quai Simenon
06 31 32 39 45

COMITÉ DE QUARTIER « NOTRE-DAME - ARSENAL »

Président : Michel Collin
17 rue Amos Barbot
comitedequartiernd.arsenal@gmail.com

COMITÉ DE QUARTIER DE « FÉTILLY » (CADIF)

Présidente : Nadine Merlingeas
6 rue du Faisan
06 82 12 75 60
cadif@hotmail.fr
comite.de.quartier.de.fetilly@gmail.com
nadine.mertingeas@hotmail.com

COMITÉ DE QUARTIER DE « COGNEHORS - LAFOND - BEAUREGARD » (CLAB)

Président : Dominique Blaineau
dominique.blaineau@sfr.fr
Co-Présidence : Joëlle Perrenot
06 56 89 24 35
joelle.perrenot@outlook.fr
90 rue du Vélodrome

COMITÉ DE QUARTIER DE « LA GENETTE »

Président : Jean-Claude Lajus
40 rue de la Pépinière
05 46 34 16 16
comitedequartierdelagenette@orange.fr

COMITÉ « D'ANIMATION ET DE DÉFENSE DU PRIEURÉ » (CADIP)

Présidente : Marie-Bernadette Gauthier
48 rue St-Exupéry - Salle Michel Martineau
06 24 34 05 52
mariebgauthier17@gmail.com
comiteleprieure@hotmail.fr

COMITÉ QUARTIER DE SAINT-ÉLOI

Président : Robert Gauduchon
42 rue Basse de St-Éloi
06 82 38 62 21
robert.gauduchon@wanadoo.fr

COMITÉ DE QUARTIER DE « LA TROMPETTE, JERICO, BEL AIR, FRANCK ESPOIR »

Présidente : Janie Cardoni
130 bis avenue du Lieutenant Colonel Bernier
06 32 96 06 63
comtrompette@hotmail.fr

COMITÉS MEMBRES DU CONSEIL DE SECTEUR « LA ROCHELLE OUEST »

COMITÉ DE QUARTIER DE « LALEU - LA PALLICE - LA ROSSIGNOLETTE »

Présidente : Sylvie Chaigneau
10 rue de Montréal
06 30 25 26 81

COMITÉ DE QUARTIER DE « PORT-NEUF »

Présidente : Marie Lacroix
Maison de quartier
Place de l'Île de France
06 85 38 78 75
comitedequartierportneuf@gmail.com

COMITÉ DE QUARTIER DE « SAINT-MAURICE »

Présidente : Patricia Vrignaud
151 avenue Carnot
comitequartier.saintmaurice@gmail.com
06 68 36 71 97

COMITÉ DE QUARTIER « LES HAUTS DE BEL AIR »

Président : Jean-Claude Bertin
2 rue François Dorbay
05 46 00 01 84
jean-claude.bertin17@orange.fr

COMITÉS MEMBRES DU CONSEIL DE SECTEUR « LA ROCHELLE SUD »

COMITÉ « DE DÉFENSE ET D'ANIMATION DU QUARTIER DE BONGRAINE »

Présidente :
Danielle Lalague-Genat
Maison des Associations de Bongraine
99 rue Nicolas Gargot
05 46 44 98 26
comite.quartier.bongraine@gmail.com

**ASSOCIATION « DIAM -
DÉFENSE DES INTÉRÊTS ET
ANIMATION DES MINIMES »**

Présidente : Ghislaine Lerasle
Vice-Président : Joseph Brochet
84 rue Lucile
05 46 27 83 42
diam.minimes@gmail.com

**COMITÉ DE QUARTIER DU
« PETIT-MARSEILLE - CLOS
MARGAT - PARC DE BROUAGE
ET ROSES SALINES »**

Présidence collégiale :
Sylvie Zegrani, Eliane Augier,
Gérard Praud, Guy Roy, Guy Martin
07 81 71 88 76
Ferme du Petit Brouage
17 rue du Prado
comite-petit-marseille@hotmail.fr

**COMITÉ « D'ANIMATION ET DE
DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE
TASDON » (CADIT)**

Présidence collégiale :
Marie-Christine Coudert,
Annick Ferron, Natacha Petitprez,
Béatrice Lebon, Philippe Boyer,
Jean-Pierre Guérin,
Pascasio Montoya
38 rue des Frênes
07 83 13 02 12
cadit.larochele@gmail.com

**LE COLLECTIF DES
ASSOCIATIONS ET
GROUPES D'INITIATIVES DE
VILLENUEVE-LES-SALINES ET
PETIT-MARSEILLE**

Co-présidence : Chantal Chalard,
Jean-Marie Baillarguet, Guillaume
Delanoue
Place du 14 Juillet - Hall de l'Agora
05 46 44 41 60
collectif.villeneuve@wanadoo.fr
www.collectif-villeneuve.com



PUB

La Ville de La Rochelle met à la disposition des familles de nombreux services et équipements qui permettent aux enfants et adolescents de bénéficier de dispositifs de garde, d'un enseignement primaire, secondaire et supérieur, d'animations sportives et culturelles, et de dispositifs d'information et d'orientation.

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

VOS CONTACTS À LA MAIRIE :

Mission jeunesse Direction Citoyenneté, Jeunesse et Dynamiques Territoriales

Place Jean-Baptiste Marcet

05 46 51 11 41

Le lundi, de 14h à 16h30

Du mardi au vendredi,
de 8h30 à 16h30.

Espace Familles Petite Enfance

16 avenue Pierre Loti

pole.petite-enfance@ville-larochelle.fr

05 46 51 51 87

PETITE ENFANCE DE 0 À 3 ANS

NAISSANCE

DECLARATION DE NAISSANCE

Elle est obligatoire dans les cinq jours qui suivent l'accouchement. Consultez la rubrique « État civil » page 83 pour connaître la procédure à suivre.

MODES D'ACCUEIL (RÉGULIER ET OCCASIONNEL)

CRÈCHES

Les crèches proposent aux enfants des animations d'éveil, des temps

de découverte ou encore des sorties menés autour d'un projet pédagogique. Elles peuvent être associatives (certaines avec un fonctionnement parental) ou municipales. Les crèches multi-accueil proposent de l'accueil régulier et occasionnel. Chaque crèche offre des places réservées à des enfants porteurs de handicap.

Crèches associatives

- Crèche associative : la gestion est assurée par la directrice et son équipe.
- Crèche parentale : la gestion est assurée par la directrice et son équipe mais les parents assurent des permanences tous les mois.

Inscription :

Pour un accueil régulier ou occasionnel, l'inscription se fait auprès du responsable de la structure associative.

Crèches municipales

- Crèche municipale : la gestion est assurée par la mairie.

Inscription :

- Pour un accueil régulier, adressez-vous à l'Espace Familles Petite Enfance pour obtenir un dossier de pré-inscription.

- Pour un accueil occasionnel, l'inscription se fait auprès du responsable de la structure.

Rens. Espace Familles Petite
Enfance

Vous pouvez également consulter la listes des structures par quartier sur le site de la Ville **larochelle.fr**
Un guide des associations et le site des associations en ligne (<http://associations.larochelle.fr>) recensent plus spécifiquement les structures associatives.

ASSISTANTE MATERNELLE

L'assistante maternelle agréée par la Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil Départemental, qu'elle soit salariée de la Ville ou indépendante, accueille l'enfant à son domicile. Si elle est employée par la Ville, les enfants participent régulièrement à des activités d'éveil organisées dans les crèches municipales.

Lorsque l'assistante maternelle exerce à titre privé, elle peut participer aux activités des relais d'assistantes maternelles animés par une éducatrice de jeunes enfants.

Inscription :

Pour obtenir la liste des assistantes maternelles, contactez l'une des antennes des Relais Assistantes Maternelles (RAM) ou l'Accueil Petite Enfance.

- RAM Nord
57 rue Amiral Duperré
05 46 31 88 53
ram-nord@ville-larochelle.fr

- RAM Sud
Place du 14 Juillet
05 46 31 88 15
ram-sud@ville-laroche.fr

LIEUX D'ÉCOUTE ET D'ÉCHANGES

Le Relais Assistantes Maternelles

Le RAM est géré par la Ville de La Rochelle. C'est un espace d'informations et d'échanges entre les familles et les assistantes maternelles. Il fournit des informations et aide aux démarches administratives. C'est aussi un lieu d'animation pour les enfants et de professionnalisation pour les assistantes maternelles.

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Ils sont destinés aux enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un familier. L'encadrement est assuré par des professionnels. Formés à l'écoute, ils contribuent à l'éveil et à la socialisation des enfants et peuvent apporter un soutien aux parents. Consultez la liste des lieux d'accueil parents-enfants en annexe.

SANTÉ

PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI)

La PMI est un service de santé dont la mission est de répondre aux questions relatives à la santé et au développement des enfants des familles. Elle tient des permanences dans les quartiers et assure des consultations auprès des enfants de 0 à 6 ans.

Une sage-femme propose un suivi des femmes enceintes jusqu'à l'accouchement et des puéricultrices interviennent à domicile pour des conseils aux mamans et participent aux actions de parentalité avec les assistantes sociales.

PMI : 05 17 83 44 82

Information sur l'allaitement :
- Info Allaitement 17
www.info-allaitement.com
05 46 34 57 82

- Leche League International
05 46 50 42 83
karinkalepere@yahoo.fr
www.llfrance.org

RELATION PARENTS-BÉBÉ

Vous attendez un enfant ou vous êtes parents d'un bébé. Vous pouvez obtenir des informations sur la relation avec votre enfant et les aspects de son comportement (pleurs, alimentation, troubles du sommeil, relation avec ses frères et sœurs), etc.

Allo Parents Bébé
0 800 00 34 56 (appel gratuit)
www.alloparentsbebe.org

ENFANCE DE 4 À 11 ANS

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Dans un premier temps, l'inscription se fait auprès de la Direction de l'éducation de la Ville de La Rochelle. Un certificat d'inscription est alors délivré aux parents.

Dans un second temps, l'admission se fait auprès de la direction de l'école avec le certificat d'inscription. L'admission ne peut se faire sans avoir fait l'inscription au préalable.

La carte scolaire détermine l'école où est affecté chaque enfant en fonction de son lieu d'habitation. Les secteurs sont consultables dans les rubriques « Écoles maternelles » et « Écoles élémentaires » du site internet de la Ville **larochelle.fr**

Les inscriptions se font pour l'entrée en première année de maternelle, les changements d'école et les nouveaux arrivants.

Le passage à la classe supérieure est automatique.

Rappel : aucune démarche auprès de la mairie n'est nécessaire pour les enfants de grande section. L'inscription au CP est automatique dans leur école de secteur. Les familles doivent prendre contact avec la direction de l'école élémentaire pour effectuer l'admission.

DÉROGATION

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école hors de votre secteur d'habitation, vous devez demander une dérogation. Les demandes de dérogations liées à des situations particulières (professionnelles, familiales, médicales, etc.) font l'objet d'un examen attentif.

Les formulaires d'inscription et de dérogation sont à votre disposition à la direction de l'éducation, à l'accueil de la mairie, dans les mairies de proximité, et en téléchargement sur le site de la Ville **larochelle.fr**

Au moment de la visite à l'école, il convient de penser à apporter le certificat d'inscription remis par la mairie, le livret de famille, le carnet de santé et un certificat de radiation du précédent établissement scolaire (le cas échéant).

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN ET SOIR

L'accueil périscolaire s'adresse aux enfants de maternelle et élémentaire. Une équipe d'animation les accueille avant et après la classe dans des locaux prévus à cet effet. L'accueil périscolaire de l'école est municipal ou associatif selon les quartiers.

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR

École fréquentée	Centre de loisirs municipal	Centre de loisirs associatif
Claude Nicolas		- Centre Social Vent des Îles
Laleu		- Centre Social Vent des Îles
Grandes Varennes		- CLAR
Louis Guillet		- CLAR
Jean Bart		- CLAR
Pierre Loti	Ville	
Descartes		- Maison de quartier de Port-Neuf
La Genette	Ville	
Berthelot	Ville	
Réaumur		- Centre de Cheusse
Massiou		- Centre social Christiane Faure
Arcère		- Centre de Cheusse
Rey/Valin	Ville	
Palissy	Ville	
Prieuré	Ville	
Beauregard		- Centre social de St-Éloi
Paul Doumer	Ville	- Centre social de St-Éloi
R.Bouchet	Ville	- Centre social Tasdon Bongraine (mercredi)
Bongraine		- Centre social Tasdon Bongraine
Lavoisier		- Centre social de Villeneuve
Barthélémy Profit		- Centre social de Villeneuve
Condorcet		- Centre social de Villeneuve

INSCRIPTION

L'inscription est à effectuer auprès de la Direction de l'éducation ou au sein des associations concernées. Voir site internet de la Ville ou guide des associations. (Voir tableau ci-dessus).

MERCREDI

L'accueil de loisirs s'adresse aux enfants scolarisés de 2 à 11 ans. Il est organisé par le service Temps de Vie de l'Enfant de la Ville ou une association selon les quartiers (voir tableau ci-dessus). Plus d'informations sur le site de la Ville.

PAIEMENT

Lorsque l'enfant fréquente la restauration scolaire et/

ou les centres de loisirs municipaux, une facture est adressée chaque mois. Elle est payable à la Trésorerie municipale.

ACCUEIL PENDANT LES VACANCES

CENTRES DE LOISIRS

Les inscriptions se font auprès de la Direction de l'éducation. Documents à fournir : carnet de santé et numéro allocataire CAF.

RELAIS NATURE DE LA MOULINETTE

Le Relais Nature organise un accueil loisirs pendant une

semaine durant les vacances de printemps et deux semaines au mois de juillet.

Il permet aux enfants du CM1 à la 6^e de découvrir la nature de façon ludique à travers la création d'un projet collectif.

Direction Nature et Paysage

Relais Nature de La Moulinette

05 46 31 88 63

relais.nature@ville-larochelle.fr

D'autres centres de loisirs sont proposés par des associations (voir site internet de la Ville larochelle.fr).

PUB

ANIMATION SPORTIVE MUNICIPALE

SPORTS VACANCES ÉTÉ

Ce dispositif destiné aux jeunes de 8 à 15 ans permet de découvrir et/ou de pratiquer de multiples activités sportives.

Les stages prévoient une matinée consacrée à l'activité choisie et un après-midi multisports organisé en plein air ou dans les gymnases de la Ville.

Direction sports natisme camping et plages

Avenue Pierre Loti

05 46 51 14 62

sports.animation.sportive@ville-larochelle.fr

RESTAURATION SCOLAIRE

INSCRIPTION

L'inscription est à renouveler tous les ans. Pour inscrire vos enfants, munissez-vous des documents originaux suivant :

- numéro allocataire CAF,
- carnet de santé,
- fiche Temps de vie de l'enfant dûment remplie.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Remplir la fiche « Temps de vie de l'enfant » recto/verso et la signer. Elle est obligatoire. L'inscription est automatique dès lors que cette fiche est dûment remplie.

Pour une famille allocataire CAF : indiquer le n° allocataire sur la fiche « Temps de vie de l'enfant ».

Pour le calcul du quotient, si une famille n'est pas allocataire CAF, elle devra fournir l'avis d'imposition N-2.

COMMENT CONNAÎTRE SA TARIFICATION ?

Consulter le site internet de la CAF (www.caf.fr) pour connaître le quotient CAF et se référer à la grille de répartition des tarifs de la restauration scolaire par tranche de quotients familiaux.

COMMENT PAYER SES REPAS ?

Une facture mensuelle est envoyée regroupant la restauration scolaire et les activités périscolaires.

Elle est à payer :

- à la Trésorerie municipale (24 avenue de Fétilly BP 40587 17021 La Rochelle Cedex 1), par voie postale ou en s'y déplaçant.

- par voie électronique (lien indiqué sur la facture).

Toute information complémentaire sur la facture sera donnée par l'Espace Familles de la Direction de l'Éducation.

ALLERGIE ET INTOLÉRANCE ALIMENTAIRE

Si votre enfant souffre d'une allergie ou d'une intolérance alimentaire, vous devez prendre contact avec le médecin scolaire au Centre médico-scolaire afin qu'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) soit établi.

Ce document est indispensable pour que votre enfant soit accueilli au restaurant scolaire. Pensez à prévenir l'Espace Familles de la Direction de l'Éducation.

Un panier-repas peut-être mis en place. La famille assure la responsabilité de la fourniture et du transport.

Centre médico-scolaire

Lundi et vendredi :

05 46 27 15 19

Mardi et jeudi :

05 46 42 47 01



PUB

JEUNES DE PLUS DE 12 ANS

ACCOMPAGNEMENT

MISSION JEUNESSE DE LA VILLE

La mission Jeunesse propose aux jeunes Rochelais de bénéficier d'actions de loisirs, d'orientation, d'informations à l'emploi, au logement et de soutien aux projets individuels ou collectifs.

L'objectif est de les accompagner vers un accès à l'autonomie, de les sensibiliser à la citoyenneté, de favoriser leur accès à la culture, de permettre une pratique sportive et de proposer des actions adaptées.

Mission jeunesse

Direction Citoyenneté, Jeunesse et Dynamiques Territoriales

Place Jean-Baptiste Marcet

05 46 51 11 41

LOGEMENT

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)

Il propose un service d'accueil, d'information et d'orientation lié au logement, un parc de logements pour les jeunes à partir de 16 ans en insertion socio-professionnelle et un service d'intermédiation locataires/baillleurs.

CLLAJ

22 rue Villeneuve

05 46 50 62 46

accueilcllaj17@gmail.com

www.cllaj.asso.fr

CENTRE LOCAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES (CLOUS)

Le service Logement du CLOUS propose un vaste choix de logements privés.

CLOUS - Cité Antinéa

Service Logement en Ville

15 rue Vaux de Foletier

05 46 28 21 30

logement.larochelle@crous-

poitiers.fr

ASSOCIATION ROCHELAISE D'HÉBERGEMENT POUR LES ETUDIANTS ET LES JEUNES (ARHPEJ)

Anciennement ARPAE, l'ARHPEJ gère plus de 600 logements situés au cœur du parc universitaire.

Ils sont attribués sur critères de ressources.

ARHPEJ

Rue Jean Monnet

05 46 45 95 00

accueil@arpae.fr

www.arpae.fr

L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

Toute personne qui réside dans un logement ayant fait l'objet pour sa construction, pour sa rénovation ou pour son aménagement de prêts aidés ou conventionnés par l'État peut bénéficier de l'APL, qu'elle soit locataire ou propriétaire.

ORIENTATION

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Le CIO de La Rochelle aide les collégiens et lycéens dans leurs démarches de recherche d'informations liées aux métiers, aux diplômes ou aux formations et les accompagne dans leurs projets d'orientation.

CIO

84 rue Bel Air

05 46 41 16 00

cio-larochelle@ac-poitiers.fr

SALON PASSERELLE

Le salon Passerelle, qui se déroule tous les ans au mois de janvier, à l'Espace Encan, permet de trouver des informations sur les lycées, les grandes écoles et les universités.

www.salon-passerelle.fr.

CENTRE DÉPARTEMENTAL D'INFORMATION JEUNESSE

Le CDIJ propose des informations en lien avec la mobilité internationale, la recherche d'emploi, l'accès aux loisirs, les

actions de prévention santé ou les dispositifs de soutien aux projets de jeunes.

Centre Départemental Information Jeunesse (CDIJ)

École Dor, 24 rue St-Jean du Péro

05 46 41 16 36

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

TROUBLES DU COMPORTEMENT ET DIFFICULTÉS PSYCHOLOGIQUES

Plusieurs structures peuvent vous aider à surmonter des difficultés d'adaptation aux milieux familial et scolaire, des troubles du comportement et difficultés psychologiques.

- CMP (Centre médico psychologique)
Intersecteur adolescent
(public 12 - 18 ans)
hôpital Marius Lacroix
05 16 49 40 30

- CMPP (Centre médico-psychopédagogique)
34 place de Verdun
05 46 41 07 46
www.adei17.com

- CMP-E
(centre médico psychologique pour enfants) (public 0 - 11 ans)
Centre hospitalier
05 46 45 69 58

- CAMSP
(centre d'action médico-sociale précoce) (enfants 0-3 ans)
Centre hospitalier
05 46 45 69 72

- MDAJA (Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes)
5 ter avenue Kennedy
05 46 50 01 49
mdaja.larochelle@orange.fr
www.maisondesadolescents17.fr

PUB

- École des Parents et Éducateurs
Centre associatif des Cordeliers
Parking Notre-Dame
Avenue des Cordeliers
05 46 45 13 71
epelr17@gmail.com

ASSOCIATIONS DE SOUTIEN

Permanence écoute anonyme
et gratuit, accueil, écoute et
information.

- SOS Amitié
30 avenue Billaud Varenne à
Villeneuve-les-Salines
05 46 45 23 23
www.sos-amitie.com

- Mireuil : l'Expressim
10 bis avenue des Grandes
Varennnes
05 16 59 00 60
permeccoute@orange.fr

- Fil Santé Jeunes
Service anonyme et gratuit
(tous les jours de 9h à 23h)
0800 235 236
0144933074 (depuis un mobile)
www.filsantejeunes.com

- Allo Enfance en Danger
119 appel gratuit

- Ligne Azur
Orientation et identité sexuelle
0810 20 30 40 (coût appel local)

- Association d'Aide, de Défense
Homosexuelle, pour l'Égalité des
Orientations Sexuelles (ADHEOS)
05 46 92 98 55
www.adheos.org

Consultez la rubrique Santé
en page 41. Vous pouvez
également consulter le Guide
des associations de la Ville de
La Rochelle ou le site de la maison
des Associations
associations.larochelle.fr

CONTRACEPTION

Les professionnels de santé sont
les interlocuteurs sur le sujet de
la contraception. Les infirmier(e)s
scolaires et universitaires sont
également disponibles pour

informer, conseiller et orienter
les jeunes en matière de
contraception.

Renseignements :

- au lycée et au collège, auprès de
l'infirmier(e),
- au CFA, auprès du référent « vie
affective et sexuelle »,
- auprès d'un médecin,
- auprès du CPEF (Centre de
Planification et d'Éducation
Familiale).

CONTRACEPTION D'URGENCE

Elle peut-être délivrée
gratuitement et anonymement,
dans un Centre de Planification,
par un infirmier(e) scolaire/
universitaire, par un médecin ou
dans une pharmacie et à l'hôpital.
Centre de Planification et
d'Éducation Familiale (CPEF)
49 avenue Aristide Briand
05 17 83 42 51
cpef.nord17@cg17.fr

ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

SPORTS VACANCES ÉTÉ

Ce dispositif destiné aux jeunes
de 8 à 15 ans permet de découvrir
et/ou de pratiquer de multiples
activités sportives. Les stages
prévoient une matinée consacrée à
l'activité choisie et un après-midi
multisports organisé en plein air et
dans les gymnases de la Ville.

Direction sports nautisme camping
et plages
16 avenue Pierre Loti
05 46 51 14 62
sports.animation.sportive@ville-
larochelle.fr

LE PASS VAC'

Le Pass Vac' s'adresse aux jeunes
de 12 à 17 ans, de La Rochelle et
des communes de la CdA ayant
adhéré au dispositif, pendant
les vacances d'été. L'adhésion
permet d'accéder à de nombreuses
activités ou stages à tarif réduit.

Centre Départemental Information
Jeunesse (CDIJ)
École Dor, 24 rue St-Jean du Péro
05 46 41 16 36
passvacmail@gmail.com
passvac.pourlesjeunes.com

EMPLOI SAISONNIER

Le Centre Départemental
d'Information Jeunesse relaie
des offres d'emploi saisonnier
pour l'été sur le site <http://jobs.pourlesjeunes.com> et organise
chaque année début avril une
rencontre avec les employeurs à la
journée jobs.

Centre Départemental Information
Jeunesse (CDIJ)
École Dor, 24 rue St-Jean du Péro
05 46 41 16 36

PUB

Vous trouverez dans cette rubrique toutes les informations indispensables à votre quotidien. Vous préparez un déménagement ? Vous cherchez un logement ? Vous souhaitez connaître les coordonnées des services de l'eau et des sociétés de transport ? Retrouvez tous les contacts dans cette rubrique.

QUOTIDIEN

STATIONNEMENT

LE PARC DE STATIONNEMENT DE LA ROCHELLE

2 600 places de stationnement payant existent dans l'hyper-centre de La Rochelle, réglementées par horodateurs, du lundi au samedi inclus, de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

PARKING VIEUX PORT SUD :

615 places. Situé à proximité immédiate du Vieux Port, première demi-heure gratuite (stationnements motos, emplacements gratuits pour les vélos, consignes et bornes de recharge électriques).

PARKING VERDUN :

570 places. Situé place de Verdun, au cœur du centre-ville, première demi-heure gratuite (bornes de recharge électriques).

PARKING DE L'ENCAN :

420 places. Parking en enclos situé à proximité du bassin des Chalutiers et de l'Aquarium. Gratuit la première demi-heure, payant de 8h à 20h tous les jours.

PARKING VIEUX PORT OUEST

(Ex Saint-Jean-d'Acre) : 410 places. Parking en enclos, situé entre la Tour de la Chaîne et la Tour de La Lanterne. Gratuit la première demi-heure, payant de 8h à 20h tous les jours.

PARKING MAUBEC :

241 places. Parking en enclos, situé devant l'entrée de l'Hôpital. Gratuit la première demi-heure, payant de 8h à 20h tous les jours.

MINI-PARCS : en surface de Verdun (93 places) et Cacaud (78 places), payant de 8h à 20h, tous les jours, avec 30 min gratuites.

Service Stationnement

4 rue de l'Arsenal
05 46 51 53 44

AIRE DE CAMPING-CAR PORT-NEUF

Ouverture à l'année.

Tarifs :

- Toute l'année : 5 € pour 5h de stationnement.

- Du 1^{er} avril au 30 septembre : 12 € (taxe de séjour comprise) pour 24h de stationnement.

- Du 1^{er} octobre au 31 mars : 12 € (taxe de séjour comprise) pour 24h de stationnement sans limitation de durée.

Coordonnées GPS :

Latitude : 46.158056 | Longitude : -1.187168

Téléchargez la plaquette sur la circulation et le stationnement en camping-car sur larochelle.fr

Service des Sports

19 rue Franck Delmas
05 46 51 51 25

STATIONNEMENT RÉSIDENTS

Si vous êtes domicilié dans une rue horodatée ou une rue piétonne du cœur de ville, la zone verte donne accès à des tarifs préférentiels en hypercentre. Pour obtenir le macaron résident, (limité à deux véhicules par foyer), adressez-vous au service Stationnement. Paiement au mois ou à l'année. Consultez le plan des zones sur le site internet de la Ville.

PAIEMENT DU STATIONNEMENT PAR TÉLÉPHONE : PayByPhone et Flowbird

Les automobilistes stationnant leurs véhicules sur les places autorisées peuvent acheter des tickets de stationnement dématérialisés grâce à leur smartphone, mobile, internet ou téléphone fixe.

À distance toujours, il est également possible de prolonger ou de réduire la durée de son stationnement à l'aide de son téléphone mobile. Une alerte sms permet de rappeler l'horaire de fin du stationnement et ainsi éviter d'être verbalisé. À noter que l'agent de surveillance de la voie publique pourra vérifier et contrôler la validité du ticket virtuel grâce à un appareil bénéficiant de la même technologie.

Rens. Service Stationnement

PARCS-RELAIS (P+R)

Simple d'utilisation, gratuit pour les abonnés Yélo, les parcsrelais vous proposent d'accéder rapidement au centre-ville. Le stationnement en P+R est accessible en voiture au prix d'un ticket de bus (que vous soyez seul ou avec passagers dans votre véhicule) et permet un aller-retour dans la journée entre le centre-ville et le P+R.

PARC-RELAIS ILLICO BEAULIEU

150 places, parking automatisé et vidéo-sécurisé. Accessible de 5h45 à 21h15, du lundi au samedi. Localisation à l'est de la zone commerciale de Beaulieu, rue du 18 juin.

PARC-RELAIS ILLICO-GREFFIÈRES - LAGORD

300 places, parking automatisé et vidéo-sécurisé. Accessible de 5h30 à 21h15 du lundi au samedi. Localisation : rond-point au croisement de la D105, la D104 et de l'avenue du 8 Mai 1945.

PARC-RELAIS ILLICO-VIELJEUX

70 places, parking automatisé et vidéo-sécurisé. Accessible de 5h30 à 21h15, du lundi au samedi. Localisation : croisement de l'avenue du 11 Novembre 1918 et la rue des Gonthières. Réservé aux abonnés Yélo.

PARC-RELAIS JEAN MOULIN

600 places, accessible 24h24. Parking automatisé et vidéosécurisé. Localisation : rond-point au croisement de l'avenue Jean-Paul Sartre et de l'avenue Jean Moulin.

PARC-RELAIS ST-ROGATIEU

20 places, libre d'accès. Accessible de 6h00 à 20h30, du lundi au samedi. Localisation à l'est de St-Rogatien, rue de La Rochelle.

PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Le stationnement sur les trottoirs, sur les passages pour piétons, sur les pistes et les bandes cyclables

ou encore sur les emplacements réservés sont autant d'infractions qui ne respectent pas le partage de l'espace public. Ces infractions sont passibles d'une amende de 135 € et d'une mise en fourrière.

POUR RAPPEL

Un camping-car est un véhicule de catégorie M1. Il peut stationner au même titre qu'une voiture, dès lors que le stationnement n'est ni dangereux, ni gênant, ni abusif (7 jours maximum, sauf arrêté du Maire stipulant 48h). Le véhicule doit être en tenue de route. Aucun débordement sur la voie publique du type table, chaise, auvent, etc. ne peuvent être tolérés. Les camping-cars et véhicules assimilés circulant hors des zones prévues s'exposent à une amende de 35 €.

DÉPLACEMENTS

TRANSPORT EN COMMUN

Yélo propose un ensemble de services en matière de transport urbain (vélos, voitures électriques, bus de mer, etc.). Rens. www.yelo-larochelle.fr

À SAVOIR

Yélo la nuit

Permet de circuler les jeudis, vendredis et samedis ainsi que les veilles de jours fériés de 21h à 6h, à l'heure où les bus ne passent plus. De 8 à 12€ la course selon la destination, le prix ne change pas qu'il y ait 1 ou 3 passagers. Renseignements : yelo.agglo-larochelle.fr

La carte mobilité inclusion

Elle remplace la carte européenne de stationnement, d'invalidité et de priorité depuis le 1^{er} janvier 2017. Celle avec la mention stationnement permet à son titulaire ou à la tierce personne l'accompagnant, d'utiliser, dans les lieux de stationnement ouverts au public, les places réservées et aménagées à cet effet. Depuis 2015, les titulaires de la carte européenne de stationnement, ou la tierce personne les accompagnants, peuvent ainsi utiliser gratuitement « toutes les places de stationnement ouvertes au public en voirie ». Le paiement du stationnement est par contre maintenu dans les parking publics rochelais (Verdun, Vieux Port Sud, Vieux Port Ouest, Maubec, Encan, Surface de Verdun et Cacaud), puisqu'ils sont équipés de bornes d'entrée et de sortie accessibles aux usagers handicapés depuis leur véhicule, comme l'autorise la loi. Pour la demande de carte mobilité inclusion vous reporter à la page 63.

**VÉLO LIBRE-SERVICE
24H/24 ET 7J/7.**

Avec le vélo libre-service, vous disposez d'un vélo 24h/24 et 7j/7. Vous pouvez emprunter l'un des 600 vélos, dont 140 électriques, à disposition dans plus de 100 stations réparties sur le territoire et le restituer dans la station de votre choix. Les trentes premières minutes gratuites pour l'emprunt d'un vélo mécanique pour les abonnés annuels et à partir de 1,30 € pour un l'emprunt d'un VAE. Une fois l'adhésion enregistrée, vous disposez des vélos autant de fois que vous le souhaitez.

Tarifs

(adhésion + coût de la location)

Adhésion

Abonnement avec la carte Yélo :
- Pour les abonnés Yélo : 20 €/an.
- Pour les non-abonnés Yélo : 25 €/an.

Disponible à la Maison de la Mobilité, place de Verdun.
Renseignements au 0810 17 18 17 (0.06 €/min + prix d'un appel) ou sur yelo-larochelle.fr

Location courte durée

Disponible par Internet sur yelo-larochelle.fr, via les QR codes aux stations et l'appli Yélo ainsi que par carte bancaire aux stations suivantes : gare SNCF de La Rochelle, place de Verdun, Office de Tourisme.

Coût de la location

- Première demi-heure : gratuite.
De 30 min. à 2h : 1 € par demi-heure.
- De 2h jusqu'à 24h : 3 € par demi-heure.

Tarifs

- Accès pour 2 jours : 2 € (+ tarification du temps d'utilisation).
- Accès pour 7 jours : 5 € (+ tarification du temps d'utilisation).

Location longue durée

Yélo met à votre disposition des vélos en location longue durée (de 2 mois à 1 an).

Tarifs

- Jeunes - 26 ans : 10 € /mois ou 100€/an (location de 2 mois à 1 an).
- Établissements privés et publics : 15 € /mois ou 150 €/an (location de 3 mois à 1 an).
- Particuliers : 20 €/mois ou 200 €/an (location de 3 mois à 1 an).

Maison de la Mobilité, place de Verdun.

0810 17 18 17
(0.06 €/min + prix d'un appel) ou sur yelo-larochelle.fr

STATIONNEMENT VÉLO

Vélos-parcs

Les vélos-parcs permettent de stationner son vélo Yélo ou personnel dans un parc sécurisé. Vous en trouverez dans les lieux suivants : gares de La Rochelle, La Rochelle-Porte Dauphine, Angoulins, Aytré-plage, La Jarrie, Châtelailлон-plage, parcs-relais Illico-Greffières (Lagord), Jean Moulin, surfaces de Verdun et Vieux Port Sud.

Tarifs

- Abonnés Yélo (titre mensuel ou annuel en cours de validité) : gratuit.
- Non-abonnés Yélo : Renseignement à la Maison de la Mobilité.

Stationnement sur la voie publique

Plus de 2 400 arceaux sont à disposition des cyclistes à La Rochelle, soit plus de 4 800 places de vélo.

BUS

20 lignes de bus circulent de 6h à 22h en semaine (et 4 lignes le dimanche) et vous

transportent à travers les 28 communes de l'agglomération rochelaise. 4 lignes Illico vous permettent de mieux voyager sur le coeur de l'agglomération. Le Transport à la demande complète certaines lignes en heures creuses (sur réservation au 0810 17 18 17). Rens. www.yelo-larochelle.fr.

Tarifs

- **Ticket unitaire :**
valable pendant 1h.
Bus : 1,30 €.
Bus de mer : 3 € (la traversée).
Passeur : 1 € (la traversée).
Bus Île de Ré : 1,30 € (juillet et août).

- **Ticket 10 voyages**

Tarif préférentiel à utiliser seul ou à plusieurs. Vente à la Maison de la Mobilité de la place de Verdun et chez les dépositaires référencés.
Plein tarif : 11 € (tarif réduit résidents de la Communauté d'agglomération avec carte famille nombreuse : 7,50 €).

- **Carte personnelle Yélo :** chargez des unités sur votre carte, 10 voyages minimum, à la Maison de la Mobilité, Place de Verdun et chez les dépositaires référencés.

- **Abonnement :** voyage en illimité sur le réseau Yélo (bus, bus de mer, passeur, parcs-relais) avec un abonnement mensuel ou annuel. 35 €/ mois ou 350 €/ an.

- **Abonnement - 26 ans :** 23 €/mois ou 230 €/ an (juillet et août : 30 €).

- **Abonnements et tarifs spéciaux :** pour les scolaires (collège et lycée), les trajets domicile-travail et les demandeurs d'emploi : 100 €/an. Voyages illimités du lundi au dimanche ainsi que toutes les vacances scolaires (80 € hors vacances scolaires).

ISIGO, SOLUTION PORTE-À-PORTE POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Service de transport porte-à-porte adapté aux personnes à mobilité réduite, ISIGO se présente au domicile de la personne après réservation et inscription au service. Le trajet de jour est au coût d'un ticket de bus. Pour les trajets de nuit, contactez le service Yélo la nuit au 05 46 55 59 91 (service disponible les jeudis, vendredis et samedis ainsi que les veilles de jours fériés de 21h à 6h).

ISIGO

0810 17 18 17

Maison de la Mobilité

Place de Verdun

Du lundi au vendredi,

de 7h30 à 18h30

le samedi, de 8h à 18h30.

BATEAU : PASSEUR ET BUS DE MER

Intégré à l'offre Yélo, accessible aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes et aux vélos.

Bus de mer

Il relie le Vieux Port (au pied de la Tour de la Chaîne) au Port de Plaisance des Minimes (entre le quai Lazaret et le Ponton 10) en 20 minutes. Ticket unitaire : 3 €. Famille de quatre personnes et plus : 2 € par personne. Inclus dans l'abonnement Yélo.

Passeur

Il relie, à la demande, le Vieux Port (au pied de la Tour de la Chaîne) et la Ville-en-Bois (avenue Michel Crépeau) en traversant le chenal. Ticket unitaire : 1 €.

Abonnement : 20 € / mois ou

200 € / an.

Inclus dans l'abonnement Yélo.

Yélobobile

(Voiture électrique en autopartage)

38 véhicules électriques (C-Zéro) sont disponibles en libre-service, accessibles 7j/7 et 24h/24 sur 13 stations avec une autonomie proche de 130 km. Plusieurs formules d'abonnement sont proposées. Leur coût dépend du temps d'utilisation du véhicule estimé sur un mois. Le taux de prise en charge et le taux horaire sont dégressifs selon les formules. Chaque déplacement est facturé à la minute près. Après avoir souscrit un abonnement, rendez-vous à l'une des stations Yélobobile.

Maison de la Mobilité

Place de Verdun ou Agence

Yélobobile

0810 17 18 17

yelo-larochelle.fr

TER Transport Express Régional

Le TER est une solution fiable, rapide et une alternative propre et sécurisée aux trajets automobiles depuis et vers les 6 gares situées sur le territoire (La Rochelle-Ville,

La Rochelle-Porte Dauphine, Aytré-Plage, Angoulins-sur-Mer, Châtelailon-Plage et La Jarrie). Depuis mai 2017, vous pouvez emprunter le train à l'intérieur de la Communauté d'Agglomération avec vos titres de transport Yélo ou en achetant un ticket Yélo à 1,30 € aux distributeurs régionaux en gare. Vous pouvez rejoindre ces gares en bus, en vélo, à pied ou en voiture avant de monter dans le train.

AVION

L'aéroport La Rochelle-Île de Ré assure une liaison aérienne avec entre autres, Ajaccio, Birmingham, Bristol, Bruxelles, Charleroi, Dublin, Edimbourg, East Midlands, Leeds, Londres - Gatwick et Stansted, Lyon, Manchester, Paris Orly, Porto, Southampton, Genève, etc. Il existe un guide Passager à mobilité réduite.

Aéroport de La Rochelle

Informations voyageurs

Rue du Jura

05 46 42 86 70

TRAIN

De nombreuses villes sont reliées par TGV à La Rochelle. Le service accueil de la gare prend en charge les voyageurs à mobilité réduite.

Gare SNCF - service accueil voyageurs

Place Pierre Sémard

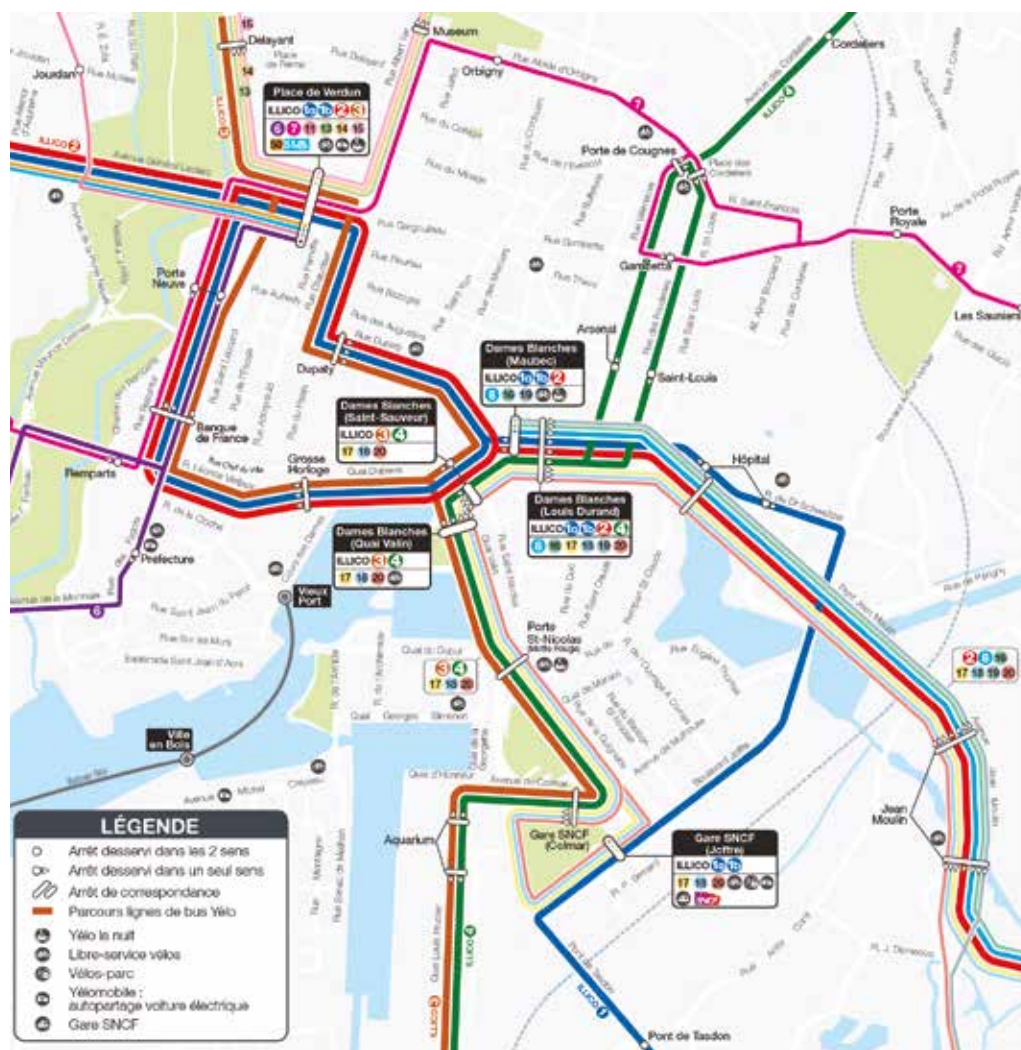
05 46 51 62 22

SNCF - Accessibilité service

36 35



PLAN DES LIGNES DE BUS LA ROCHELLE CENTRE



PUB

TRANSPORT SPÉCIALISÉ

AMÉNAGEMENTS DE VÉHICULE POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Dans certaines conditions, les aménagements nécessaires à la conduite du véhicule par la personne handicapée font l'objet d'une TVA minorée. Consultez la rubrique Handicap - Aménagements de véhicule page 56.

ÉCOLE DE CONDUITE ET PERSONNES HANDICAPÉES

Certaines écoles de conduite disposent d'une voiture automatique aménagée pour tout handicap et se déplace sur le département pour effectuer les formations.

DÉMÉNAGEMENT

RÉSERVATION D'UN ESPACE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Pour réserver un espace sur la voirie publique et obtenir l'arrêté nécessaire, adressez une demande d'autorisation au service Voirie par mail à voirie@ville-larochelle.fr ou via le formulaire disponible sur le site internet de la Ville (rubrique vie quotidienne/habitat). Cette démarche doit se faire au minimum 10 jours ouvrés avant le début du déménagement. Une fois accordée, retirez la signalisation nécessaire 72 heures avant le déménagement à l'adresse suivante :

8 place Jean-Baptiste Marcet
De 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h
05 46 51 51 51 - larochelle.fr
Attention

- Si vous faites appel à une entreprise de déménagements, cette dernière est responsable des démarches. Assurez-vous que l'entreprise en soit avertie.
- Si votre déménagement concerne une rue piétonne ou semi-piétonne (bornes d'accès), vous devez utiliser le formulaire « Autorisation de stationnement dans une zone piétonne » disponible sur le site web de la Ville : www.ville-larochelle.fr/teleservices.

LOGEMENT

Des structures sont à votre disposition pour toutes questions relatives au logement social, au logement des jeunes et à l'hébergement d'urgence. Pour le logement spécifique aux personnes âgées, veuillez consulter la rubrique Retraite en page 65.

LOGEMENT SOCIAL

DEMANDE UNIQUE

Pour le logement social, une demande doit être déposée. Un seul formulaire est à remplir, commun à tous les organismes : la demande unique. Pour être valable, votre demande doit être impérativement accompagnée de la copie d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour valide). Une attestation d'enregistrement vous sera délivrée.

Votre demande doit être renouvelée chaque année. Vous pouvez retirer le formulaire auprès d'un organisme de logement social, à la Communauté d'Agglomération ou le télécharger sur www.servicepublic.fr et l'adresser à l'organisme de votre choix (sur place ou par courrier). Vous pouvez également faire votre demande en ligne sur www.demandedelogement17.fr. Communauté d'Agglomération de La Rochelle
05 46 30 52 05
hpv@agglo-larochelle.fr

LOGEMENT DES JEUNES

JEUNES TRAVAILLEURS OU JEUNES SAISONNIERS

Vous avez entre 16 et 30 ans et recherchez un logement ? Vous avez peu de revenu, rencontrez des difficultés pour payer les frais de caution ou vous souhaitez un hébergement près de votre travail. Plusieurs organismes peuvent vous accompagner dans vos démarches.

- FJT - Horizon Habitat Jeunes 2 résidences :
Mireuil et Villeneuve-les-Salines
6 rue Auguste Rodin
05 46 00 79 00
contact@horizon17habitatjeunes.org
www.horizon17haj.org

- CLLAJ - Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
22 rue Villeneuve
05 46 50 62 46
accueilcllaj@gmail.com
www.cllaj.asso.fr

- CLOUS - Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires
15 rue Vaux de Foletier
05 46 28 21 30
clous.antinea@ac-poitiers.fr
www.crous.poitiers.fr

- ARPAE - Association Rochelaise Pour l'Accueil des Étudiants
Avenue Jean Monnet
05 46 45 95 00
accueil@arpae.fr
www.arpae.fr

- La Rochelle toit partagé
6 bis cours des Jarrières
17740 Sainte-Marie-de-Ré
06 70 40 92 03

HÉBERGEMENT D'URGENCE

LE SAO 17 - SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Accueil et orientation des personnes sans domicile et en situation d'urgence sociale. Accueil de nuit, accueil temporaire, femmes victimes de violences conjugales : entrée via le 115 (24h/24, tous les jours, la nuit et les jours fériés).
21 bis rue de Périgny
05 46 41 05 69
sao17@asso-altea.fr

ASSOCIATION L'ESCALE

21 avenue des Cordeliers
05 46 00 20 30
- Accueil de jour-accueil de nuit
Avenue du Champ de Mars
05 46 67 12 58

À SAVOIR

Propriétaires et locataires : la réglementation concernant les logements, l'aménagement à l'accessibilité ou encore la salubrité est là pour vous protéger. Contactez les structures telles que l'ADIL ou la DDTM. Voir les coordonnées en rubrique Handicap.

L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

Toute personne qui réside dans un logement ayant fait l'objet pour sa construction, pour sa rénovation ou pour son aménagement de prêts aidés ou conventionnés par l'État peut en bénéficier, que ce soit en qualité de locataire, de propriétaire ou si la personne handicapée a aménagé son logement.

NUMÉRIQUE

ACCÈS WIFI

LES HOT SPOT WIFI VILLE DE LA ROCHELLE

La Ville de La Rochelle propose une connexion gratuite à internet sans fil grâce à de nombreuses bornes wifi déployées sur le territoire.

Les bornes se trouvent près des lieux de passage les plus fréquentés de la ville. Il suffit de se trouver avec son ordinateur portable, son smartphone ou sa tablette, dans une zone couverte par le wifi pour se connecter gratuitement à internet.

Comment se connecter ?

Étape 1 - Sélectionnez sur votre appareil mobile le réseau WIFI GRATUIT LA ROCHELLE

Étape 2 - Lancez votre navigateur internet

La page d'identification au réseau WIFI GRATUIT LA ROCHELLE

s'ouvre.

Étape 3 - Cliquez sur « Obtenir un accès »

Étape 4 - Saisissez une adresse mail, acceptez les conditions générales d'utilisation et validez. Vous êtes connecté !

La connexion est limitée à 1Mb/s par utilisateur et donne accès gratuitement à 3 heures de navigation renouvelables.

En cas de problème

HOTLINE ASSISTANCE :

0 971 046 126 Prix d'un appel local

De juin à septembre : 9h/20h - 7j/7

D'octobre à mai : 9h/18h - 5j/7

Les lieux où se connecter :

- Musée des Beaux-Arts

28 rue Gargouilleau

- Musée du Nouveau Monde

10 rue Fleuriau

- Zone Wifi aire camping-car

de Port-Neuf

317 avenue Jean Guiton

- Zone Wifi arrêt des Dames

Blanches - Quai Maubec

- Zone Wifi camping municipal

Le Soleil - 2 rue de La Brigantine

- Zone Wifi Carré Amelot

10 rue Amelot

- Zone Wifi Maison des associations

de Lafond - 18 rue Franck Ancelin

- Zone Wifi Musée Maritime

Place Bernard Moitessier

- Zone Wifi Muséum d'Histoire

Naturelle - 28 rue Albert 1^{er}

- Zone Wifi Office de Tourisme /

Esplanade parking du Vieux Port

Sud - 2 quai Georges Simenon

- Zone Wifi parc animalier

9 avenue Jean Guiton

- Zone Wifi piscine

Rue Léonce Mailho

- Zone Wifi place de l'Europe

- Zone Wifi place de Verdun

- Zone Wifi place du 14 Juillet

- Zone Wifi place du Marché Central

- Zone Wifi place du marché

de La Pallice - Boulevard

Maréchal Lyautey

- Zone Wifi plage Chef de Baie

Rue Samuel Champlain

- Zone Wifi plage de

La Concurrence

8 Chemin des Remparts

- Zone Wifi plage des Minimes

41 avenue du Lazaret

- Zone Wifi salle de l'Oratoire

40 rue du collège

- Zone Wifi salle des fêtes

de Villeneuve-les-Salines

86 avenue Billaud Varenne

- Zone Wifi square Valin

- Zone Wifi tour Saint-Nicolas

POINTS D'ACCÈS PUBLICS À INTERNET CYBERLOCAL

CYBERLOCAL

Cyberlocal est un dispositif de 38 points d'accès publics et gratuits à internet répartis sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

www.cyberlocal.net

- Accueil de jour «l'Escal»

15 avenue du Champ de Mars

- Centre Social Saint-Éloi Beaugerard

40 rue basse de Saint-Éloi

- Mairie de proximité de Mireuil

Rue de La Passerelle

- Mairie de proximité Laleu

(Point Emploi) - 21 rue de La Muse

- Maison de quartier de Port-Neuf

(Médiathèque) - Place de L'Île-de-

France

- Médiathèque de Laleu-La Pallice

10 rue de Montréal

- Médiathèque de l'hôpital

Rue du Docteur Schweitzer

- Médiathèque de Mireuil
28 place de l'Europe
- Médiathèque de Villeneuve-les-Salines - Place du 14 Juillet
- Médiathèque Michel Crépeau
place François Mitterrand
- Piscine communautaire
rue Léonce Mailho

POINTS D'ACCÈS PUBLICS À INTERNET

- Accueil des usagers de la Police Nationale - 1 rue de La Marne
- Agence Pôle Emploi La Rochelle - Bel Air - 88 rue de Bel Air
- Agence Pôle Emploi La Rochelle - Villeneuve - 45 avenue Billaud Varenne
- Altea Cabestan - 48 avenue Danton
- Bureau de poste d'Atlantic
4 place de L'Europe
- Bureau de poste de Villeneuve-les-Salines - 30 bis avenue Billaud Varenne
- CDIJ - 24 rue Saint-Jean du Pérot
- Centre social et culturel Christiane Faure - 41 rue Thiers
- Centre social et culturel de Tasdon - Bongraine - Les Minimes 1, allée Marie-Claude Mémou
- Centre Social et Culturel Vent des Îles - 255 avenue Denfert-Rochereau
- Collège Pierre Mendès-France
8 avenue du Luxembourg
- CPAM - 55 rue de Suède
- La Fraternité - Mission Populaire
45 rue Jacques Henry
- Net Solidaire Mireuil
10 bis avenue des Grandes Varennes
- Net Solidaire Villeneuve-les-Salines - 30 bis avenue Billaud Varenne
- Préfecture de la Charente-Maritime
5 place des Cordeliers

LIEUX DE MÉDIATION INFORMATIQUE

Pour vous accompagner dans vos démarches sur Internet ou vous former aux outils informatiques, des lieux ressources vous accueillent sur le territoire.

- Accueil des usagers de la Police Nationale - 1 rue de La Marne
05 46 51 36 36
- Agence Pôle Emploi La Rochelle Bel Air - 88 rue de Bel Air
39 49
- Agence Pôle Emploi La Rochelle - Villeneuve - 45 avenue Billaud Varenne
39 49
- Altea Cabestan - 48 avenue Danton
05 46 55 60 05
- Atouts & Compétences
32 avenue Albert Einstein
05 46 97 51 42
- Bureau de poste d'Atlantic
4 place de l'Europe
36 31
- Bureau de poste de Villeneuve-les-Salines - 30 bis avenue Billaud Varenne
36 31
- CCAS La Rochelle - 31 rue Amelot
05 46 35 21 00
- Centre social et culturel Christiane Faure - Parler Français
42 rue des Fonderies
06 81 33 84 63
- Centre social et culturel Christiane Faure - 41 rue Thiers
05 46 41 06 73
- Centre social et culturel de Tasdon - Bongraine - 1, allée Marie-Claude Mémou
05 46 44 24 08
- Centre social et culturel Vent des îles - 255 avenue Denfert-Rochereau
05 46 42 26 08
- Centre social et culturel Le Pertuis - Parler Français
3 rue François Boucher
06 81 33 84 63
- Centre Social et Culturel Saint-Éloi - Beauregard - 40 rue basse de Saint-Éloi
05 46 34 33 11
- Collège Pierre Mendès-France
8 avenue du Luxembourg
05 16 59 00 60
- CPAM - 55 rue de Suède
36 46
- École Dor - Parler Français
24 rue Saint-Jean du Pérot
06 81 33 84 63
- La Fraternité - Mission Populaire
45 rue Jacques Henry
05 46 43 25 27
- Mairie de proximité Laleu (Point Emploi) 21 rue de La Muse
05 46 42 66 80
- Maison de quartier de Port-Neuf
place de L'Île-de-France
05 46 43 51 49
- Médiathèque de Mireuil
28 place l'Europe
05 46 43 87 81
- Médiathèque de Villeneuve-les-Salines - Place du 14 Juillet
05 46 44 01 27
- Médiathèque Michel-Crépeau
Espace Régional d'Orientation
Place François Mitterrand
06 99 90 20 53
- Net Solidaire Mireuil
14 bis avenue des Grandes Varennes
05 16 59 00 60
- Médiathèque Michel-Crépeau
Place François Mitterrand
05 46 45 71 71
- Cours d'Informatique Séniors 17 (médiateur à domicile)
07 68 84 07 41
- Mon Assistant Numérique (médiateur à domicile)
06 43 66 25 51
- Net Solidaire Villeneuve-les-Salines - 30 Bis avenue Billaud Varenne
05 16 59 00 60
- Préfecture de la Charente-Maritime - La Rochelle
5 place des Cordeliers
05 46 27 43 00

L'APPLICATION MOBILE « LA ROCHELLE AU BOUT DES DOIGTS »

Disponible sur App Store et Play Store, « La Rochelle au bout des doigts » est une application multiservices qui facilite le quotidien des Rochelais et des visiteurs de notre Ville. Au bout des doigts, tout un panel de services personnalisables s'affiche comme un tableau de bord sur l'écran tactile des smartphones et tablettes. Horaire de passage du prochain bus, menu de la cantine de votre enfant, horaires de marées, nombre de places disponibles dans votre parking habituel, prévisions météorologiques, films à l'affiche près de chez vous sont autant de données disponibles à tout moment et en temps réel.

ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHÈTERIES

ORDURES MÉNAGÈRES

LES BACS

Des bacs sont distribués à tous les Rochelais. Cependant pour des raisons de stockage dans l'hypercentre-ville et sur le Vieux Port, les sacs demeurent.

LE TRI

Tous les emballages (plastique, papier/carton, métal) vont dans le bac jaune (ou le sac jaune) et les ordures ménagères vont dans le bac bleu (ou le sac noir). Le verre et les textiles sont à déposer dans les points d'apport volontaire dédiés. Un doute sur les consignes de tri : www.consignesdetri.fr

HORAIRE DE SORTIE DES DÉCHÈTS

La collecte des ordures ménagères a lieu à partir de 19h dans l'ensemble des quartiers de La Rochelle (sauf en centre-ville, à partir de 19h30). Bien vérifier le jour de présentation selon votre domiciliation.

DÉCHÈTERIES

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle met à votre disposition onze déchèteries et deux plateformes de dépôt des déchets verts. Les déchèteries sont équipées d'un système de contrôle d'accès. Des barrières automatiques s'ouvrent sur présentation d'un Pass magnétique. Délivré gratuitement, il permet d'accéder à l'ensemble des déchèteries du réseau. Pour obtenir ce pass, téléchargez le formulaire sur www.agglolarochelle.fr et retournez-le, accompagné des pièces justificatives à passdecheteries@agglolarochelle.fr ou par courrier au Service Gestion et Prévention des déchets (16 rue Anita Conti, Z.I. - 17180 Périgny).

ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS

Pour l'enlèvement de vos encombrants gratuitement, la prise de rendez-vous s'effectue au 0 805 295 315 (n° vert), du lundi au vendredi (sauf jour férié), de 9h à 12h et de 13h à 17h.

- Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Service Gestion et Prévention des déchets
0800 535 844 (Numéro vert)
dechets@agglolarochelle.fr
www.agglolarochelle.fr/vie-pratique/tri-collecte-dechets

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

AGENTS DE PROXIMITÉ

SOLUTION À L'AMIABLE

Les agents de proximité peuvent vous aider à résoudre à l'amiable vos petits problèmes de voisinage. Des agents de prévention et de médiation sociale assurent également une présence dans les quartiers, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 14h à

19h et 7j/7 de 19h à 2h du matin y compris les jours fériés.

Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale (ALPMS) :

Service de jour :

- secteur nord (Mireuil, Port-Neuf, Laleu, La Pallice).
06 70 80 88 93

- secteur sud (Saint-Éloi, Ville-neuve-Salines, Tasdon, Les Minimes).
06 70 80 88 91

Service de nuit : 05 46 41 32 32
contact@alpms.fr

POLICE MUNICIPALE

Tranquillité, sécurité, bon ordre, salubrité publique, ilôtage, nuisances sonores, code de la route, accès zones piétonnes, fourrière animale et automobile, etc.

Place Jean-Baptiste Marcet
05 46 51 50 60

En journée :

Du lundi au samedi, de 8h à 19h
Le dimanche, de 10h à 17h.

En soirée et la nuit :

Du mardi au samedi, de 19h à 3h.

SALLES MUNICIPALES

Le service des salles municipales gère 31 salles réparties sur le territoire rochelais. Ces salles sont destinées aux activités associatives et quelques-unes également aux fêtes familiales. Pour tous renseignements et démarches, contactez le guichet unique.

Service des salles municipales
La Passerelle
2 square de La Passerelle
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h.
Fermé le mardi matin.
05 46 51 51 52
salles.municipales@ville-larochelle.fr

SERVICES À DOMICILE

Des organismes spécialisés sont à votre disposition pour vous aider dans votre quotidien : entretien de votre logement, linge, courses, cuisine, soins courants d'hygiène non médicalisée (lever, coucher, toilette, habillage...), ou encore accompagnent lors de démarches administratives ou de sorties. Pour plus d'informations sur les services disponibles et les structures existantes, consultez le tableau des aides et soins à domicile en annexe.

AIDES ET SOINS À DOMICILE

AUXILIAIRES DE VIE

L'auxiliaire de vie intervient pour aider la personne à effectuer les actes essentiels de la vie courante : lever, coucher, toilette, soins d'hygiène et de prévention,

préparation et prise de repas, travaux ménagers courants, sorties, courses, etc.

AIDE MÉNAGÈRE OU AIDE À DOMICILE

Lorsque la personne reste à domicile, il lui est possible d'obtenir une aide ménagère dont le coût peut être pris en charge partiellement par les mutuelles en cas d'hospitalisation ou par les caisses de retraite sous conditions de ressources et selon le degré d'autonomie de la personne. La demande d'aide ménagère peut se faire au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la mairie ou auprès d'associations privées habilitées.

GARDE À DOMICILE

Également dénommée garde-malade, la garde à domicile peut assurer une présence de jour comme de nuit et veiller au confort moral et physique de la

personne handicapée ou âgée. Pour plus d'informations, contactez la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou les caisses de retraites pour les personnes de plus de 60 ans. Voir liste des services à domicile en annexe pages 94-95.

PERSONNELS SOIGNANTS À DOMICILE

Certains soins et actes techniques ne peuvent être effectués que par des professionnels de santé : infirmiers, médecins, aides-soignants. Ces professionnels interviennent soit en libéral soit dans le cadre d'une structure de type service de soins infirmiers à domicile. Leur prise en charge est assurée par les organismes de sécurité sociale.



COURSES, PORTAGE ET PETITS DÉPANNAGES

LIVRAISON DE PLATEAUX REPAS

En liaison froide, de façon ponctuelle ou régulière, vous pouvez recevoir des plateaux repas à domicile. Respect des régimes (hyposodé, diabétique, etc), repas mixés, différents menus au choix.

LES PETITS TRANSPORTS

Livraison de petits articles et enlèvement des encombrants.

LA COIFFURE

Des professionnels peuvent se rendre à votre domicile.

LES SERVICES DE COURSES / COURSES DE PROXIMITÉ

Livraison en véhicules électriques frigorifiques. Consultez la liste des structures concernées en annexe.

À SAVOIR

Il existe différents types de services :

- Service prestataire : vous n'êtes pas l'employeur de l'aide à domicile. Vous faites appel à une structure agréée qui vous propose une aide à domicile. Vous réglez un tarif horaire d'intervention, toutes charges comprises. En fonction de votre perte d'autonomie et de vos revenus, le Conseil Départemental, les caisses de retraite ou les mutuelles peuvent participer en partie au coût horaire.

- Service mandataire : vous êtes l'employeur de votre aide à domicile. C'est un service agréé qui, à la demande de la personne, prend en charge, en contrepartie de frais de gestion, toutes les formalités

administratives (bulletin de salaire, contrat de travail, déclaration URSSAF) et le recrutement du salarié. Celui-ci prend le statut d'employé de maison.

- Gré à gré : la personne recrute et emploie directement un salarié qui a le statut d'employé de maison.

AIDE ALIMENTAIRE ET RESTAURATION

TABLES D'HÔTES

Les centres sociaux organisent régulièrement des tables d'hôtes ouvertes à tous (dans la limite des places disponibles). Vous pouvez y manger à un tarif modéré.

L'AUBERGE

L'Auberge, restaurant social, propose un repas complet avec un tarif adapté aux personnes disposant de faibles ressources. Ouvert du lundi au samedi, tous les midis.

2 avenue des Cordeliers
05 46 68 59 46

CAFÉ CAUSETTE

Tous les matins, un café et un petit-déjeuner est offert, entre 8h et 11h.

Secours Catholique
9 rue des Augustins
05 46 44 30 09

AIDE FINANCIÈRE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS de La Rochelle s'adresse à tous les Rochelais et propose

de vous aider si vous rencontrez des difficultés dans la gestion financière de votre vie quotidienne. Afin d'examiner votre situation, vous serez reçu sur rendez-vous. Le CCAS vous reçoit dans les quartiers, dans les mairies de proximité de Laleu et Mireuil, dans les centres sociaux de Port-Neuf, Mireuil, centre-ville, Tasdon - Bongraine - Les Minimes et Villeneuve-les-Salines.

CCAS
31 rue Amelot
05 46 35 21 00
www.ccas-larochelle.fr

ACCÈS AUX FOURNISSEURS D'ÉNERGIES

Les fournisseurs d'énergie sont dans l'obligation de mettre en place des tarifs préférentiels pour les personnes éligibles à la CMU (Couverture médicale universelle) et la CMUC (Couverture médicale universelle complémentaire). L'association Altéa est un service d'information pour les personnes qui pourraient en bénéficier et qui parfois l'ignorent. Elle propose également un travail de médiation entre ENGIE et les personnes en situation d'impayé.

Altéa
05 46 27 18 80

SERVICE DE L'EAU

Gestion des abonnés, facturation de l'eau, urgence fuites, etc. Le service de l'Eau de la Communauté d'Agglomération vous accueille, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30.

2 rue Joffrette Renault
05 46 51 79 90

ABONNEMENTS

Ouverture de compteur
Pour l'ouverture de votre compteur, prenez rendez-vous au service de l'eau.

Un agent se déplace pour ouvrir l'eau et vous faire souscrire le contrat d'abonnement.

Pièces à fournir : copie pièce d'identité, justificatif d'occupation des locaux (bail, acte notarié d'achat).

FACTURATION DE VOTRE CONSOMMATION

Les factures sont adressées semestriellement. Les usagers peuvent ainsi mieux maîtriser leur budget d'eau et d'assainissement.

Si vous éprouvez des difficultés pour payer des factures, contactez la Trésorerie municipale pour obtenir un échéancier de paiement.

Trésorerie municipale
05 46 00 47 47

FERMETURE DE COMPTEUR

Pensez à prendre un rendez-vous avec un agent du service de l'eau. Ainsi, il relèvera le compteur, procédera à la résiliation de votre contrat et à l'émission de votre facture de solde de consommation.

SERVICE D'URGENCE 24H/24

Pour signaler un problème technique et urgent avec l'eau, vous pouvez joindre le service 24h/24.

Attention : le service de l'Eau n'intervient que sur le réseau public de distribution.

Si le problème se situe en aval de votre compteur sur vos installations, il convient de contacter un plombier.



PUB

La Direction Santé Publique et Accessibilité œuvre aux côtés des services de la Ville, des acteurs locaux et des habitants pour impulser, accompagner et mettre en place des réponses adaptées aux besoins de santé de la population. Favoriser l'accès à la prévention et aux soins, promouvoir l'éducation à la santé, prévenir les comportements à risques et les addictions sont autant d'actions qui contribuent à réduire les inégalités de santé et à améliorer le bien-être des Rochelais.

SANTÉ

VOS CONTACTS À LA MAIRIE :

DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET ACCESSIBILITÉ

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
1 rue Nicolas Venette
05 46 51 51 42

ACCÈS AUX SOINS ET ACCOMPAGNEMENT DES MALADES

DISPOSITIFS D'ACCÈS AUX SOINS

LES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE

Entrée en application au 1^{er} janvier 2016, la Protection Universelle Maladie (Puma) garantit à toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière, un droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie. Quelle que soit votre situation, vous pouvez accéder aux soins grâce à divers dispositifs des caisses d'Assurance maladie (CPAM, MSA, RSI).

AIDE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

L'aide pour l'acquisition d'une assurance complémentaire santé (ACS) consiste en une réduction forfaitaire sur le montant de la cotisation (ou prime) annuelle à payer à un organisme complémentaire de santé telle qu'une mutuelle.

- MSA
32 avenue Albert Einstein
05 46 97 50 50
www.msadescharentes.fr

- RSI
ZI Belle Aire
12 rue Newton
17440 Aytré
www.secu-independants.fr

CMU COMPLÉMENTAIRE

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire est une protection complémentaire gratuite (comparable à une mutuelle) accordée sous condition de ressources aux personnes en situation régulière résidant en France depuis plus de trois mois.

LES AIDES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS propose des aides individualisées aux Rochelais les plus vulnérables. Il peut aider financièrement aux dépenses de santé, en complément de la CPAM, en cofinancement avec d'autres partenaires ou en l'absence d'autres interventions. Si le demandeur fait valoir l'ensemble de ses droits légaux et sollicite les dispositifs extra-légaux, une aide facultative subsidiaire peut être accordée.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
31 rue Amelot
05 46 35 21 00
www.ccas-larochelle.fr

AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT

L'Aide Médicale de l'État (AME) est accordée sous condition de ressources aux étrangers en situation irrégulière résidant en France de manière ininterrompue depuis plus de trois mois et ne pouvant être affiliés à un régime de protection sociale.

- CPAM
55 - 57 rue de Suède
36 46
www.ameli.fr

PUB

À SAVOIR

La CPAM propose à tous les assurés de réaliser un bilan de santé gratuitement dans un centre d'examen de santé (Niort). Le CCAS et les centres sociaux peuvent vous proposer un accompagnement vers ce bilan de santé.

LES AUTRES AIDES

PASS - PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Unité de soins somatique, psychologique et sociale de toute personne en situation de précarité. Centre hospitalier
Rue du docteur Schweitzer
05 46 45 50 50

PERMANENCES DES SERVICES SOCIAUX DANS LES QUARTIERS

Conseil départemental de Charente-Maritime
05 46 31 70 00
charente-maritime.fr

MAISON ASSOCIATIVE DE LA SANTÉ

05 46 27 09 63
contact@maisondelasante17.fr

MALADIES CHRONIQUES ET ACCOMPAGNEMENT

En France, les maladies chroniques touchent 15 millions de personnes et nécessitent une prise en charge sur une période de plusieurs années pour faire face aux bouleversements (vie sociale et professionnelle, vie affective et familiale, identité même de la personne malade). Des associations spécialisées vous informent, vous accompagnent et vous conseillent.

MALADIES DES OS, ARTICULATIONS ET MUSCLES

- Association Française contre les Myopathies (AFM)
05 49 73 63 50
limousinpoitoucharentes@afm-telethon.fr
www.afm-telethon.fr
- Association Française des Polyarthritiques
05 46 02 24 80
elimaup3@gmail.com
www.polyarthrite.org
- Fibromyalgie France
06 86 78 52 74
poitou-charentes@fibromyalgie-france.org
www.fibromyalgie-france.org

MALADIES RESPIRATOIRES

- Association Départementale de Défense des victimes de l'Amiante (ADDEVA 17)
05 46 41 85 34
addeva.17@orange.fr
www.andeva.fr
- Vaincre la Mucoviscidose
05 49 86 28 73
vlm.poitou.charentes@gmail.com
www.vaincrelamuco.org
- Comité Départemental contre les Maladies Respiratoires
05 46 34 82 02
cdmr17@orange.fr
www.cdmr17.com

DIABÈTE

- Association des diabétiques de Charente-Maritime
05 46 87 47 97 / 05 46 25 07 42
afd17@orange.fr
www.afd.asso.fr
- Réseau Atlantique Diabète
Centre hospitalier
05 46 45 67 32
atlantique.diabete@wanadoo.fr
www.atlantiquediabete.com

CANCER

- Association des Stomisés (cancers et maladies digestives) d'Aunis Saintonge et Deux-Sèvres

05 46 44 39 46
contact@asas17.com
www.fsf.asso.fr

- Ligue contre le cancer
05 46 50 57 95
cd17@ligue-cancer.net
www.ligue-cancer.net
- Symphonie 17 - soutien aux cancers féminins
05 46 37 88 26
symphonie.17@orange.fr
www.symphonie17.asso1901.com
- Cancer info
0 805 123 124
(service et appel gratuits)
www.e-cancer.fr

MALADIES NEUROLOGIQUES

- Association France Parkinson
05 46 59 17 29 / 06 71 72 22 92
comtfp17@orange.fr
www.franceparkinson.fr
- Épilepsie France
05 46 96 34 55
17@epilepsie-france.fr
www.epilepsie-france.fr
- France Alzheimer
05 46 92 25 18 / 07 77 92 03 26
francealzheimer17@gmail.com
www.francealzheimer.org
- France AVC 17
05 46 45 52 35 / 06 31 72 57 82
franceavc17@laposte.net
- Ligue Française contre les Neurofibromatoses
05 46 68 23 70
ligue.neurofibromatose@cegetel.net
www.orpha.net

UROLOGIE NÉPHROLOGIE

- Association des Insuffisants Rénaux de Poitou-Charentes – AIR PC
05 46 43 61 64
dany.rambaud@orange.fr
- Association pour le développement de l'Autodialyse en Charente-Maritime
05 46 67 53 93
ccitron@ada17.fr

PUB

CENTRE DE RÉÉDUCATION

La Villa Richelieu est un centre qui accueille des personnes relevant de rééducation et de réadaptation fonctionnelles suite à une hospitalisation ou à une consultation par des médecins de l'établissement.

Villa Richelieu
37 rue Philippe Vincent
www.centre-richelieu.fr

Pour toutes les questions de santé, consultez votre médecin.

À SAVOIR

Lucide 17 propose aux personnes de plus de 50 ans de participer gratuitement aux dépistages du cancer du sein et du cancer colorectal.
Plus d'informations au :
05 46 90 17 22.

SOUTIEN AUX PERSONNES MALADES ET ISOLÉES

VISITE DE BÉNÉVOLES

Une personne de votre entourage est hospitalisée ou se trouve en maison de retraite. Vous n'avez pas la possibilité de lui rendre visite, des bénévoles d'associations dédiées peuvent aller à sa rencontre.

- Les Blouses Roses
06 87 56 35 37
lesblousesrosesdelarochelle17@gmail.com
www.lesblousesroses.asso.fr

- Visite des malades en établissements hospitaliers (VMEH)
05 46 47 28 69 / 06 75 55 32 52
vmeh17@orange.fr
www.vmeh-national.com

SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs sont des soins actifs qui visent à soulager les douleurs physiques en phase évoluée ou terminale d'une maladie.

Association pour le développement des Soins Palliatifs (ASP 17)
Centre hospitalier
05 46 45 51 02
associationasp17@yahoo.fr
www.soins-palliatifs.org

SOUTIEN AUX FAMILLES

Structure d'accueil pour les proches de personnes en traitement à l'hôpital.
Maison des Familles Saint Louis
05 16 49 49 09 / 06 34 98 59 33
maisondesfamilles.larochelle@gmail.fr

De nombreuses associations existent pour l'accompagnement, l'écoute et le soutien aux personnes malades. Consultez le Guide des associations de la Ville.

DÉPENDANCE ET TOXICOMANIE

ALCOOL

Votre comportement ou celui d'un de vos proches face à l'alcool vous inquiète. Vous souhaitez réduire ou arrêter votre consommation ? Pour rencontrer un professionnel, commencer un suivi médical, obtenir des informations, vous pouvez prendre contact avec votre médecin ou une structure spécialisée.

- ESPAR (Espace de Soins et de Prévention en Addictologie de La Rochelle)
Centre hospitalier
05 16 49 49 49

- CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)

- SISA (Service InterSectoriel en Addictologie) : soins ambulatoires et unité d'hospitalisation

- ELSA (Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie)

Plusieurs associations accompagnent et informent les personnes en difficulté avec l'alcool, les anciens buveurs et les familles (voir Guide des associations de la Ville).

- Alcool assistance
05 46 01 04 22/ 05 16 19 27 44
naudgerard@neuf.fr
www.alcoolassistance.net

- Mouvement Vie Libre
06 06 73 63 29
www.vielibre.org

- Alcool Info Service
0980 980 930 (coût d'un appel local depuis un fixe)
www.alcool-info-service.fr

DROGUES, PRODUITS ILLICITES ET ADDICTIONS

Des structures spécialisées vous aident à résoudre les problèmes de consommation de drogues (dépendance, sevrage, substitution, accompagnement psychologique, etc). Pour une consultation ou un suivi médical, votre médecin vous oriente ou vous pouvez prendre contact avec les organismes suivants :

- Le Tremplin 17
CSAPA Synergie 17 (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)
13 rue Franck Lapeyre

- accueil et accompagnement médico-psycho-social :
05 46 41 32 43
synergie-17.larochelle@orange.fr

- consultations d'addictologie
05 46 68 87 17
synergie-17.methadone@orange.fr

- CAARUD - Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues . (lutte contre le VIH et les IST, matériel stérile, dépistage, etc.)
19 rue Buffeterie
05 46 31 55 36 / 06 35 21 45 99
caarud17@aides.org
www.aides.org

- Drogues Info Service
0800 23 13 13 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.drogues-info-service.fr

- Écoute cannabis
0980 980 940 (coût d'un appel local)
www.addictaide.fr

- Joueurs Info Service
09 74 75 13 13
www.joueurs-info-service.fr

À SAVOIR

La Ville propose des outils d'information et de prévention qui s'adressent particulièrement au public jeune.

Une équipe de prévention sillonne les rues du centre-ville le jeudi de 21h à 1h pour apporter des conseils sur la réduction des risques en milieu festif.

TABAC

Il est parfois plus facile d'arrêter de fumer en bénéficiant de l'information nécessaire et d'un accompagnement spécifique (suivi médical du sevrage tabagique, traitement de substitution, soutien psychologique, etc).

- Centre hospitalier (consultation tabacologique)
19 rue du Docteur Schweitzer
05 46 45 88 57

- Comité Départemental contre les Maladies Respiratoires (CDMR)

05 46 34 82 02
www.cdmr17.com

- Tabac Info Service
39 89 (coût d'un appel local)
www.tabac-info-service.fr

DON DU SANG ET D'ORGANES

Vous pouvez obtenir des informations sur les types de don de sang ou vous inscrire sur le registre des donneurs de moelle osseuse.

Établissement Français du sang.
Centre hospitalier
Rue du docteur Schweitzer
05 46 28 92 92
www.dondusang.net

Des conseils peuvent également être proposés :

Association des Donneurs de Sang et militants pour le don de sang bénévole de l'agglomération de La Rochelle (ADSB)
05 46 44 51 52 / 06 81 05 38 53
adsbsochard@gmail.com

DON D'ORGANES

Pour obtenir votre carte de donneur, renseignez-vous auprès de :
ADOT 17
06 79 98 32 94
franceadot17@laposte.net
www.france-adot.org

À SAVOIR

**Qui peut donner ?
Toute personne en bonne santé, âgée de 18 à 70 ans, et reconnue apte à l'issue de l'entretien prédon.**

PORTER SECOURS

DÉFIBRILLATEURS

Plus de 100 lieux de la ville, publics et privés, sont équipés de Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE), accessibles aux

heures d'ouverture des sites. Retrouvez-les sur le site internet de la Ville la Rochelle.fr

SECOURISME

Il est bon de maîtriser les réflexes de premiers secours pour pouvoir intervenir en cas de malaise cardiaque, sauver un enfant qui s'étouffe ou simplement savoir donner l'alerte en cas d'accident. Plusieurs organismes permettent de vous former aux gestes qui sauvent :

- Association Départementale de Protection Civile (ADPC)
06 37 37 43 82
www.adpc17.fr

- Union Départementale des Premiers Secours (UDPS)
05 46 50 70 13
udps17@anps.fr
www.udps16-17.fr

- Croix Rouge
05 46 41 35 41
ul.larochelle@croix-rouge.fr
www.croix-rouge.fr

- Centre de formation et d'intervention de la Société Nationale de Sauvetage en Mer
05 46 45 41 87

PLAN CANICULE : LE REGISTRE

Chaque année, dans le cadre du plan canicule, la Ville actualise le registre des personnes âgées, isolées ou handicapées qui souhaitent bénéficier d'une aide. Plus d'informations au
05 46 51 51 42.
Un numéro national délivre également des conseils :
0800 06 66 66.

SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE

En cas de difficultés psychiques, d'un mal être, de difficultés psycho-sociales, d'un sentiment de solitude, vous pouvez être aidé ou orienté vers les structures suivantes :

SOINS PSYCHIQUES AU CENTRE HOSPITALIER

- Centre Médico Psychologique - CMP secteur 1 (Laleu, La Pallice, Port-Neuf, Mireuil, Fétilly, Le Prieuré, Lafond, Beauregard, Chef de Baie) Hôpital Marius Lacroix 288 rue Marius Lacroix 05 46 45 66 29 /05 46 45 60 70
- Centre Médico Psychologique - CMP secteur 2 (Villeneuve-les-Salines, La Genette, Saint-Éloi, Centre Ville, Tasdon, Les Minimes, Saint-Maurice, Vaugoin) 7 allée des Combes 17440 Aytré 05 46 28 10 65
- Urgences Psychiatriques Centre hospitalier de Saint Louis Rue du docteur Schweitzer 05 46 45 50 50

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT

- AREDETA (Association Rochelaise pour l'Etude de la Dépression et des Troubles Affectifs) 06 76 23 27 84 aredeta.lr@gmail.com
- Entraide et Renaissance 05 46 41 83 94 www.entraideetrenaissance.fr
- P'tit Plus Espoir 17 05 46 29 13 72
- UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades et/ou handicapés psychiques) 05 46 00 41 54 www.unafam.info

LIGNES TÉLÉPHONIQUES D'ÉCOUTE

- SOS Amitié 05 46 45 23 23
- SOS Dépression 08 92 70 12 38 (0.33 €/min)

SANTÉ SEXUELLE

CONTRACEPTION

Médecins (généralistes et gynécologues), sages-femmes, pharmaciens et infirmières sont là pour vous informer et vous orienter dans le domaine de la contraception.

Le Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) composé d'une équipe de professionnels spécialisés délivre gratuitement la contraception la mieux adaptée, assure des consultations médicales, tests de grossesse, informations sur l'IVG et la vie sexuelle et affective, accompagnement de couple. Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) 05 17 83 42 51 cpef.nord17@charente-maritime.fr

VIH – IST

Un test de dépistage peut être pratiqué même lorsque vous ne pensez pas avoir pris de risques particuliers ou si le risque date de plusieurs semaines.

- Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)

Un médecin vous proposera un test de dépistage du VIH et des infections sexuellement transmissibles (syphilis, chlamydiae, hépatites, etc.). 23 rue du Docteur Schweitzer 05 46 45 52 40

Votre médecin traitant peut également vous prescrire le test à réaliser dans le laboratoire de votre choix (remboursé à 100% par la Sécurité sociale).

Pour obtenir des informations et des conseils sur le VIH, les hépatites, les IST (Infections Sexuellement Transmissibles), la réduction des risques de transmission, vous pouvez contacter plusieurs organismes :

- AIDES-CAARRUD 05 46 31 55 36 www.aides.org
- Sida Info Service 0800 840 800 (appel gratuit) www.sida-info-service.org
- Hépatites Info Service 0800 845 800 (appel gratuit) www.hepatites-info-service.org

À SAVOIR

Dépistage et de Diagnostic : Si vous avez pris un risque il y a moins de 48h (relation sexuelle non protégée, préservatif déchiré, partage de seringue lors d'un usage de drogue) : rendez-vous le plus tôt possible au service d'urgence de l'hôpital au Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) ou chez un médecin. Un traitement d'urgence pouvant éviter la contamination pourra vous être délivré.

VACCINATION

Le service des vaccinations de la Direction Santé Publique de la Ville assure gratuitement dans le cadre de ses missions et pour les Rochelais les vaccinations recommandées en France (diphtérie-tétanos-polio,

PUB

coqueluche, rubéole-oreillons-rougeole, hépatite B et méningite C). Agréé Centre de Vaccinations Internationales, il propose également à tous les publics, une consultation de conseils aux voyageurs et les vaccinations conseillées pour se rendre à l'étranger (contre la fièvre jaune, l'encéphalite japonaise, les hépatites, la fièvre typhoïde, les méningites, etc).

Ces vaccinations internationales sont payantes et sur rendez-vous. Renseignements et prise de rendez-vous :

Service des Vaccinations
2 rue de l'Abreuvoir
05 46 51 51 43
vaccinations@ville-laroche.fr
Formulaire de demande
de rendez sur [larochelle.fr/rubrique vaccinations pour l'international](http://larochelle.fr/rubrique-vaccinations-pour-l'international).

NUMÉROS D'URGENCE

- **POMPIERS**
18
- **SAMU - SMUR - CENTRE 15**
15
- **SOS MÉDECINS**
0 826 46 15 15
- **SERVICE DES URGENCES**
Hôpital Saint-Louis
05 46 45 66 26
- **CENTRE ANTI-POISON**
05 56 96 40 80
- **PERMANENCE DES SOINS**
05 46 27 55 20
- **PHARMACIE DE GARDE**
Se présenter au commissariat.
- **URGENCES POUR LES SOURDS ET MALENTENDANTS**
114 par SMS.



PUB

La Ville s'attache à favoriser l'accès de tous à l'ensemble des services publics de la Ville : écoles, équipements culturels et sportifs, voirie, etc. Une volonté forte de permettre à toutes les personnes en situation de handicap de vivre et se déplacer librement au quotidien.

HANDICAP

ACCUEIL PETITE ENFANCE

Le Pôle Ressources Handicap Petite Enfance est à la disposition des parents pour les informer et les accompagner dans la recherche d'un mode d'accueil adapté à leur enfant atteint d'un handicap. Il est également un lieu d'échanges destiné aux parents confrontés au handicap de leur enfant. Enfin, il se pose en relais d'information et point de ressources pour les professionnels de la petite enfance.

Pôle Petite Enfance
Pôle Ressources Handicap
16 avenue Pierre Loti
05 46 51 51 87

SCOLARITÉ / FORMATION

MATERNELLE

SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE

Les enfants en situation de handicap, dont le handicap permet une scolarisation en milieu ordinaire, peuvent être accueillis dans les mêmes conditions que les autres, dans l'école de leur quartier.

La loi du 11 février 2005 précise que le handicap constitue « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». La reconnaissance du handicap ouvre droit à des prestations spécifiques.

ÉLÉMENTAIRE

L'école est obligatoire pour tous les enfants à partir de 6 ans. Les enfants en situation de handicap sont soumis à cette obligation qui est aussi un droit fondamental.

LE PARCOURS DE FORMATION ADAPTÉ AUX ENFANTS HANDICAPÉS

En milieu ordinaire

L'orientation des enfants en situation de handicap doit se faire en priorité dans les établissements scolaires ordinaires, pour favoriser leur épanouissement personnel et préparer leur future intégration sociale et professionnelle. Si la scolarisation s'avère difficile ou impossible, des structures d'accueil spécialisées peuvent répondre aux besoins particuliers de l'enfant.

La classe d'inclusion scolaire ULIS école

Les ULIS école accueillent de façon différenciée, dans certaines écoles élémentaires ou même maternelles, des élèves en situation de handicap. L'admission en ULIS école est notifiée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Consultez la liste des ULIS école en annexe.

Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés 17 (ASH17)
Cité administrative
05 46 51 68 85

En établissement médico-éducatif

Si votre enfant ne peut être scolarisé en milieu ordinaire, plusieurs établissements offrent des soins, une éducation scolaire adaptée ou professionnelle et sont accessibles sur orientation de la MDPH.

COLLÈGE

La poursuite de la scolarité en collège peut avoir lieu en classe normale ou spécialisée, selon la nature du handicap.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES : LES SEGPA

Dans les collèges, les Sections d'Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés (SEGPA)

accueillent dans le cadre d'un projet d'intégration individuelle avec soutien spécialisé des élèves qui, en raison de leurs difficultés graves et persistantes, ne peuvent aborder un cursus scolaire ordinaire.

SEGPA Collège Beauregard
Rue de l'Artillerie
05 46 27 18 68

UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) DU COLLEGE

Les ULIS du collège proposent en milieu scolaire ordinaire des possibilités d'apprentissages souples et diversifiées.

Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés 17 (ASH 17)
Cité administrative BP508
17021 La Rochelle Cedex 1
05 16 52 68 51

Ces apprentissages peuvent être poursuivis dans le cadre d'ULIS du lycée.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les personnes en situation de handicap qui désirent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur peuvent continuer à bénéficier, dans les mêmes conditions que dans l'enseignement secondaire, d'un projet individuel d'intégration.

La cellule Handicap à l'Université de La Rochelle a pour mission d'accompagner les étudiants en situation de handicap, qu'il soit temporaire ou permanent, tout au long de leur cursus universitaire. Elle facilite le bon déroulement des études et de la vie étudiante.
Cellule Handicap à l'Université de La Rochelle
Technoforum
23 avenue Albert Einstein
05 46 45 72 51
handicap@univ-lr.fr
www.univ-larochelle.fr

Pour plus d'informations sur les possibilités de scolarisation des enfants en situation de handicap dans les écoles rochelaises :
Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés en Charente-Maritime (ASH17) de l'Inspection Académique
Cité administrative BP508
17021 La Rochelle Cedex 1
05 16 52 68 51
ien.ash.ia17@ac-poitiers.fr -
web17.ac-poitiers.fr

LOGEMENT

HÉBERGEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Selon le degré d'autonomie, une personne en situation de handicap peut être hébergée dans un établissement médicosocial ou social, ou dans une famille d'accueil. L'orientation vers l'un de ces hébergements est déterminée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Hébergement en famille d'accueil
Certaines personnes en situation de handicap ne souhaitent pas intégrer un établissement. Dans ce cas, l'accueil dans une famille peut être une solution adéquate. La personne adulte peut être accueillie de façon permanente ou temporaire, à temps partiel ou complet, chez un « accueillant » familial, titulaire d'un agrément délivré par le président du Conseil Départemental.

MDPH
61 rue de Jéricho
0800 15 22 15
mdph@charente-maritime.fr

Hébergement en établissement médico-social ou social
Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) reçoivent des personnes adultes de moins de 60 ans, avec un handicap intellectuel, moteur, ou une association de handicaps, les empêchant d'accomplir les

actes essentiels de l'existence et les rendant tributaires d'une surveillance médicale et de soins constants. Plusieurs types d'accueil sont possibles : de jour, temporaire, permanent ou internat.

Hébergement en établissements sociaux

La mission de ces établissements est d'héberger des personnes en situation de handicap pour lesquelles des soins médicaux sont parfois nécessaires mais qui ne nécessitent pas une médicalisation importante :

- les foyers d'hébergement accueillent en fin de journée ou en fin de semaine, des personnes en situation de handicap travaillant mais qui ne sont pas suffisamment autonomes pour vivre seules.

- les foyers de vie dits « occupationnels » accueillent les personnes qui présentent un handicap important les rendant inaptes à l'exercice d'une activité professionnelle mais qui disposent d'un minimum d'autonomie pour la vie quotidienne.

- les foyers à double tarification accueillent des personnes lourdement handicapées devant recevoir des soins médicaux importants et inaptes à exercer une activité professionnelle.

LOGEMENT ORDINAIRE

RECHERCHE DE LOGEMENTS

Secteur public

Les demandes sont à formuler auprès de l'un des organismes proposant des logements locatifs sociaux à La Rochelle et dans certaines communes périphériques. Un seul dossier est à déposer à l'un des organismes pour une inscription automatique auprès des trois bailleurs sociaux. Ces logements sont réservés aux personnes répondant à certaines conditions de revenus.

- Office Public de l'Habitat de la Communauté d'agglomération
2 avenue de Varsovie
05 46 00 49 94
www.office-agglo-larochelle.fr

- Immobilière Atlantic
Aménagement
9 avenue Guiton
05 17 83 78 37
www.atlantic-amenagement.com

- Habitat 17 (OPH Départemental)
9 et 11 avenue de Mulhouse
05 46 27 64 80
www.habitat17.fr

Secteur privé et accession à la propriété

Faites connaître vos besoins auprès du propriétaire ou du promoteur dès la conception du projet pour qu'un travail d'adaptation ou de personnalisation du logement soit réalisé en amont.

ADAPTATION DU LOGEMENT

Des professionnels (assistantes sociales, techniciens et conseillers habitat, ergothérapeutes) apportent, dans le cadre des dispositifs d'associations et organismes sociaux, des conseils gratuits sur tout projet d'accessibilité.

- PACT 17 – Centre d'Aide au Logement
110 Grande Rue
17180 Périgny
05 46 07 49 99
<http://pact17.com>

- CARSAT
Porte Atlantique
2 rue Enrico Fermi
05 55 45 71 93
www.carsat-centreouest.fr

AIDES AU LOGEMENT

L'Allocation Logement à caractère social (ALS)

Le droit à l'allocation logement peut être obtenu en qualité de bénéficiaire à charge vivant au foyer d'un ménage ou d'une personne, dont un est descendant, ascendant ou collatéral.

L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

Toute personne qui réside dans un logement ayant fait l'objet pour sa construction, pour sa rénovation ou pour son aménagement de prêts aidés ou conventionnés par l'État peut bénéficier de l'APL, qu'elle soit locataire ou propriétaire.
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

4 bis avenue du Général Leclerc,
17073 La Rochelle, Cedex 9
(accueil du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h)
0810 25 17 10

LES AIDES À L'AMÉLIORATION ET À L'AMÉNAGEMENT DU LOGEMENT PRIVÉ

Ces aides participent au financement des travaux liés au handicap (ou du surcoût en construction neuve). Elles sont accordées sous forme de prêts ou de subventions. Certaines d'entre elles sont soumises à des conditions de ressources. Les propriétaires peuvent contacter la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour la réalisation de travaux d'accessibilité.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
Politique du logement durable et solidarité
Bâtiments et constructions durables.
89 avenue des Cordeliers
05 16 49 62 84

LES AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Ce sont des subventions ou prêts accordés pour le financement de travaux d'accessibilité par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat). Le propriétaire bailleur bénéficie du crédit d'impôt et de la TVA à taux réduit dans les mêmes conditions que pour le propriétaire occupant.

- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
61 rue de Jérico
0800 15 22 15
mdph@charente-maritime.fr

- Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Charente-Maritime.
Avenue de la Porte Dauphine
05 46 41 09 57

- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
89 avenue des Cordeliers
05 16 49 61 00

AIDE AU QUOTIDIEN

AIDE ET SOIN À DOMICILE

L'aide au quotidien se distingue par une offre de services multiples. Consultez le tableau des aides et soins à domicile en annexe pages 94-95.

AUXILIAIRE DE VIE

L'auxiliaire de vie intervient pour aider la personne en situation de handicap à effectuer les actes essentiels de la vie courante : lever, coucher, toilette, soins d'hygiène et de prévention, préparation et prise de repas, travaux ménagers courants, sorties, courses, etc.
Pour plus d'informations contactez la MDPH.

AIDE MÉNAGÈRE OU L'AIDE À DOMICILE

Lorsque la personne en situation de handicap reste à domicile, il lui est possible d'obtenir une aide ménagère dont le coût peut être partiellement pris en charge. La demande d'aide ménagère est à déposer auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la mairie du domicile du demandeur ou auprès d'associations habilitées.

GARDE À DOMICILE

Également dénommée garde-malade, la garde à domicile peut assurer une présence de jour comme de nuit et veiller au confort moral et physique de la personne handicapée. Pour plus d'informations, contactez la MDPH ou les caisses de retraites pour les personnes de plus de 60 ans.

PERSONNEL SOIGNANT À DOMICILE

Certains soins et actes techniques ne peuvent être effectués que par des professionnels de santé (infirmiers, médecins, aides-soignants). Ces professionnels interviennent soit en libéral soit dans le cadre d'une structure (service de soins infirmiers à domicile). Leur prise en charge est assurée par la sécurité sociale.

CENTRALES DE TÉLÉ-ASSISTANCE

Un simple médaillon ou un bracelet relie la personne en situation de handicap à une centrale de télé-assistante et lui permet de déclencher l'alerte en cas de problème 24h/24.

La centrale d'écoute appelle alors une personne ou un service d'un réseau de proximité préalablement déterminé avec la personne. Pour plus d'informations, consultez le tableau des aides et soins à domicile en annexe pages 94-95.

COURSES, PORTAGE DE REPAS ET PETITS DÉPANNAGES

Plusieurs services permettent de bénéficier d'une aide pour les courses, le portage des repas ou encore pour effectuer des petits travaux ou des dépannages à domicile.

COURSES

- Elcidis
Courses de proximité. Livraison en véhicules électriques frigorifiques.
05 46 41 60 04

- Âge d'Or Services
Livraison de courses et accompagnement
83 bis avenue de Rompsay
05 46 01 62 22
www.agedorservices.com

Certains supermarchés livrent vos courses à domicile : renseignez-vous auprès des enseignes.

LES REPAS

Des services livrent des repas chaque jour de l'année. Le montant du repas est calculé en fonction des revenus.

- Triporteur - Association l'Escale
62 Avenue Edmond Grasset
17440 Aytré
05 46 41 03 33 / 06 10 28 60 86

- Âge d'Or Services
83 bis avenue de Rompsay
05 46 01 62 22
www.agedorservices.com

PETITS DÉPANNAGES

- Association Départementale pour l'Emploi et la Formation (ADEF 17) ménage, repassage, jardinage, bricolage, aide au déménagement, petits travaux d'entretien ou de réparation. Assistance informatique.
1 rue de l'Ouvrage à Cornes
05 46 41 09 06



- Âge d'Or Services
83 bis avenue de Romsay
05 46 01 62 22
www.agedorservices.com
- Cohésion 17
Ménage, repassage, entretien des vitres, aide aux courses, préparation de repas, déménagements, petits travaux d'entretien, de réparation, jardinage (fournir l'outillage et le matériel). Promenade des animaux et garde au domicile du propriétaire.
18 avenue Pierre Loti
05 46 67 75 90
- Régie de quartiers Diagonales
Bricolage, entretien des jardins, petites réparations. Éducation canine.
41 avenue Danton
05 46 34 32 32
- L'Escalé
Jardinage et petit bricolage.
62 avenue Edmond Grasset
17440 Aytré
05 46 44 38 85
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 17)
5 rue du Bois d'Huré
17140 Lagord
05 46 28 37 10
www.udaf17.fr

TRANSPORT

TRANSPORT COLLECTIF

SOLUTION YÉLO

Yélo propose un ensemble de services en matière de transport urbain, accessibles aux personnes en situation de handicap.

BATEAUX : PASSEUR ET BUS DE MER

La passerelle d'accès et le ponton sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

BUS

Les bus accessibles aux personnes à mobilité réduite sont repérables par un pictogramme apposé sur leur flanc et leur face avant. Dans l'ensemble des bus, des informations sonores et visuelles facilitent les déplacements des personnes présentant des troubles sensoriels. Les bus Illico reliant les parkings-relais au centre-ville sont également aménagés pour les personnes en situation de handicap.

Maison de la Mobilité
Place de Verdun
contact@yelo-larochelle.fr
0 810 171 817

TRAIN

Le service accueil de la gare prend en charge les voyageurs à mobilité réduite. Des dispositifs sont mis en place pour les personnes à mobilité réduite : parking réservé, fauteuils roulants, rampe d'embarquement pour l'accès aux trains, boucle magnétique, etc. Pour plus d'informations, consultez le mémento du voyageur à mobilité réduite - SNCF distribué gratuitement dans les gares ou sur demande au numéro vert. SNCF, Accessibilité service 0 890 640 650
Gare SNCF
Service accueil voyageurs
Place Pierre Sépard
36 35

AVION

Les passagers à mobilité réduite bénéficient d'une assistance gratuite à l'aéroport sur réservation. Les chiens d'aveugle (en cabine) et le fauteuil roulant (en soute) sont transportés gratuitement. Il est cependant nécessaire de prévenir la compagnie aérienne.
Aéroport de La Rochelle
Informations voyageurs
Rue du Jura
05 46 42 86 70

TRANSPORT SPÉCIALISÉ

Plusieurs organismes assurent des trajets sur des distances plus ou moins conséquentes. Contactez-les pour plus d'informations.

ISIGO

SOLUTION PORTE À PORTE

Service de transport porte à porte adapté aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, les minibus et véhicules ISIGO se présentent au domicile de la personne sur simple appel (carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion (CMI) d'un taux supérieur ou égal à 80% et dossier à constituer). Le trajet de jour est au coût d'un ticket de bus.

- ISIGO - le jour de 6h à 21h
0 810 17 18 17 (prix d'un appel local + 0,06€/minute)

- ISIGO - la nuit de 21h à 6h
05 46 55 59 91

- Maison de la Mobilité
Place de Verdun
0810 17 18 17
contact@yelo-larochelle.fr

- Âge d'Or Services
83 bis avenue de Romsay
05 46 01 62 22
www.agedorservices.com

- Ulysse
Rue Robert Geffré
05 46 00 32 72 - 06 61 76 01 02
www.ulyesse-transport.fr

- Société Help'Taxi
3 rue des Hauts-de-France
17290 Aigrefeuille d'Aunis
05 46 09 69 01 ou 06 62 22 19 94
www.helptaxi.fr

- Ré Voyages
309 rue des Accacias
17490 Rivedoux-Plage
06 68 94 21 06
www.trans-autonomie-17.com

- La Rochelle RAFAA - Déplacez-vous en toute sérénité,
06 11 60 41 64 ou 06 13 06 46 90

TRANSPORT INDIVIDUEL

APPRENDRE LA CONDUITE AUTOMOBILE

L'École de Conduite Française (ECF) à Surgères dispose d'une voiture automatique aménagée pour tout handicap et se déplace sur le département pour effectuer les formations.

- E.C.F. - C.E.R.C.A 17
57 rue Audry de Puyravault
17700 Surgères
05 49 08 93 16

- Association DIAPASOM
Services d'une aide à la communication pour les cours du code de la route et le passage du permis de conduire
15 rue des Petits Bonnevaux,
17220 Saint-Vivien
05 46 31 01 92

LES AMÉNAGEMENTS DE VÉHICULE

Dans certaines conditions, les aménagements nécessaires à la conduite du véhicule par la personne handicapée font l'objet d'une TVA minorée. Cependant, la boîte de vitesse automatique n'est pas considérée comme un aménagement spécifique.

Électricité Automobiles
Rochelaises (EAR)
338 avenue Jean Guiton
05 46 43 10 62

EMPLOI

La personne adulte en situation de handicap, comme tout individu, a accès au monde du travail, soit en milieu ordinaire soit en milieu protégé. Pour cela, elle peut bénéficier des dispositifs mis en place tant pour l'aider dans sa recherche d'emploi que pour acquérir une formation professionnelle. L'accès à la vie professionnelle est sans conteste un facteur primordial d'intégration sociale.

LE TRAVAIL EN MILIEU ORDINAIRE

LES ENTREPRISES ORDINAIRES DU SECTEUR PRIVÉ ET LA FONCTION PUBLIQUE

Les employeurs doivent mettre en œuvre les mesures pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à un emploi ou d'obtenir un poste correspondant à leur qualification, et pour profiter de formations adaptées à leurs besoins.

LES CENTRES DE DISTRIBUTION DE TRAVAIL À DOMICILE (CDTD)

Ce sont des entreprises adaptées qui proposent aux travailleurs en situation de handicap de réaliser des travaux manuels ou intellectuels à domicile.

LES ENTREPRISES ADAPTÉES

Ces entreprises emploient à 80 % des personnes en situation de handicap à efficacité réduite. Leur vocation est de soutenir et d'accompagner l'émergence et la consolidation d'un projet professionnel.

- IRIS
(Initiative pour la Recherche et l'Insertion Sociale)
8 Avenue Joliot Curie
17180 Périgny
05 46 44 75 75

- Les Ateliers de l'Aunis
(AP géré par l'ADEI)
ZI des Cottes Mailles
17440 Aytré
05 46 44 95 77

À SAVOIR

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) peut faciliter la recherche d'emploi des personnes en situation de handicap.

- MDPH
61 rue de Jéricho
0 800 15 22 15

- Prométhée 17 - Cap Emploi
3 rue Alfred Kastler- Les Minimes
05 46 50 04 00

- SAMETH 17
(Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés)
Le Sextant
7 rue de la Trinquette
05 46 51 69 66
accueil@sameth17.fr

- CRAVA
(Cellule Régionale d'Aide à la Vie Autonome)
Le Sextant
15 et 17 rue de la Trinquette
05 46 34 00 34
crava-cicat@wanadoo.fr

LE TRAVAIL EN MILIEU PROTÉGÉ

LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)

Les personnes en situation de handicap pour lesquelles le placement dans le milieu ordinaire de travail s'avère impossible peuvent être admises sur orientation de la MDPH dans un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). Les ESAT offrent des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif. Contactez la MDPH pour plus d'informations.

ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP, DE LA FAMILLE ET DE L'ENTOURAGE

O-3 ANS

LE CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (CAMSP)

Le CAMSP est composé d'une équipe pluridisciplinaire (pédopsychiatre, neuropédiatre,

etc.) qui intervient auprès des femmes enceintes (sur indications) et des enfants de 0 à 3 ans révolus, à la demande des familles, pédiatres, médecins généralistes ou spécialistes.

Ce centre a pour objectif d'assurer la prévention, le dépistage et la mise en route du traitement des enfants présentant des troubles psychologiques, psychomoteurs ou comportementaux associés ou non à des déficits sensoriels, moteurs ou troubles autistiques. Il favorise l'adaptation sociale et éducative des enfants.

CAMSP

Rue du Docteur Schweitzer
05 46 45 69 72

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL ET D'ÉDUCATION PRÉCOCE (SAFEP)

Ce service prend en charge les enfants de moins de 3 ans atteints d'une déficience sensorielle. Il assure le conseil et l'accompagnement des familles et apporte une aide au développement de l'autonomie et de la communication de l'enfant. **DIAPOSOM** (Dispositif Individuel d'Accompagnement Pour l'Autonomie des personnes Sourdes Ou Malentendantes) 15 rue des Petits Bonneveaux 17220 Saint-Vivien 05 46 31 01 92

3-12 ANS

LES UNITÉS PSYCHOTHÉRAPIQUES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS (UPEA)

L'UPEA est une unité psychothérapique qui apporte un soutien aux enfants âgés de 3 à 12 ans présentant des troubles psychologiques, comportementaux, des difficultés d'adaptation et d'apprentissage scolaires. Une équipe pluridisciplinaire met en place des soins polyvalents individualisés et intensifs, prodigués dans la journée ou à temps partiel.

UPEA

Centre Hospitalier Marius Lacroix
208 rue Marius Lacroix
05 46 45 60 30

LES CENTRES D'AIDE MÉDICO-PSYCHOTHÉRAPIQUES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS (CAMPEA)

Les CAMPEA proposent la mise en place de projets thérapeutiques, médico-psychologiques éducatifs et rééducatifs, pédagogiques et d'insertion sociale, pour des enfants âgés de 3 à 12 ans présentant des troubles psychologiques, comportementaux, d'adaptation et d'apprentissages scolaires.

CAMPEA

Centre Hospitalier Saint-Louis de La Rochelle
Rue du Docteur Schweitzer
05 46 45 69 58

0-20 ANS

LES CENTRES MÉDICO-PSYCHO PÉDAGOGIQUES (CMPP)

Le CMPP s'adresse aux enfants et jeunes de 0 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques ou scolaires ou des troubles du comportement. Une équipe pluridisciplinaire (pédopsychiatres, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens et psychopédagogues) évalue les besoins de l'enfant à la demande des parents et en parallèle à la scolarisation. Un projet de soins ambulatoires ou de rééducation ou un suivi médico-éducatif est proposé si besoin sous l'autorité d'un médecin référent.

CMPP

34 place de Verdun
05 46 41 07 46

LES SERVICES D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD)

Les SESSAD apportent un soutien spécialisé aux enfants et adolescents handicapés pour les maintenir dans leur milieu de vie ordinaire et d'éducation.

Selon le handicap et l'âge de l'enfant, plusieurs services peuvent répondre à leurs besoins.

LES SERVICES D'AIDE À L'ACQUISITION DE L'AUTONOMIE ET À L'INTÉGRATION SCOLAIRE (SAAAIS)

- Déficience visuelle
Service géré par TREMA
128 bis rue du 14 Juillet
BP 60012 - 17300 Rochefort
05 46 99 04 37
saaais@trema-asso.fr
- Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire (SSEFIS)
Déficience auditive
Service géré par TREMA
128 bis rue du 14 Juillet
BP 60012
17300 Rochefort
05 46 99 04 37
- Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile
Dysphasie (SESSAD)
Service géré par TREMA
128 bis rue du 14 Juillet
17300 Rochefort
05 46 99 04 37
sessaddys@trema-asso.fr
- SESSD - APF
20 rue Jacques Cartier
ZAC de Belle Aire Nord
17440 Aytré
05 46 45 41 19
sessd.la-rochelle@apf.asso.fr
- SESSAD
Service géré par l'ADAPEI 17
2 rue Meschinot de Richemond
05 46 67 81 08
- SESSAD MTC Trouble du Comportement
5 rue Condorcet
05 46 28 04 89
- SESSAD de l'Océan
Chemin de Réaux
17440 Aytré
05 46 30 67 17
ilesreaux@adei17.com

PUB

- DIAPASOM

15 rue des Petits Bonnevaux,
17220 Saint-Vivien
05 46 31 01 92

- Délégation Territoriale

La Rochelle Ré
49 avenue Aristide Briand
Service de l'Autonomie
05 17 83 43 17

20-60 ANS

L'accompagnement médical de la personne en situation de handicap, de la famille et de l'entourage pour les 20-60 ans se fait par le biais des orientations de la MDPH, des équipes pluridisciplinaires, des établissements fréquentés mais également par le biais des associations et des professionnels du secteur concerné (psychiatres, etc).

MDPH

61 rue de Jéricho

0800 15 22 15

mdp@charente-maritime.fr

PRESTATIONS SOCIALES ENFANT

Des dispositifs permettent d'aider les familles à assumer les frais d'éducation et de soins de l'enfant en situation de handicap.

ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

Cette prestation familiale est destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap.

Elle est versée par la Caisse d'Allocations Familiales et destinée aux personnes en situation de handicap de moins de 20 ans présentant un taux d'incapacité permanente au moins égal à 80 %. Le formulaire de demande de l'AEEH est disponible à la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Tout élève en situation de handicap qui, en raison de son handicap, ne peut utiliser les moyens de transport en commun, bénéficie d'un transport individuel adapté entre son domicile et son établissement scolaire dont les frais sont pris en charge.

PRESTATIONS SOCIALES ADULTE

Pour toutes les prestations mentionnées ci-dessous, adressez-vous à la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS

L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) vise à garantir un minimum de ressources aux personnes handicapées. L'AAH, financée par l'État, est versée par la Caisse d'Allocations Familiales, sous conditions de ressources. Les bénéficiaires de l'AAH dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80% n'ont plus l'obligation de faire valoir leur droit à l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) pour conserver leur prestation d'AAH au-delà de l'âge légal de départ à la retraite.

ATTRIBUTION DE L'AAH AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SUBISSANT UNE RESTRICTION SUBSTANTIELLE D'ACCÈS À L'EMPLOI (RSDAE)

La durée de l'attribution de l'AAH est comprise entre un et cinq ans. La MDPH doit évaluer si les difficultés de la personne pour accéder à l'emploi sont directement liées à son handicap ou à une maladie invalidante d'une durée prévisible supérieure à un an.

COMPLÉMENT DE RESSOURCES

Le complément de ressources est une allocation forfaitaire qui s'ajoute à l'AAH pour constituer une garantie de ressources et compenser l'absence durable de revenu d'activité des personnes en situation de handicap dans l'incapacité de travailler. Depuis le 1^{er} décembre 2019 le Complément de Ressources a été supprimé. Cependant les personnes qui au 1^{er} décembre 2019 avaient des droits ouverts au Complément de Ressources continuent, tant qu'elles en remplissent les conditions d'éligibilité, à bénéficier de ce complément dans la limite d'une durée de 10 ans selon les modalités en vigueur avant cette date.

MAJORATION POUR LA VIE AUTONOME (MVA)

La MVA permet aux personnes qui ont fait le choix de vivre dans un logement indépendant de faire face aux charges. Versée mensuellement par la CAF ou la MSA, elle n'est pas cumulable avec le complément de ressources.

PENSION D'INVALIDITÉ

La pension d'invalidité compense une perte de revenu résultant d'une réduction de sa capacité de travail suite à un accident ou à une maladie d'origine non professionnelle ou encore à une usure prématurée de l'organisme. Elle est versée mensuellement jusqu'à 60 ans. Au-delà de 60 ans, elle est remplacée par une pension de vieillesse.

PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

La Prestation de Compensation du Handicap couvre les dépenses occasionnées par le handicap ou un trouble de santé invalidant (aide humaine ou technique, aménagement du logement ou du véhicule, aide exceptionnelle spécifique, etc.).

PROTECTION JURIDIQUE

Différentes mesures de protection adaptées à la gravité du handicap ont été mises en place dans l'intérêt de la personne en situation de handicap, pour la protéger contre ses propres agissements ou contre ceux de tiers mal intentionnés. Cette protection juridique s'articule autour de trois grands régimes de protection du plus simple au plus complet : la sauvegarde de justice, la curatelle ou la tutelle.

- UDAF

5 rue du Bois d'Huré
17140 Lagord
05 46 28 36 00
contact@udaf17.fr

- APT'AS

Rue Anita Conti
CS 20217
05 46 30 56 66

- ADEI/ADPP

8 boulevard du Commandant Charcot
17440 Aytré Cedex
05 46 27 64 50
iadpp@adei17.com

AIDE ET ÉCOUTE

DÉFICIENCES SENSORIELLES

LES SOURDS ET MALENTENDANTS

- Association des Sourds de La Rochelle (ASLR)
87 rue Marius Lacroix
christianverron@orange.fr

- Les Main'17

Maison des Associations
9 rue Guynemer
17440 Aytré
esteve.alexisonia@wanadoo.fr

- CRRFPLS (Centre de formation à la Langue des signes)

6 allée du Parc, résidence les Dunes - 86000 Poitiers
05 49 38 07 53

- Fraternité catholique des sourds
51 rue de Quatrefages
05 46 42 07 69

NON ET MALVOYANTS

- Association des Donneurs de voix / Bibliothèque sonore de La Rochelle pour la Charente-Maritime
5 rue Jean-Baptiste Charcot
05 46 34 78 46
17c@advbs.fr

- Association Valentin Haüy
20 rue Gambetta
05 46 41 26 03
www.avh.asso.fr

- Association Clairvoyants
4 rue Franck Delmas Aptt 19
Résidence Colmar
07 68 39 59 30
clairvoyants17@laposte.net

- Voir Ensemble
groupe Charente-Maritime
187 avenue de Lagord
17140 Lagord
05 46 67 34 86
www.voirensemble.asso.fr

- Association Les Chiens guides d'Aveugles
École d'Angers
1 rue des Brunelleries
Bouchemaine
49913 Angers Cedex 09
02 41 65 59 23

- Antenne sur la Charente-Maritime
1 rue des Épis d'Or
17230 Villedoux
05 46 67 77 18
info@chiens-guides-ouest.org
www.chiensguides.fr

HANDICAPS MOTEURS

- Association des Paralysés de France (APF) Délégation Départementale
33 avenue des Amériques
05 46 30 46 60
dd.17@apf.asso.fr
www.apf.asso.fr

- Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux (ADIMC 17)
9 rue Émile Racaud
05 46 67 88 40

HANDICAPS MOTEURS ET MENTAUX

- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH 17)
Gestionnaire de services et d'établissements
Rue Jean Bouche
05 46 45 29 19

HANDICAPS MENTAUX ET TROUBLES DU COMPORTEMENT

- Association Départementale des Parents et Amis des Personnes Handicapées Mentales de la Charente-Maritime (ADAPEI)
Gestionnaire de services et d'établissements
11 Avenue Paul Langevin
17184 Périgny
05 46 27 13 60
www.adapei17.fr

- Association Départementale pour l'Éducation et l'Insertion (ADEI)
Gestionnaire de services et d'établissements.
8 boulevard du Commandant Charcot
17443 Aytré cedex
05 46 27 66 01
www.adei17.com

- Association Emmanuelle
Gestionnaire de services et d'établissements.
Impasse Clémenceau
17340 Châtelailion
05 46 56 07 40
asso-emmanuelle@emmanuelle.asso.fr
www.emmanuelle.asso.fr

- Autisme 17
30 rue du Champ de Foire
17300 Rochefort
06 98 80 53 94
autisme17@gmail.com

- Association Syndrome Williams
Centre Ouest
Accompagnement spécifique des
personnes atteintes du Syndrome
de Williams, tant scolaire,
médical, que social
23 rue Alsace Lorraine
05 46 43 40 89

HANDICAPS PSYCHIQUES

- Accompagnement 17
Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale (SAVS)
14 allée Sainte-Sophie
17300 Rochefort
05 16 84 80 27
accompagnement17@
emmanuelle.asso.fr

- Union Nationale des Amis et
Familles de Malades Mentaux et
de leurs Associations (UNAFAM)
Pavillon Morel
208 rue Marius Lacroix
05 46 00 41 54 (répondeur)
www.unafam.org

- P'tit plus - Groupe d'Entraide
Mutuelle (GEM)
1 avenue de la Porte Dauphine
05 46 29 13 72

- Association Rochelaise pour
l'Étude de la Dépression et des
Troubles Affectifs (AREDETA)

- Maison Associative de la Santé
74 Avenue de Bourgogne
06 76 23 27 84

- Entraide et Renaissance (Groupe
d'Entraide Mutuelle)
26 bis rue Massiou
05 46 41 83 94
entraide.renaissance17@neuf.fr
www.entraideetrenaissance.fr

HANDICAPS ASSOCIÉS

- Fédération Nationale des
Accidentés du Travail et des
Handicapés (FNATH) Association
des Accidentés de la Vie
Résidence Atlante
19 rue des Voiliers
05 46 41 24 85
www.fnath.org

- TREMA
Gestionnaire de services
14 rue Edmée Mariotte
17180 Périgny
05 46 41 68 46
contact@trema-asso.fr

- Association des Invalides et
Handicapés Militaires
06 08 86 78 46

ACCESSIBILITÉ

La Ville est un territoire de
proximité qui se doit d'œuvrer
pour rendre son environnement
accessible à tous, notamment aux
personnes en situation de
handicap, femmes enceintes,
enfants, personnes âgées,
personnes accidentées, etc.

Aux côtés d'autres structures,
d'associations et d'individus
engagés, La Rochelle veille à
promouvoir l'accès à l'information,
aux équipements et aux services
disponibles sur son territoire.



BOUCLES MAGNÉTIQUES

Une boucle magnétique est un système d'aide à l'écoute pour les malentendants porteurs ou non d'un appareil auditif. Ces appareils éliminent les bruits parasites, captent le son et le retransmettent directement dans l'appareil auditif d'une personne appareillée ou dans un casque mis à disposition des personnes malentendantes qui ne portent pas d'appareil auditif. Les guichets de plusieurs services municipaux sont équipés d'une boucle magnétique (CCAS, Musée du Nouveau Monde, Musée des Beaux-Arts, Muséum d'Histoire Naturelle, État-civil, mairies de proximité, médiathèque de Villeneuve-les-Salines, le CLIC). D'autres lieux ouverts au public sont également équipés de boucles magnétiques (La Courseive, espace vente de la gare SNCF, cinéma le Dragon, église de Fétilly, Aquarium de La Rochelle, etc.).

DÉTENTE ET LOISIRS

PLAGES

Les plages de la Concurrence et des Minimes sont équipées d'une rampe d'accès à la mer, d'un Hippocampe (fauteuil permettant l'accès à la mer de façon autonome) et d'un Tiralo (fauteuil permettant l'accès à la mer avec aide). Ces équipements permettent un accès sécurisé et facilité aux personnes en situation de handicap en période estivale pendant les heures d'ouverture des postes de secours.

NAUTISME

Un ponton équipé d'un « handimove », installé au bout de la cale des dériveurs aux Minimes permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder facilement et en sécurité aux bateaux.
Cale des Dériveurs
05 46 44 41 20

SITES À VISITER

L'Office de Tourisme et le Comité départemental du tourisme proposent des informations sur les sites accessibles. Charente-Maritime Tourisme apporte son aide pour l'organisation de séjours adaptés sur l'ensemble du département. Des sites sont labellisés Tourisme et Handicap à La Rochelle (Aquarium, musée des Beaux-Arts, Office de Tourisme, etc.).

- Office de Tourisme
2 quai Georges Simenon
05 46 41 14 68
accueil@larochelle-tourisme.com
- Charente-Maritime Tourisme (Comité départemental du tourisme)
85 boulevard de la République
05 46 31 71 71
www.en-charente-maritime.com

ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Des associations spécifiques offrent des activités telles que la voile, la natation, l'équitation, le théâtre, la peinture, etc. Consultez le guide des associations de la Ville ou contactez :

- Comité Départemental Handisport Charente-Maritime
18 rue Jean Effel
05 46 30 08 34
cd17@handisport.org
- Comité Départemental Sport Adapté
18 rue Jean Effel
05 46 30 03 92
cd17ffsa@wanadoo.fr
- Cercle « Handi Rochelais » Handisport
Centre associatif Charcot
Rue Charcot
05 16 85 42 88
cerclehandirochelais@cegetel.net

À SAVOIR

Le gymnase Gaston Neveu et le Stade Marcel Deflandre permettent à tous d'assister aux matchs de basketball et de rugby, aux démonstrations d'arts martiaux, etc. La piscine Lucien Maylin est entièrement accessible et propose des créneaux réservés aux personnes à mobilité réduite.

LA BIBLIOTHÈQUE SONORE

Elle offre un accès aux livres auditifs, magazines et revues enregistrés par les bénévoles des Donneurs de voix. 4 000 références sont disponibles. Les prêts sont gratuits pour les aveugles et malvoyants.
Bibliothèque Sonore
5 rue Baptiste Charcot
05 46 34 78 46
17c@advbs.fr



À SAVOIR

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la carte mobilité inclusion (CMI) remplace progressivement les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement. La CMI n'est pas délivrée aux invalides de guerre qui conservent le bénéfice de la carte de stationnement.

La CMI a la taille d'une carte de crédit et comporte une ou plusieurs mentions en fonction des besoins et de la situation :

- **la mention « invalidité »** a pour but d'attester que son détenteur est handicapé avec un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 %. Elle donne droit à des avantages financiers et peut-être accompagnée d'une sous-mention particulière selon la déficience.
- **la mention « priorité pour personne handicapée »** est attribuée à toute personne atteinte d'une incapacité inférieure à 80 % rendant la station debout pénible. Elle permet l'obtention de place assise dans les transports en commun, la priorité dans les files d'attentes, etc.
- **la mention « stationnement pour personnes handicapées »** permet à son titulaire ou à la tierce personne l'accompagnant, d'utiliser, dans les lieux de stationnement ouverts au public, les places réservées et aménagées à cet effet. Les titulaires de la CMI stationnement, ou la tierce personne les accompagnant, peuvent utiliser gratuitement « toutes les places de stationnement ouvertes au public en voirie ».

Si la CMI comprend, en plus du stationnement la mention priorité ou invalidité, 2 cartes seront délivrées : l'une à apposer sur le véhicule (CMI stationnement) et l'autre à conserver (CMI invalidité ou priorité).

Si la carte actuelle (stationnement, invalidité ou priorité) de la personne en situation de handicap a une date de fin elle peut continuer à s'en servir jusqu'à sa date de fin. Si elle n'a pas de date de fin ou si elle se termine après le 31 décembre 2026 elle peut continuer à s'en servir jusqu'à cette date. Six mois avant cette date soit au 30 juin 2026 il est nécessaire de demander une CMI pour continuer à avoir les avantages de la carte.

Pour les moins de 60 ans, ainsi que pour les plus de 60 ans qui ne sont pas concernés par l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie), la demande de CMI est à adresser à la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Pour les personnes de plus de 60 ans déjà bénéficiaires de l'APA, la demande de CMI est à adresser au service de l'Autonomie du département. Pour les personnes de 60 ans qui constituent une demande d'APA, le formulaire de demande de CMI est à joindre au dossier.

PUB

Le bien vivre des personnes âgées est la préoccupation de nombreux acteurs qui se mobilisent pour les accompagner, faciliter leur vieillissement actif et développer leur sentiment d'appartenance à la cité. La Ville et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) jouent un rôle prépondérant dans cette dynamique locale, informant et orientant les usagers et participant, aux côtés des associations locales, aux dispositifs de soutien à domicile, d'écoute et de prévention de l'isolement.

RETRAITE

VOS CONTACTS À LA MAIRIE :

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

31 rue Amelot
contact@ccas-larochele.fr
05 46 35 21 00

SERVICE DES RETRAITÉS

11 rue Bletterie
clic.retraites@ccas-larochele.fr
05 46 28 35 35

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS gère cinq établissements d'hébergement pour personnes âgées, déploie des dispositifs de maintien à domicile et propose des prestations sociales prenant en charge les usagers les plus défavorisés.

SERVICE DES RETRAITÉS

Le Service des retraités développe un programme d'animations en direction des retraités rochelais pour créer ou recréer du lien social et favoriser l'accès aux loisirs et à la culture.

CLIC

Le Centre Local d'Information et de Coordination est un guichet d'accueil pour les personnes de plus de 60 ans, leur entourage

ainsi que les professionnels en lien avec ce public. Il oriente dans les démarches et vers les services facilitant le soutien à domicile. Il informe sur les structures d'accueil de jour et les hébergements temporaires ou permanents.

11 rue Bletterie
clic.retraites@ccas-larochele.fr
05 46 28 35 35

LOGEMENT

ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial offre la possibilité à des personnes de bénéficier d'une chambre dans une famille agréée (dans la limite de trois personnes).

La personne accueillie partage la vie familiale. L'hébergement est concrétisé par un contrat relatif à l'accueil, la délivrance de bulletins de salaire et de quittances de loyer.

Délégation Territoriale
La Rochelle-Ré
49 avenue Aristide Briand
CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9
05 17 83 43 17
www.charente-maritime.fr

AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Pour la période 2015-2017, HATEIS HABITAT est l'opérateur désigné par le Conseil Départemental pour informer et aider les retraités ou titulaires d'une pension de réversion dans leurs démarches pour rénover, améliorer ou adapter leur logement.

Les aides financières (subventions ou prêts) varient selon la nature et le montant des travaux, les revenus mensuels, la caisse de retraite, le droit de propriété sur le logement.

- HATEIS HABITAT
61-63 Avenue des Cordeliers
05 46 56 91 85

- Direction de l'habitat et du
logement
05 17 83 46 00

Certains travaux ne peuvent pas bénéficier de l'aide de l'ANAH et du Conseil départemental. Il s'agit par exemple de :

- travaux n'apportant pas un gain énergétique suffisant (+ 25%), tels que le changement partiel de menuiserie ou la réfection de toiture seule sans isolation,
- travaux d'adaptation (changement de baignoire pour une douche, etc.), pour une personne âgée ne bénéficiant pas de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

L'obtention d'un financement par les caisses de retraite est cependant possible et vous pouvez également contacter un autre opérateur.

SOLIHIA
110 Grande Rue
17180 Périgny
05 46 07 49 99

ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

LES RÉSIDENCES AUTONOMIE

Anciennement établissement d'hébergement pour personnes âgées. Les Résidences Autonomie sont des logements foyers qui accueillent des personnes peu ou pas dépendantes, l'établissement étant assimilé à un domicile. Les soins et les services à domicile sont proposés par des services extérieurs à l'établissement.

ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Les EHPAD sont des unités de soins de longue durée, des maisons de retraite avec ou sans cure médicale, des maisons de retraite spécialisées accueillant des personnes handicapées de plus de 60 ans.

Le prix de journée se décompose en trois tarifs distincts :

- tarif hébergement et tarif dépendance (variable), à la charge du résident,
- tarif soins, à la charge de l'assurance maladie.

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Certains établissements proposent de l'accueil temporaire qui permet de rompre avec le quotidien, d'être en sécurité en cas d'absence de la famille ou simplement de se reposer. L'accueil peut durer jusqu'à trois mois, renouvelable une fois maximum dans l'année.

Consultez la liste des établissements en annexe.
Rens. service des retraites

ACCUEIL D'UN ÉTUDIANT

Si vous disposez d'une chambre ou d'un logement libre dans votre maison (ou appartement) et que vous souhaitez une présence pour échanger et rompre l'isolement, vous pouvez accueillir un étudiant.

- Centrale dédiée au logement étudiant
www.lokaviz.fr
(gérée par les CROUS)

- La Rochelle Toit Partagé est une association mettant en contact bailleurs et locataires
6 bis cours des Jarrières
17740 Sainte-Marie-de-Ré
06 70 40 92 03

À SAVOIR

Établissement pour personnes âgées :

Vous pouvez rechercher et effectuer les démarches d'entrée en établissement pour personnes âgées sur www.viatrajectoire.fr. Ce site vous permet d'envoyer simultanément plusieurs demandes vers des établissements que vous aurez sélectionnés selon vos critères : localisation, tarification, prestations et soins proposés. Vous pourrez ainsi également modifier ou annuler vos demandes facilement.

REVENUS

DROIT À LA RETRAITE

À partir de 55 ans, vous pouvez demander un calcul estimatif de votre retraite du régime général et planifier votre départ en retraite.

AGENCE RETRAITE DE LA CARISAT

Immeuble Le Samoa
40 avenue Einstein
39 60 (prix d'un appel local)
ou 09 71 10 39 60
contact.assures@retraite.cnnav.fr
www.lassuranceretraite.fr

CAISSE D'ASSURANCE VIEILLESSE

Réservé aux personnes bénéficiant d'un régime particulier (artisan, commerçant, marin, cheminot, etc.).

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Les retraites complémentaires s'ajoutent à la retraite de base. Les cotisations sont gérées par des organismes tels que l'ARRCO, l'IRCANTEC, l'AGIRC ou des caisses professionnelles.

POUR FACILITER VOS DEMARCHES

Centre d'Information Conseil et Accueil des Salariés (CICAS)
Immeuble le Sextant
Rue de La Trinquette
0820 200 246
www.agirc-arrco.fr

ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES (ASPA)

L'ASPA est une allocation mensuelle différentielle accordée aux personnes disposant de faibles ressources. Elle complète vos ressources jusqu'à un plafond fixé chaque année. Elle peut être recouvrée sur la succession en fonction d'un plafond sur l'actif net successoral.

La demande d'ASPA est instruite au CCAS pour les personnes qui n'ont validé aucun trimestre dans une caisse de retraite. Pour ceux qui ont cotisé au moins un trimestre dans leur vie, il convient de s'adresser à sa caisse de retraite de base.

Conditions d'obtention de l'ASPA : être âgé de 65 ans, ou 60 ans pour les travailleurs déclarés inaptes au travail et résider de manière stable et régulière sur le territoire français.

PENSION DE REVERSION

En cas de veuvage, les personnes âgées de plus de 55 ans peuvent demander une pension de réversion auprès des caisses de retraite du défunt. Le versement de cette pension est soumis à des conditions de ressources.

CARSAT

Immeuble Le Samoa

40 avenue Einstein

39 60 (prix d'un appel local) ou

09 71 10 39 60

contact.assures@retraite.cnaf.fr

FINANCEMENT ET AIDES CONDITIONNELLES**AIDE À DOMICILE****CESU**

Chèque Emploi Service Universel

Les Chèques Emploi Service simplifient les démarches administratives pour l'emploi d'une aide à domicile. Le CESU bancaire est délivré gratuitement par les banques mais vous pouvez également déclarer votre salarié directement en ligne sur le site : www.cesu.urssaf.fr et le rémunérer avec un chèque bancaire ou postal. Les charges salariales et patronales sont prélevées sur votre compte bancaire. Certaines mutuelles, caisses de retraite

complémentaires ou les comités d'entreprise délivrent des Cesu préfinancés qui permettent de rémunérer le salarié ou le service d'aide à domicile.

Caisses de retraite

Des prestations diverses peuvent être versées aux retraités par les caisses de retraite principales ou complémentaires (téléalarme, aide à domicile, chèques « Sortir plus », adaptation du logement, aide au chauffage, aide pour l'achat de prothèses, séjours vacances, etc.) sous conditions d'âge et de ressources. Ces conditions et les prestations proposées pouvant changer, interrogez régulièrement vos caisses de retraite.

Le Conseil départemental peut intervenir :

- pour les personnes autonomes titulaires de l'ASPA, au titre de l'aide sociale.
- pour les personnes en perte d'autonomie, au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

AIDE SOCIALE FACULTATIVE DU CCAS

Le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) s'adresse à tous les Rochelais et reçoit sur rendez-

vous. Il propose des aides si vous rencontrez des difficultés dans votre vie quotidienne.

Rens. Centre Communal d'Action Sociale

AIDE SOCIALE DÉPARTEMENTALE

Selon les ressources, l'Aide sociale départementale peut faciliter le financement d'un hébergement familial ou en établissement, d'une aide-ménagère ou du portage de repas. Elle peut être récupérée sur la succession dès le premier euro d'actif successoral pour l'hébergement et en fonction d'un plafond sur succession pour l'aide ménagère et le portage de repas.

L'OBLIGATION ALIMENTAIRE

L'obligation alimentaire s'impose aux descendants (enfants, petits-enfants) à l'égard de leurs ascendants (parents, grands-parents) dans le besoin et qui ne sont pas en mesure d'assurer leur subsistance. Son montant varie en fonction des ressources et charges de celui qui la verse et des besoins du demandeur. Elle est déductible fiscalement. Cette obligation alimentaire s'étend aux alliés en ligne directe (gendres et belles-filles).

À SAVOIR

- **En cas d'hospitalisation ou passage par les urgences**, une aide à domicile peut être mise en place pour faciliter votre retour au domicile. Cette prestation peut être prise en charge par votre mutuelle et/ou votre caisse de retraite. Parlez-en au cadre de santé ou à l'assistante sociale de l'établissement.
- **Activités de services à la personne à domicile**
La dépense liée à l'emploi d'une aide à domicile ainsi que certaines activités de services à la personne à domicile ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu, 50% de réduction du montant des dépenses restant à la charge de la personne dans la limite d'un plafond de dépenses. Attention : les personnes retraitées non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.
Rens. Centre des finances publiques.
- **Allègements ou exonérations fiscales**
Certains allègements ou exonérations fiscales existent, sous conditions d'âge et de revenus sur la redevance télévision, la taxe foncière et la taxe d'habitation.
Rens. Centre des finances publiques.

PUB

PERTE D'AUTONOMIE : MISE EN PLACE D'UN PLAN D'AIDE PERSONNALISÉ

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) concerne les personnes âgées de plus de 60 ans. La dépendance est évaluée à l'aide d'un questionnaire national. Les personnes classées de 1 à 4 dans la classification de dépendance peuvent bénéficier de cette allocation. L'allocation tient compte des ressources du demandeur.

L'APA peut financer les services d'aide à domicile, de garde-malade, d'accueil de jour, d'accueil temporaire, d'adaptation du domicile, de forfait incontinence, de transports, de téléalarme, de portage de repas. Le droit à l'APA est ouvert pour deux ans mais peut être révisé à tout moment si nécessaire. L'APA n'est pas soumise à l'obligation alimentaire et n'est pas récupérée sur la succession.

- Pour l'instruction administrative des demandes APA, contactez le Centre Communal d'Action Sociale.
- Pour l'instruction médico-sociale des demandes APA, contactez la Maison de la Charente-Maritime

Pays La Rochelle - Ré - Aunis.
49 avenue Aristide Briand
CS 60003
05 17 83 43 17

SANTÉ

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES

STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER

- L'Escale
Accueil du lundi au vendredi, de 10h à 17h.
Rue du Bois d'Huré
17140 Lagord
05 46 42 48 09
- EHPAD Résidence du Domaine Rieux Coudreau
7 rue Sainte-Cécile
17139 Dompierre-sur-Mer
05 46 68 44 00
- EHPAD Les Petites Vignes
Rue du Fief-Cluzeau
17220 La Jarne
05 46 56 53 00

ÉQUIPE MOBILE ALZHEIMER

L'équipe mobile (pour malades Alzheimer ou maladies apparentées) effectue des « soins d'accompagnement et de réhabilitation » entièrement pris en charge par la Sécurité sociale. Ces soins ont pour but d'optimiser les capacités restantes des personnes malades et d'apporter un soutien psycho-éducatif aux aidants. Ces séances sont réalisées au domicile du patient par une psychomotricienne ou ergothérapeute accompagnée d'une assistante de soins en gérontologie.

L'Escale
68 rue des Voiliers
05 46 42 48 09

PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT DES AIDANTS FAMILIAUX

Cette plateforme propose un accompagnement des personnes malades ainsi que des aidants familiaux. Elle permet d'offrir du temps libéré, d'informer et soutenir l'entourage.

L'Escale
68 rue des Voiliers
05 46 42 48 09



FRANCE ALZHEIMER (ANTENNE DE LA ROCHELLE)

Cette association a pour objectif d'aider et de rassembler les familles des personnes touchées par des maladies de dégénérescences cérébrales, dont la maladie d'Alzheimer. Elle propose des activités aux malades dans un lieu de convivialité, accompagnés de leurs aidants. Une psychologue anime également des groupes de paroles et de soutien.

Rens. Service des retraites

FORMATION DES AIDANTS

Afin d'aider à la compréhension des difficultés du malade, à l'adaptation de l'environnement et au maintien de la relation aidant/aidé, une formation gratuite est assurée par des professionnels médico sociaux.

L'Escale

68 rue des Voiliers
05 46 42 48 09

HOPITAL DE JOUR GÉRIATRIQUE

Ce service gériatrique prend en charge les personnes âgées souffrant de déficit physique ou cognitif (trouble de la mémoire), les personnes souffrant de troubles psycho gériatriques (dépression, perte de mémoire). Les soins et le transport sont pris en charge par l'Assurance Maladie.

Centre de soins pour Personnes
Âgées

Fief de la Mare
Rue Moulin des Justices
17138 Puilboreau
05 46 45 61 80

ASSURANCE MALADIE

En tant que retraité, vous continuez à bénéficier d'une protection sociale. Vous pouvez donc transmettre vos demandes de remboursement à la même caisse d'Assurance Maladie. Il suffit d'envoyer votre titre de retraite et la notification d'attribution.

- Caisse Primaire d'Assurance
Maladie (CPAM)
55 rue de Suède
Mairie de proximité de Mireuil :
2 square de la Passerelle
Mairie de proximité de
Villeneuve-les-Salines :
28 avenue Billaud Varenne
0811 70 36 46
www.ameli.fr

- Service social CARSAT
(informations sur les droits
sociaux et aides personnalisées)
2 rue Enrico Fermi
36 46
ssocial17@carsat-centreouest.fr

AIDE À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Il est important de conserver une couverture complémentaire pour ses dépenses de santé. Si vous disposez de faibles revenus, vous pouvez bénéficier d'une Aide à la Complémentaire Santé (ACS). Une aide supplémentaire peut être versée par le CCAS. Certaines caisses de retraite complémentaires accordent également des aides pour payer vos cotisations et vous aider pour l'achat de matériel médical, prothèses, etc.

Pour plus d'informations, consultez la rubrique Santé accès aux soins et accompagnement des malades en page 41.

- Caisse Primaire d'Assurance
Maladie (CPAM)
55 rue de Suède
Mairie de proximité de Mireuil :
2 square de la Passerelle
Mairie de proximité de
Villeneuve-les-Salines :
28 avenue Billaud Varenne
0811 70 36 46
www.ameli.fr

- CCAS (Centre Communal d'Action
Sociale)
31 rue Amelot
05 46 35 21 00
contact@ccas-larochelle.fr

À SAVOIR

Plan canicule :

Chaque année, dans le cadre du plan canicule, la Ville doit actualiser un registre des personnes âgées, isolées ou handicapées qui souhaitent bénéficier d'une aide.

Plus d'informations au
05 46 51 51 42. Un numéro
national délivre également des
conseils : 0800 06 66 66.

ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

Ces établissements accueillent des personnes en convalescence dans le cas de maladies consolidées, de périodes pré ou post-opératoires, de repos. L'admission est réalisée sur prescription médicale avec accord de l'Assurance Maladie.

- Château de Clavette
3 rue du Grand Chemin
17220 Clavette
05 46 68 41 41

- Château de Marlonges
5 rue de la Grosse Motte
17290 Chambon
05 46 27 48 48

- Château de Mornay
216 route de Ribemont
17330 Saint-Pierre de l'Isle
05 46 59 57 00

- Centre de soins Personnes Âgées
(CSPA)
Fief de la Mare
Rue du Moulin des Justices -
BP519
17138 Puilboreau
05 46 45 50 50

- Centre Richelieu
37 rue Philippe Vincent
05 46 43 12 05

SOINS À DOMICILE

AIDE-SOIGNANTE ET INFIRMIÈRE

Sur prescription médicale, vous pouvez bénéficier de l'intervention d'une aide-soignante pour actes du quotidien et/ou d'une infirmière pour les soins techniques (injections et pansements). Les frais sont pris en charge par votre caisse d'Assurance Maladie.

- CCAS - Service de Soins
Infirmiers A Domicile
151 avenue Carnot
05 46 31 34 20
ssiad@ccas-larochelle.fr

- L'Escale
68 rue des Voiliers
05 46 42 48 09

Pour bénéficier des services d'infirmiers libéraux, veuillez consulter les services d'annuaire.

GARDE MALADE

Les personnes dont l'état de santé nécessite une présence constante peuvent faire appel à un garde malade pour compléter l'aide à domicile déjà existante. Il convient de savoir que le garde malade n'a pas de rôle soignant. Consultez le tableau des services à la personne en annexe pour plus d'informations.

AIDE À DOMICILE

Les propositions de services à domicile sont nombreuses. Il en existe différents types :

SERVICE PRESTATAIRE

Vous n'êtes pas l'employeur de l'aide à domicile. Vous faites appel à une structure agréée qui vous propose une aide à domicile. Vous réglez un tarif horaire d'intervention, toutes charges comprises.

SERVICE MANDATAIRE

Vous êtes l'employeur de votre aide à domicile. C'est un service agréé qui, à votre demande, prend en charge, en contrepartie de frais de gestion, toutes les formalités administratives (bulletin de salaire, contrat de travail, déclaration URSSAF) et le recrutement du salarié. Celui-ci prend le statut d'employé de maison.

GRÉ À GRÉ

Vous recrutez et employez directement un salarié qui a le statut d'employé de maison et assurez vous-mêmes les formalités administratives.



À SAVOIR

Aides financières :

Les caisses de retraite, les mutuelles et le Conseil Départemental peuvent participer en partie au coût horaire des services prestataires mandataires et gré à gré, en fonction de la perte d'autonomie, de l'âge et des ressources de la personne.

PORTAGE DE REPAS

Livraison de plateaux repas, en liaison froide, de façon ponctuelle ou régulière. Respect des régimes (hyposodé, diabétique...), repas mixés, viande moulignée. Différents menus au choix. Consultez la liste en annexe.

TÉLÉALARME

Système d'alarme et d'assistance qui apporte une sécurité à domicile.

La personne peut entrer en contact avec une centrale de veille qui assure un service d'écoute et d'intervention d'urgence 24h/24, tous les jours de l'année. Consultez la liste en annexe.

AUTRE SERVICES À DOMICILE

D'autres services à domicile peuvent faciliter votre quotidien : La coiffure à domicile, les services de courses, les petits dépannages : (jardinage, bricolage, petits travaux d'entretien et de réparation). Consultez le tableau des services à domicile en annexe.

TRANSPORT COLLECTIFS

Si vous êtes titulaire de l'ASPA et avez 60 ans, vous pouvez prétendre à 30 voyages gratuits par mois sur les bus Yélo. Selon vos ressources, la carte Solidarité Transport mise en place par le

Département vous permet de voyager sur les autres bus du département à tarif préférentiel.

Département de la Charente-Maritime
Direction de la Mobilité et des Transports
85 boulevard de la République
05 46 31 75 13
mobilite.social@charente-maritime.fr

TRANSPORT À LA DEMANDE

Certaines caisses de retraite complémentaires accordent des chèques « Sortir Plus » aux personnes âgées de 80 ans et plus pour faciliter leurs déplacements accompagnés ou non. Renseignez-vous auprès de ces organismes.

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Services d'accompagnement Véhiculés ou au bras. Les véhicules sont adaptés pour les personnes en fauteuil.



- Âge d'Or Services
83 bis avenue de RomsPAY
05 46 01 62 22
www.agedorservices.com

- Maintien ADOM
85 Avenue des Cordeliers
05 46 01 27 62

- ACOMÈDE
10 bis avenue des Grandes
VarennEs
05 46 01 27 62

- DOMIDOM
5 avenue Aristide Briand
05 46 07 37 22

- Association Départementale
pour l'Emploi et la Formation
(ADEF 17)
1 rue de l'Ouvrage à Corne
05 46 41 09 06

TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

**ISIGO
SOLUTION PORTE A PORTE**
7J/7 - Service de transport porte
à porte dédié aux personnes à
mobilité réduite de l'agglomération
(carte d'invalidité d'un taux
supérieur ou égal à 80 % et
dossier à constituer) Le trajet de
jour est au coût d'un ticket de bus.

Services de jour : 6h - 21h
05 46 43 44 60
Services de nuit : 05 46 55 59 91
Maison de la Mobilité
Place de Verdun
Du lundi au vendredi, de 7h30 à
18h30 et le samedi, de 8h à 18h30
0 810 17 18 17
contact@yelo-larochelle.fr

À noter :

- Ne relèvent pas du service ISIGO les déplacements réguliers vers les établissements médicaux, sociaux ou médicaux sociaux qui relèvent de l'Établissement ou de l'Assurance Maladie ou du Département selon le type de structure.
- L'adhérent au service peut effectuer 2 déplacements par 24 heures, soit un aller et un retour.

CARTE MOBILITÉ INCLUSION (CMI)

La CMI remplace la carte d'invalidité, de stationnement et de priorité depuis le 1^{er} janvier 2017. Consulter le chapitre handicap page 63 pour connaître les nouvelles modalités concernant les demandes.

ACTIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

Le service des Retraités du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville propose diverses activités à l'année (sorties de loisirs, ateliers, randonnées, spectacles, etc.). Il délivre également gratuitement la carte vermeille cinéma à toute personne âgée de 60 ans et plus, domiciliée à La Rochelle. Si vous êtes titulaire de l'ASPA et avez 60 ans et plus, vous pouvez prétendre à la gratuité de la carte des médiathèques de La Rochelle.

ACTIONS DE CONVIVIALITÉ

Les centres sociaux proposent des actions personnalisées en direction des personnes âgées qui permettent de rompre l'isolement, retrouver le goût de sortir et de partager des moments d'amitié.

LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL CHRISTIANE FAURE

Il propose des visites de convivialité à domicile, l'accompagnement au bras pour effectuer des achats, une promenade notamment au marché, ainsi que des animations.



PUB

Les Marque-pages proposent des lectures à haute voix, à domicile, en établissement, pour des personnes qui ne peuvent plus lire et souhaitent retrouver ce plaisir.

41 rue Thiers
05 46 41 06 73
accueil.cslrv@orange.fr

LE CENTRE SOCIAL SAINT-ÉLOI - BEAUREGARD

Visites de convivialité à domicile, écoute et partage. Covoiturage possible pour participer aux actions collectives du centre social. Promenade, jeux, accompagnement, portage de livres à domicile.

40 rue basse de Saint-Éloi
05 46 34 33 11
st-eloi-beauregard.cs@wanadoo.fr

LE CENTRE SOCIAL PERTUIS - MIREUIL

Le Temps des Cerises : promenade au bras, sortie en minibus, après-midi récréative (le mardi).

3 rue François Bouchet
05 46 42 12 18
secretariat.lepertuis@gmail.org

LE CENTRE SOCIAL LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

Cette association mène des actions d'accompagnement pour rompre l'isolement des personnes de plus de 50 ans.

07 60 40 19 41
pfp.larochele@petitsfreres.asso.fr

RESTAURANTS ET TABLES D'HÔTES

ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGÉES

Les restaurants des cinq établissements pour personnes âgées du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont ouverts aux retraités qui souhaitent y déjeuner de façon ponctuelle ou régulière. Informations et tarifs auprès des établissements ou du Centre Local d'Information et de Coordination.

CLIC
11 rue Bletterie
05 46 28 35 35

TABLES D'HÔTES

Les Centres sociaux organisent régulièrement des tables d'hôtes ouvertes à tous (dans la limite des places disponibles) et à petits prix. Pour plus d'informations, retrouvez la liste des Centres Sociaux sur le site web de la Ville : larochele.fr.



PUB

La Rochelle propose une offre culturelle riche et variée qui permet à tous les publics d'aller à la rencontre d'œuvres, d'artistes, de lieux et d'initiatives et de s'ouvrir largement à la création.

CULTURE

VOS CONTACTS À LA MAIRIE :

DIRECTION CULTURE ET PATRIMOINE

Hôtel de Ville de La Rochelle
Place de l'Hôtel de Ville
05 46 51 51 51

MÉDIATHÈQUES

Implantées au cœur des quartiers de Villeneuve-les-Salines, Mireuil, Laleu-La Pallice et au sein de l'hôpital de La Rochelle-Ré-Aunis, les médiathèques municipales proposent un service de prêt de documents (CD, DVD, livres, presse...), de consultation et d'écoute sur place, des accès à internet via le dispositif Cyberlocal et de nombreuses animations culturelles.

Si l'entrée est libre, Il est nécessaire de s'inscrire pour pouvoir emprunter.

Médiathèque de Laleu-La Pallice-La Rossignollette

10 rue de Montréal
05 46 42 25 58
mediatheque.laleu@ville-larochelle.fr

Médiathèque de Mireuil

28 place de l'Europe
05 46 43 87 81
mediatheque.mireuil@ville-larochelle.fr

Médiathèque de Villeneuve-les-Salines

Place du 14 Juillet
05 46 44 01 27
mediatheque.villeneuve@ville-larochelle.fr

Médiathèque du Groupe Hospitalier La Rochelle - Ré - Aunis

(Réservée aux patients et au personnel de l'Hôpital)
Rue du Docteur Schweitzer
05 46 27 09 70
mediatheque.hopital@ville-larochelle.fr

Médiathèque d'Agglomération Michel-Crépeau

Avenue Michel Crépeau
05 46 45 71 71
www.bibliotheques.agglo-larochelle.fr



MUSÉES

Musée des Beaux-Arts

Installé dans l'hôtel Crussol d'Uzès, palais épiscopal construit sous Louis XVI, le musée des Beaux-Arts offre un riche panorama de la peinture européenne du XV^e au XX^e siècle. Fermé pour travaux.
28 rue Gargouilleau
05 46 41 64 65
musee-art@ville-larochelle.fr

Musée du Nouveau Monde

Le musée du Nouveau Monde illustre les relations qu'entretiennent la France,

et en particulier La Rochelle, avec les Amériques depuis le XVI^e s.

10 rue Fleuriau
05 46 41 46 50
musee-art@ville-larochelle.fr

Muséum d'Histoire Naturelle

Institution scientifique, labellisée « Musée de France », le Muséum d'Histoire Naturelle est implanté au cœur de la ville depuis presque deux siècles, il est à la fois lieu de conservation, de présentation et d'échanges des savoirs.

28 rue Albert 1^{er}
05 46 41 18 25
museum.info@ville-larochelle.fr
www.museum-larochelle.fr

Musée Maritime

Témoignage de l'histoire maritime de La Rochelle, le musée maritime permet de découvrir l'activité maritime sur le littoral atlantique, notamment grâce à des expositions permanentes et temporaires.

Place Bernard Moitessier
05 46 28 03 00
musee.maritime@ville-larochelle.fr
www.museemaritimelarochelle.fr



ESPACES CULTURELS

Centre Intermondes

Espace international de résidence artistique ouvert à toutes formes de création, de débats et de rencontres.

11 bis rue des Augustins

05 46 51 79 16

affaires-culturelles@ville-larochelle.fr

www.centre-intermondes.com

La Coursive - Scène Nationale

Salle de spectacle et centre culturel accueillant des créations théâtrales, chorégraphiques, musicales et de cirque contemporain. Cet équipement est également un cinéma Art et Essai.

4 rue Saint-Jean du Péro

05 46 51 54 00

theatre@la-coursive.com

www.la-coursive.com

Carré Amelot

Espace culturel qui développe un projet artistique et culturel autour de l'émergence : émergence des publics, notamment le jeune public, émergence des artistes, en les accompagnants dans leurs créations, et émergence des pratiques artistiques amateurs.

Chaque saison propose spectacles, expositions, ateliers, résidences, festivals et actions culturelles, en complémentarité avec les autres structures culturelles du territoire, et sur différents lieux de la Ville.

10 bis rue Amelot

05 46 51 14 70

contact@carre-amelot.net

www.carre-amelot.net

École Nationale de Musique et de Danse

Espace de découverte et apprentissage de la musique, de la danse et du chant.

39 rue Thiers

05 46 41 07 37

conservatoire.musique-danse@

agglo-larochelle.fr

Centre Chorégraphique National Chapelle Fromentin

Espace de danse, dirigé par le chorégraphe Kader Attou.

14 rue du Collège

05 46 41 17 75

contact@ccnlarochelle.com

www.ccnlarochelle.com

La Sirène

Espace musical avec studios d'enregistrement, boîte de nuit et salle de concert pour musique contemporaine.

111 Boulevard Émile Delmas

05 46 56 46 62

infos@la-sirene.fr

www.la-sirene.fr

Orchestre d'Harmonie

Orchestre d'Harmonie de musique classique.

17 rue Amos Barbot

17000 La Rochelle

05 46 41 53 80

ohv1r@orange.fr

ARCHIVES MUNICIPALES

Archives municipales

Service public gratuit et ouvert à tous, les Archives municipales sont à la fois lieu de conservation et de communication. Près de 3 kms de documents du XIII^e siècle à nos jours, écrits et iconographiques, sont mis à la disposition du public.

Ancien Arsenal

16 place Baptiste Marcet

BP 1541

17086 La Rochelle - Cedex 2

05 46 51 53 91



PUB

Pionnière en matière de mobilité douce et de développement durable, la Ville de La Rochelle s'est également engagée en faveur d'un environnement favorable à la santé de ses habitants. La Direction Santé Publique et Accessibilité contrôle et suit la qualité de notre environnement, et met en place des actions spécifiques. Elle sensibilise, informe et conseille les citoyens pour qu'ils deviennent acteurs de la préservation de notre environnement et contribuent à la diffusion de bonnes pratiques au quotidien.

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET HABITAT

VOS CONTACTS À LA MAIRIE :

DIRECTION DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Place Jean-Baptiste Marcet
05 46 51 43 60

DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET ACCESSIBILITÉ

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
1 rue Nicolas Venette
05 46 51 51 42

QUALITÉ DE L'AIR

ATMO Nouvelle Aquitaine surveille la qualité de l'air grâce aux 3 stations de mesure réparties sur la ville et informe les Rochelais sur la pollution. Retrouvez les résultats au quotidien sur le site www.atmo-nouvelleaquitaine.org

QUALITÉ DE L'HABITAT

BRUIT

NUISANCES SONORES LIÉES AU VOISINAGE

Les bruits de voisinage (cris, aboiements, musique) peuvent être signalés à la Police Municipale. Le tapage est interdit de jour comme de nuit, et le bruit exagéré, long et répétitif est répréhensible.

NUISANCES SONORES LIÉES AUX ÉQUIPEMENTS

Si vous êtes gêné par un équipement bruyant (climatiseur, extracteur ou autre), vous pouvez adresser un courrier à la Direction Santé Publique et Accessibilité qui vérifiera l'objectivité de la plainte et pourra intervenir pour faire cesser la nuisance.

NUISANCES SONORES LIÉES À LA MUSIQUE AMPLIFIÉE

Les salles et établissements diffusant de la musique amplifiée peuvent générer une nuisance sonore. Si vous trouvez dans cette situation, adressez-vous à la Direction Santé Publique et Accessibilité qui interviendra auprès de l'exploitant et pourra initier, si nécessaire, des mesures sonométriques à votre domicile pour évaluer la nuisance.

À noter que la Police Municipale travaille également la nuit, du mardi au samedi inclus, de 19h à 3h, et peut être jointe comme en journée au 05 46 51 50 60.

À SAVOIR

- **L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse, perceuse, appareils électroménagers bruyants, etc.) est autorisée**

à La Rochelle les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h, le samedi, de 10h à 12h et de 15h à 19h, et les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.

- **16 sanitaires publics gardiennés ou automatiques** sont ouverts toute l'année et accessibles aux personnes à mobilité réduite (sauf Cours des Dames). Tarif : 0,50 €.

LUTTE CONTRE LES ANIMAUX INDESIRABLES

INSECTES

En cas d'infestation par des insectes (punaises de lit, puces, cafards...) dans des locaux privés, vous pouvez faire appel à une société de désinsectisation spécialisée. L'usage de produits biocides vendus dans le commerce est possible, mais nécessite toute les précautions d'usage. Si vous résidez en habitat collectif (HLM, copropriété), signalez cette situation à votre bailleur ou au syndic.

RATS

Signalez la présence de rongeurs à la Direction Santé Publique et Accessibilité qui vous apportera des informations et conseils utiles pour éviter leur prolifération (informations consultables également sur le site internet de la Ville).

TERMITES

Si vous constatez la présence de termites à votre domicile, vous êtes tenu d'en faire la déclaration à la Direction Santé Publique et Accessibilité par courrier ou en remplissant le formulaire Cerfa n°12010 téléchargeable sur internet.

ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Téléphonie mobile

La Rochelle compte une quarantaine de relais de téléphonie mobile répartis de manière homogène sur le territoire (carte d'implantation consultable sur www.cartoradio.fr).

Si vous avez des inquiétudes quant au rayonnement issu de la téléphonie mobile, vous pouvez faire une demande de mesure gratuite auprès de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) en remplissant le document Cerfa N°15003*01 téléchargeable sur <http://vosdroits.service-public.fr>. La Direction Santé Publique peut vous apporter des renseignements complémentaires et effectuer également des mesures d'exposition à votre domicile.

À SAVOIR

Un état parasitaire datant de moins de trois mois est obligatoire en cas de vente d'un immeuble bâti. Il doit être annexé à l'acte authentique de vente.

HABITAT INDIGNE

Si votre logement présente des désordres risquant de porter atteinte à votre santé (moisissures, humidité, absence de ventilation, etc.), vous devez informer votre bailleur des problèmes rencontrés par courrier recommandé avec accusé de réception, en lui proposant un délai de réponse adapté pour remédier à la situation.

Une fois le délai écoulé, vous pouvez saisir la Direction Santé Publique et Accessibilité. Un technicien prendra contact avec vous pour effectuer une visite du logement et pourra intervenir auprès de votre bailleur pour qu'il remédie aux problèmes constatés. Consultez également la rubrique Quotidien-Logement en page 33.

Le logement doit répondre aux exigences réglementaires. Pour toute information sur vos droits en tant que locataire, vous pouvez contacter l'ADIL.

ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)
05 46 34 41 36

PROPRETÉ URBAINE

Si vous constatez un tag sur le domaine public, le formulaire en ligne pour les signaler et les faire enlever se trouve sur le site de la ville larochelle.fr

Si vous constatez un dysfonctionnement en terme de propreté ou de salubrité sur l'espace public, rendez-vous sur le portail citoyen demarches.larochelle.fr, pour effectuer un signalement ou passer par le standard au 05 46 51 51 51.

ESPACES VERTS

Si vous constatez un dysfonctionnement sur les espaces verts ou les aires de jeux et terrains de sports, rendez-vous sur le portail citoyen demarches.larochelle.fr, pour effectuer un signalement ou passer par le standard au 05 46 51 51 51

NATURE ET PAYSAGE

ARBRES ET ESPACES NATURELS

Pour des demandes d'élagage ou d'entretien des arbres en limite de propriété, pour des questions sur la biodiversité, les marais de Pampin, Tasdon, le site de Chef de Baie et l'entretien des cours d'eau ainsi que pour toutes demandes liées aux éco-manifestations.

Lundi, mercredi, vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
8 place Jean-Baptiste Marcet
demarches.larochelle.fr



Le service État civil de la Ville de La Rochelle propose un service public indispensable. Il permet de déclarer les naissances, obtenir des actes, procéder aux formalités de mariage, s'inscrire sur les listes électorales, solliciter des documents d'identité ou encore déclarer les décès.

ÉTAT CIVIL

À SAVOIR

Les mairies de proximité sont des relais administratifs de proximité qui vous accueillent, vous orientent et vous informent. Elles assurent les mêmes prestations de formalités générales que la mairie centrale.

Retrouvez les coordonnées des mairies de proximité en page 13.

Le portail citoyen vous permet d'effectuer vos demandes d'actes de mariage, de décès, ou de naissance en ligne. Rendez-vous sur demarches.larochelle.fr, 7j/7 et 24h/24.

DÉCLARATION DE NAISSANCE

La déclaration de naissance doit se faire dans les cinq jours qui suivent la naissance.

Pièces à fournir : le livret de famille s'il existe, une pièce d'identité des parents, la copie intégrale de la reconnaissance anticipée s'il y a lieu, l'original de la déclaration conjointe de choix de nom si les parents souhaitent appliquer la loi sur le nom de famille. 05 46 51 11 67

RECONNAISSANCE

La reconnaissance d'un enfant permet aux parents ou futurs parents non mariés d'établir un lien de filiation. C'est un acte totalement libre, qui peut se réaliser à tout moment (y compris avant la naissance lorsque la grossesse est établie médicalement) auprès du service État civil ou dans les mairies de proximité. 05 46 51 11 67

Pièce à fournir : une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

DÉLIVRANCE D'ACTES

Conditions pour obtenir une copie intégrale d'acte de naissance ou de mariage :

- être la personne concernée par l'acte ou son conjoint, ses ascendants ou descendants, son représentant légal,
- être majeur ou émancipé,
- décliner, lors de la demande, les noms et prénoms usuels des parents de la personne que l'acte concerne. Les copies d'acte de décès peuvent être délivrées à toute personne.

Toutes les demandes, en lien avec l'état civil, doivent être formulées

à la mairie du lieu de survenance de l'événement (naissance, mariage, décès) :

- par écrit, en joignant une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse,
- par internet sur le site www.acte-etat-civil.fr,
- aux guichets du service État Civil ou dans les trois mairies de proximité.

Si vous êtes né(e) à La Rochelle, la fourniture d'un acte de naissance n'est plus nécessaire dans le cadre de votre demande de passeport ou de carte nationale d'identité sur le territoire français. Les Français nés à l'étranger doivent adresser leurs demandes au Ministère des Affaires Étrangères. Ministère des Affaires Étrangères Service central de l'État civil 11 rue de la Maison Blanche 44941 Nantes cedex 9 www.diplomatie.gouv.fr

À SAVOIR

Dans certains cas médicalement justifiés, et sur rendez-vous, les agents de l'État civil peuvent se déplacer à domicile. 05 46 51 51 49.

MARIAGE

Les mariages sont célébrés à l'Hôtel de Ville ainsi que dans les mairies de proximité de Laleu, Mireuil et Villeneuve-les-Salines. Pour vous guider dans vos démarches, vous pouvez retirer un dossier explicatif auprès du service de l'État civil ou dans les mairies de proximité.

Le lieu de mariage est déterminé par le lieu d'habitation. L'un des époux, ou l'un de leurs parents (père ou mère), doit habiter sur la commune de La Rochelle ou au moins y résider depuis un mois à la date de la publication. Contactez le service État civil pour obtenir des informations personnalisées.

La constitution préalable d'un dossier est indispensable. Il convient de se présenter au bureau des mariages du service État civil afin d'obtenir toute précision nécessaire. La date du mariage est fixée en accord avec le service au moment du dépôt du dossier complet.

05 46 51 51 49

PACS

L'enregistrement des PACS a lieu au service État Civil ou dans les mairies de proximité pour les futurs partenaires résidents à La Rochelle.

05 46 51 53 81

ATTESTATION D'ACCUEIL

Dans le cadre de l'accueil d'une personne étrangère pour un séjour n'excédant pas 90 jours, l'hébergeant doit remplir une attestation d'accueil auprès du service État civil de la ville de La Rochelle ou des mairies de proximité.

05 46 51 79 30

ÉLECTIONS

Le service Élections réalise votre inscription sur les listes électorales (avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois) et vous indique votre bureau de vote.

Il est désormais possible de s'inscrire tout au long de l'année, et jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant un scrutin pour pouvoir voter. L'inscription peut se faire en ligne sur [www.service-public.fr / rubrique recensement](http://www.service-public.fr/rubrique/recensement)).

- Service Élections
Place Jean-Baptiste Marcet
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 17h
05 46 51 51 53

- Permanences du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h dans les mairies de proximité de Laleu, Mireuil et Villeneuve-les-Salines.

RECENSEMENT CITOYEN

Le recensement est obligatoire pour tous les jeunes (garçons et filles), dès l'âge de 16 ans et de nationalité française, afin qu'ils effectuent la Journée Défense et Citoyenneté.

Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur www.servicepublic.fr à la rubrique Recensement.

Service État civil
Place Jean-Baptiste Marcet
05 46 51 14 01

ou dans les mairies de proximité.

DOCUMENTS OFFICIELS

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
La carte nationale est le document officiel qui permet à tout citoyen de justifier de son identité et de sa nationalité française.

Ce document permet de franchir les frontières de certains pays, notamment ceux dans l'Union Européenne.

Coût : gratuit (toutefois, en cas de non-présentation de l'ancienne CNI, un timbre fiscal de 25 € est demandé).

- Délai d'obtention : 5 à 8 semaines en moyenne.

- Durée de validité : 15 ans pour les personnes majeurs et 10 ans pour les mineurs.

N'attendez pas le dernier moment : le délai d'obtention de ces documents est plus long à l'approche des vacances d'été notamment, ou des examens scolaires.

Les demandes de carte nationale d'identité sont à déposer, sur rendez-vous, dans n'importe quelle mairie équipée de dispositifs de recueil.

La présence du demandeur est indispensable. Pour les mineurs, le représentant légal doit être également présent.

Les mairies de proximité assurent les mêmes prestations de formalités générales que la mairie centrale.

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

La France délivre à ses citoyens des passeports biométriques contenant de façon sécurisée toutes les données du demandeur. Document de voyage et justificatif d'identité, le passeport est exigé pour entrer dans la plupart des pays étrangers.

N'attendez pas le dernier moment : le délai d'obtention du passeport est un peu plus long à l'approche des vacances d'été notamment. Délai : 5 à 8 semaines en moyenne.

La présence du demandeur est indispensable. Pour les mineurs, le représentant légal doit être également présent.

À SAVOIR

L'enregistrement des dossiers de carte d'identité et de passeport se fait uniquement sur rendez-vous.

En cas de première demande ou de renouvellement de passeport ou de carte d'identité nous vous recommandons de vous diriger vers le site www.service-public.fr, afin de compléter votre pré-demande en ligne.

Le site : timbres.impots.gouv.fr permet en outre d'acheter les timbres fiscaux nécessaires à l'établissement d'un passeport directement depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone. Néanmoins, il est encore possible d'acheter ses timbres dans un bureau de tabac.

05 46 51 79 30

DÉCLARATION DE DÉCÈS

La déclaration de décès doit être effectuée dans les 24 heures. Elle peut être faite par toute personne qui dispose de suffisamment d'éléments d'informations sur le ou la défunt(e). Si la personne décède à l'hôpital de La Rochelle, l'établissement déclare directement le décès au service État civil.

Pièces à joindre :

- certificat de décès établi par le médecin,
- livret de famille de la personne décédée ou tout autre document permettant d'établir son état civil.

Service État civil

Bureau des décès

Place Jean-Baptiste Marcet

ou dans les mairies de proximité pour

un décès à domicile

ACCOMPAGNEMENT

Pour les démarches à effectuer (l'organisation de la cérémonie, des formalités au cimetière ou de la crémation), vous pouvez vous adresser à l'opérateur de pompes funèbres de votre choix. N'hésitez pas à faire réaliser plusieurs devis auprès des opérateurs privés ou publics présents sur le territoire.

Liste des opérateurs funéraires habilités :

- Préfecture de Charente-Maritime
05 46 27 43 00

- Service État civil
Bureau des décès
Place Jean-Baptiste Marcet
05 46 51 11 48



PUB

Les associations et les organismes locaux, ainsi que le Médiateur de la République vous permettent de bénéficier d'informations juridiques, d'être orienté vers des spécialistes du droit et de faire valoir vos droits dans le cadre de vos démarches judiciaires, privées ou administratives.

DROIT ET CONCILIATION

DROIT

AIDE AUX VICTIMES

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ENTRAIDE JUDICIAIRE (ADEJ 17)

Accueil, écoute, information des victimes d'infraction pénale sur leurs droits et accompagnement dans leurs démarches judiciaires, privées ou administratives.

ADEJ 17

75 boulevard de Cognehors

05 46 55 10 70

adej-17@orange.fr

ASSISTANCE AUX DÉMARCHES

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DE LA ROCHELLE

La Maison de la justice propose un accueil, une écoute et une assistance dans le cadre de démarches administratives et juridiques. Des permanences d'information et d'orientation juridiques sont proposées par des associations (CIDFF, ADIL, UDAF, CRESUS, LDH). Elle propose également :

- des consultations juridiques par des professionnels du droit (avocats, huissiers, notaires, etc.),
- un accueil et une écoute spécifiques réservés aux victimes

d'infractions par le service d'aide aux victimes (CIDFF),

- une réponse à la problématique de la petite délinquance quotidienne en appliquant des mesures alternatives aux poursuites pénales (rappels à la loi, réparations),
- des médiations pénales assurées par ALTEA sur réquisition du Procureur de la République,
- le traitement des petits litiges d'ordre civil (consommation, voisinage, logement) en privilégiant des solutions à l'amiable et rapides.

La Passerelle - Mireuil

Accueil du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h

Toutes les consultations ont lieu

sur rendez-vous

05 46 09 92 01

mjd-la-rochelle@justice.fr

POINT D'ACCÈS AU DROIT DE VILLENEUVE-LES-SALINES

Permanence d'information et d'orientation juridique généraliste. (Accueil, écoute, orientation, et aide dans l'accomplissement des démarches).

Centre social

Place du 14 Juillet

Du lundi au vendredi,

de 9h à 12h et de 14h à 18h

05 46 44 10 44

DROIT DE LA FAMILLE

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)

L'UDAF de Charente-Maritime a pour mission première de représenter officiellement l'ensemble des familles sur le département dans les conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État ou les collectivités territoriales.

Pour renseigner les familles dans leurs démarches quotidiennes, l'UDAF dispose d'un service gratuit et confidentiel : le Service Info Famille. Ouvert à tous, c'est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation personnalisé permettant d'apporter des réponses aux questions des familles dans les domaines de la vie quotidienne : logement, droit de la famille, santé, éducation, consommation, etc. Le service a également pour mission d'informer, conseiller et aider concrètement les tuteurs familiaux en exercice, ou les personnes souhaitant le devenir, dans leurs différentes démarches.

UDAF 17

5 rue du Bois d'Huré

17140 Lagord

05 46 28 36 00

contact@udaf17.fr

www.udaf17.fr

CONCILIATION ET MÉDIATION

AVEC UNE ADMINISTRATION

Le délégué Départemental

Le Défenseur des droits a succédé au Médiateur de la République. Il est en charge de défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les administrations de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics et les organismes investis d'une mission de service public.

Le Délégué Départemental fait respecter les droits et libertés et promeut l'égalité.

Il remplit 4 fonctions :

- défendre les droits et libertés individuels dans le cadre des relations avec les administrations,
- défendre et promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant,
- lutter contre les discriminations prohibées par la loi et promouvoir l'égalité,
- veiller au respect de la déontologie des personnes exerçant des activités de sécurité.

Préfecture de la Charente-Maritime
M. René Cesari
38 rue Réaumur
05 46 27 43 95 (permanence le mercredi sur rendez-vous)

AVEC UNE PERSONNE PRIVÉE

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est une personne bénévole désignée par le premier Président de la Cour d'Appel. Il est investi de plusieurs missions : Il doit favoriser le règlement à l'amiable des différends et, le cas échéant, le constater par écrit. Le conciliateur peut être saisi directement, par courrier, par téléphone, sur rendez-vous ou lors d'une permanence. Il peut être saisi par une seule des personnes concernées, mais ne peut obliger l'autre à accepter le principe de la conciliation. Le conciliateur est compétent pour intervenir dans des différends entre des personnes privées (et non avec l'administration) à l'exclusion des affaires concernant l'état-civil, le divorce, la reconnaissance d'enfant, les pensions alimentaires, la garde des enfants et l'autorité parentale. Sa prestation est gratuite. Plus d'informations au 05 46 51 51 51.

AVEC UN PARENT

ASSOCIATION DES FAMILLES D'AUNIS-SAINTONGE (AFAS)

L'AFAS peut aider les familles à protéger leurs intérêts et à rétablir ou préserver des liens familiaux.

Accueil-écoute et accueil téléphonique

Du Lundi au jeudi, de 14h15 à 17h45- Vendredi de 14h15 à 16h45
Point de rencontre, lieu pour l'exercice des droits de visite interrompus, difficiles ou conflictuels.

Médiation familiale dans le cas de conflits familiaux sur rendez-vous. Accompagnement du parent pour l'exercice du droit de visite et d'hébergement par la mise à disposition temporaire d'un appartement. Actions de soutien à la parentalité. Espace rencontre Parents-enfants.

- AFAS
Résidence le Platin
3 bis perspective de l'Océan
05 46 41 63 19
info@afas17.fr
http://afas17.free.fr

- CIDFF 17
2 rue Louis Braille
05 46 41 18 86
cidff17@orange.fr
www.infofemmes.com

À SAVOIR

Le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) offre une information aux hommes, aux femmes et aux familles sur le droit et les procédures en droit de la famille (séparation, autorité parentale, droit de l'enfant, successions...), droit du travail, droit des étrangers, droits sociaux, surendettement, droit pénal. Écoute psychologique.

ANNEXES

CRÈCHES ET HALTE- GARDERIES

CRÈCHES MUNICIPALES MULTI-ACCUEIL

Crèche multi-accueil du Bois des Protestants

103 rue du vélodrome
05 46 67 42 34

Crèche multi-accueil des Minimes

44 rue de Roux
05 46 07 48 00

Crèche multi-accueil de La Pallice

249 avenue Denfert Rochereau
05 46 55 78 40

Micro crèche de Mireuil

Square de la Passerelle
05 46 42 13 01

CRÈCHES MUNICIPALES FAMILIALES

Crèche familiale de Mireuil

Square de La Passerelle
05 46 42 13 01

Crèche familiale de Villeneuve-les-Salines

4 rue Philippe Chabaneix
05 46 44 14 83

CRÈCHES ASSOCIATIVES

Crèche hospitalière L'Île des enfants

Rue de Beauregard
05 46 00 27 60

Crèche multi-accueil La Farandole

Place du 14 Juillet
05 46 34 43 17

Crèche multi-accueil Les P'tits Futés

22 place de l'Europe
05 46 42 47 70

Crèche multi-accueil Méli-Mélo

38 rue du Maréchal Juin
05 46 43 48 75

Crèche multi-accueil Petit à Petit

40 rue basse de Saint-Éloi
05 46 67 70 17

Crèche Il était un Petit Navire

87 avenue des Cordeliers
05 46 56 06 47

Halte-garderie Les Petits Princes

41 rue Thiers
05 46 41 06 73

Crèche Multiaccueil «L'île aux Bambins»

1, allée Marie-Claude Mémou

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Relais Assistentes Maternelles Nord

Square La Passerelle
05 46 31 88 28

Relais Assistentes Maternelles Sud

Place du 14 Juillet
05 46 31 88 28

LIEUX D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS

Bac à Sable

42 rue des Fonderies
05 46 41 06 73

La Maisonnée

22 place de l'Europe
05 46 42 47 70

Au Paradis des P'tits Bouts

249 avenue Denfert Rochereau
05 46 42 26 08

Crèche multiaccueil « La Maisonnée de Jérico »

4 rue Claude Masse
05 46 66 42 62

ÉCOLES MATERNELLES

Arcère

1 rue Arcère
05 46 41 17 28
em-arcere-larochelle@ac-poitiers.fr

Jean Bart

38 avenue des Corsaires
05 46 42 58 45
em-jb-larochelle@ac-poitiers.fr

Beauregard

11 rue du Général Cousse
05 46 27 17 35
e-beauregard-larochelle@ac-poitiers.fr

Marcelin Berthelot

35 rue de Vaugouin
05 46 42 57 83
em-berthelot-larochelle@ac-poitiers.fr

Bongraine

Rue Jean-Baptiste Charcot
05 46 44 25 39
em-bongraine-larochelle@ac-poitiers.fr

Raymond Bouchet

5 rue Guynemer
05 46 44 21 16
em-bouchet-larochelle@ac-poitiers.fr

Condorcet

40 avenue Danton
05 46 44 17 69
em-c-larochelle@ac-poitiers.fr

Descartes

Avenue du Maréchal Juin
05 46 43 09 91
e-descartes-larochelle@ac-poitiers.fr

Paul Doumer

19 rue Gaston Périer
05 46 27 17 86
em-doumer-larochelle@ac-poitiers.fr

La Genette

23 rue Michelet
05 46 34 84 56
em-genette-larochelle@ac-poitiers.fr

Rey

Rue du Duc
05 46 41 37 97
em-rey-larochelle@ac-poitiers.fr

Grandes Varennes

18 rue Gabriel Charlopeau
05 46 42 55 57
em-lgv-larochelle@ac-poitiers.fr

Louis Guillet

Cours Louis Guillet
05 46 42 51 09
em-lg-larochelle@ac-poitiers.fr

Laleu

21 rue de la Muse
05 46 42 59 41
em-laleu1-larochelle@ac-poitiers.fr

Lavoisier

29 avenue Schoelcher
05 46 44 16 55
em-l-larochelle@ac-poitiers.fr

Pierre Loti

52 rue du Docteur Henri Dalmon
05 46 42 56 29
em-loti-larochelle@ac-poitiers.fr

Claude Nicolas

23 rue Nicolas Denys
05 46 42 63 45
em-cn-larochelle@ac-poitiers.fr

Bernard Palissy

35 rue Duplex
05 46 34 80 63
em-palissy-larochelle@ac-poitiers.fr

Le Prieuré

31 rue du Commandant L'Herminier
05 46 34 20 20
em-prieure-larochelle@ac-poitiers.fr

Barthélémy Profit

Rue Édouard Vaillant
05 46 45 04 18
em-profit-larochelle@ac-poitiers.fr



ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Jean Bart

38 avenue des Corsaires
05 46 42 49 98
e-jb-larochelle@ac-poitiers.fr

Beauregard

11 rue du Général Cousse
05 46 27 17 35
e-beauregard-larochelle@ac-poitiers.fr

Marcelin Berthelot

35 rue de Vaugouin
05 46 42 67 20
e-berthelot-larochelle@ac-poitiers.fr

Bongraine

Rue Jean-Baptiste Charcot
05 46 44 20 40
e-bongraine-larochelle@ac-poitiers.fr

Raymond Bouchet

Place des Britanniques
05 46 44 25 02
e-bouchet-larochelle@ac-poitiers.fr

Condorcet

42 avenue Danton
05 46 44 17 63
e-c-larochelle@ac-poitiers.fr

Descartes

Avenue du Maréchal Juin
05 46 43 09 91
e-descartes-larochelle@ac-poitiers.fr

Paul Doumer

19 rue Gaston Périer
05 46 27 17 52
e-pd-larochelle@ac-poitiers.fr

La Genette

32 rue Michelet
05 46 34 12 42
e-genette-larochelle@ac-poitiers.fr

Grandes Varennes

Avenue de la Résistance
05 46 42 56 16
e-lgv-larochelle@ac-poitiers.fr

Louis Guillet

1 avenue Louis Guillet
05 46 42 58 91
e-lg2-larochelle@ac-poitiers.fr

Laleu

19 rue de la Muse
05 46 42 69 85
e-laleu-larochelle@ac-poitiers.fr

Lavoisier

29 avenue Schoelcher
05 46 44 16 56

Pierre Loti

20 avenue Pierre Loti
05 46 42 37 36
e-loti-larochelle@ac-poitiers.fr

Massiou

26 rue Massiou
05 46 41 20 72
e-massiou-larochelle@ac-poitiers.fr

Claude Nicolas

19 rue Nicolas Denys
05 46 42 63 47
e-cn-larochelle@ac-poitiers.fr

Bernard Palissy

47 rue Dupleix
05 46 34 08 05
e-palissy-larochelle@ac-poitiers.fr

Le Prieuré

31 rue du Commandant L'Herminier
05 46 34 21 40
e-prieure-larochelle@ac-poitiers.fr

Barthélemy Profit

2 rue Rossel
05 46 44 74 48
e-bp-larochelle@ac-poitiers.fr

Réaumur

2 rue des Écoles
05 46 41 20 92
e-reaumur-larochelle@ac-poitiers.fr

Valin

Cours Ladauge
05 46 41 21 71
e-valin-larochelle@ac-poitiers.fr



COLLÈGES, LYCÉES ET CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA ROCHELLE

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SECONDAIRES DU 1^{ER} CYCLE (COLLÈGES)

Beauregard

23 rue de l'Artilerie
Tél. 05 46 27 18 68
ce.0170035w@ac-poitiers.fr

Albert Camus

1 rue François Viète
05 46 44 26 34
ce.0170142m@ac-poitiers.fr

Fabre d'Églantine

2, rue Fabre d'Églantine
05 46 44 13 65
ce.0171117x@ac-poitiers.fr

Eugène Fromentin

2 rue Jaillot
05 46 41 41 11
ce.0171184v@ac-poitiers.fr

Jean Guiton

Avenue du Recteur Pierre Moisy
05 46 42 74 48
ce.0170970m@ac-poitiers.fr

Pierre Mendès France

8 avenue du Luxembourg
05 46 42 16 36
ce.0170077s@ac-poitiers.fr

Samuel de Missy

Rue du Bois l'Épine
05 46 43 00 45
ce.0170088d@ac-poitiers.fr

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SECONDAIRES DU 1^{ER} CYCLE (COLLÈGES)

Fénelon Notre-Dame

36 rue Massiou
05 46 41 04 20
college@fenelon-notredame.fr

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SECONDAIRES DU 2^E CYCLE (LYCÉES)

Jean Dautet

18 rue Delayant
05 46 28 05 70
ce.0170028n@ac-poitiers.fr

Pierre Doriole

(établissement professionnel)
221 rue de Périgny
05 46 27 00 51
ce.0170031s@ac-poitiers.fr

Lycée des Métiers Hôteliers

Avenue des Minimes
05 46 44 20 60
ce.0171405k@ac-poitiers.fr

Rompsay

(établissement professionnel)
Avenue de Périgny
05 46 00 22 80
ce.0171238d@ac-poitiers.fr

Saint-Exupéry

Allée de Lattre de Tassigny
05 46 43 69 83
ce.0171418z@ac-poitiers.fr

René Josué Valin

Rue Henri Barbusse
05 46 44 27 48
ce.0170027m@ac-poitiers.fr

Léonce Vieljeux

118 rue des Gonthières
05 46 34 79 32
ce.0170029p@ac-poitiers.fr

Lycée Régional d'Enseignement Maritime et Aquacole

Avenue du Maréchal Juin
05 46 43 00 48
lma-la-rochelle@equipement.
gouv.fr

Établissements privés secondaires du 2^e cycle (lycées)

Fénelon Notre-Dame
36 rue Massiou
05 46 41 04 20
lycee@fenelon-notredame.fr

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

Campus des métiers de La Rochelle

Rue du Château
05 46 00 46 80
cfalr@cm-larochele.fr

HANDICAP

LISTE DES CLIS - ÉCOLES

École Beauregard

Accueil déficience auditive

École Descartes

Accueil handicap mental léger/
moyen

École Berthelot

Accueil handicap mental léger/
moyen

École Barthélémy Profit

Accueil handicap moteur

École Condorcet

Accueil handicap mental léger

École Paul Doumer

Accueil handicap mental léger

École des Grandes Varennes

Accueil handicap mental léger

École Louis Guillet

Accueil handicap mental léger

École Jean Bart

Accueil handicap mental léger

École Réaumur

Accueil handicap mental léger

École Fénelon Notre-Dame (privée)

Accueil handicap mental léger

École Paul Michaud (Châtelailon)

Accueil troubles envahissants du
développement autisme

LISTE DES ULIS - COLLÈGES**Collège Albert Camus**

Accueil handicap mental léger/
moyen

Collège de l'Atlantique

Accueil handicap mental léger

Collège Samuel de Missy

Accueil handicap mental léger

Collège Fabre d'Églantine

Accueil handicap mental léger

Collège Eugène Fromentin

Accueil handicap mental léger

**Lycée professionnel
Pierre Doriole**

Accueil handicap mental léger

**Collège André Malraux
(Châtelailion)**

Accueil troubles envahissants du
développement (autisme)

**Collège Fénelon Notre-Dame
(privée)**

Accueil handicap mental léger

Collège Beauregard

Accueil déficience auditive



SERVICES À DOMICILE

Les services à domicile indiqués ci-après sont habilités APA par le Conseil départemental.
D'autres services d'aide à la personne et de télé-assistance existent.
Consulter le service de l'annuaire ou le site du Conseil départemental (charente-maritime.fr).

SERVICES	COORDONNÉES	Auxiliaires de vie	Aide ménagère	Garde à domicile	Personnel soignant à domicile	Centrale de télé assistance
CCAS Soins infirmiers à domicile	17 avenue du Général Mangin 05 46 31 34 11				X	
CCAS Télesolidarité	17 avenue du Général Mangin 05 46 31 34 13					X
CCAS Aide à domicile, prestataire	17 avenue du Général Mangin 05 46 27 53 00	X	X	X		
La Rochelle Santé Mandataire	24 avenue Pierre Loti 05 46 43 65 15	X	X	X		
Association Entraide Multiple (AEM) Prestataire et mandataire	14 place de l'Europe 05 46 50 71 71	X	X	X		
ADMR Agence La Rochelle Prestataire Bât Proscenium	32 avenue Albert Einstein 05 46 07 49 62	X	X			
L'Escal Prestataire et mandataire	68 rue des Voiliers 05 46 42 48 09	X	X	X	X	
UNA DOM 17 Prestataire et mandataire	17105 Saintes cedex 05 46 32 23 16	X	X			
Maintien ADOM Prestataire	85 avenue des Cordeliers 05 46 01 27 62	X	X			X
Adéquat service DOMIDOM Prestataire	148 avenue du cimetière 05 46 07 37 22	X	X			X
Petits-fils	3 avenue des Cordeliers 05 86 08 01 11	X	X	X		

SERVICES	COORDONNÉES	Auxiliaires de vie	Aide ménagère	Garde à domicile	Personnel soignant à domicile	Centrale de télé assistance
Âge d'Or Services Prestataire	83 bis avenue de RomsPAY 05 46 01 62 22	X	X			X
TREMÄ (PEP 17) Prestataire	7 rue Sainte-Lucile 17139 Dompierre-sur-Mer 05 46 42 19 19	X	X			
Aunis Saintonge Service Prestataire et mandataire	81 rue Rempart St-Claude. Résidence Le Bastion 05 46 41 99 16	X	X	X		
Domaliance Prestataire	Sedan 05 46 55 16 46	X	X	X		X
AXEO Services Prestataire	11 novembre 1918 05 46 42 38 98	X	X			
Domicil+ Prestataire	40 avenue Albert Einstein	X	X			
02 La Rochelle	126 boulevard Émile Delmas 02 43 72 02 02	X	X			
ALLOVIE	0800 300 364					X
Assystel	0810 10 10 05					X
Association pour la Sécurité et l'Assistance des personnes âgées, handicapées ou isolées (ASA)	4 rue de l'Océan 17138 Saint-Xandre 05 46 41 12 22					X

COURSES, PORTAGE DE REPAS, PETITS DEPANNAGE ET COIFFURE À DOMICILE

LES COURSES

Elcidis

Courses de proximité. Livraison en véhicules électriques frigorifiques pour certaines grandes enseignes
05 46 41 60 04

Age d'Or Services

83 bis avenue de Rompsay
05 46 01 62 22
www.agedorservices.com

LES REPAS (LIVRÉS À DOMICILE)

Le Triporteur Association l'Escale

62 avenue Edmond Grasset
17444 Aytré
05 46 41 03 33 / 06 10 28 60 86

Age d'Or Services

83 bis avenue de Rompsay
05 46 01 62 22
www.agedorservices.com

Maintien ADOM

85 avenue des Cordeliers
05 46 01 27 62

Les Menus Services

15 rue Le Verrier
17440 Aytré
05 46 52 92 49

Aider 17

1 Boulevard Vladimir
CS 60262
17105 Saintes Cedex
05 46 97 51 31

Mon coursier à domicile

06 51 47 54 27
www.moncoursierdequartier.com

LES PETITS DÉPANNAGES À DOMICILE

Association Départementale pour l'Emploi et la Formation (ADEF 17)
Ménage, repassage, aide aux courses, jardinage, bricolage, aide au déménagement, petits travaux d'entretien ou de réparation. Assistance informatique. Accompagnement avec chèques Sortir Plus.

1 rue de l'Ouvrage à Corne
05 46 41 09 06

Cohésion 17

Ménage, repassage, entretien des vitres, aide aux courses, préparation de repas, déménagements, petits travaux d'entretien, de réparation, jardinage (fournir l'outillage et le matériel). Promenade des animaux et garde au domicile du propriétaire.

18 avenue Pierre Loti
05 46 67 75 90

Régie de quartier Diagonales

Entretien des jardins, petites réparations. Éducation canine.
41 avenue Danton
05 46 34 32 32

L'Escale

Jardinage et petits bricolages
62 avenue Edmond Grasset
17440 Aytré
05 46 44 38 85

02 La Rochelle

Jardinage
126 Boulevard Émile Delmas
02 43 72 02 02

Domidom

Jardinage et petits bricolages
148 avenue du cimetière
05 46 07 37 22

Free'Dom

Jardinage, bricolage
48 bis avenue Jean Guiton
05 46 30 01 43 48

La coiffure à domicile : MVM Coiffure

26 avenue Joliot Curie
17180 Périgny
05 46 30 01 01

L'optique à domicile : De Vues à Moi

21 rue Alphonse de Saintonge
05 16 07 34 87

ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Résidence Autonomie – EHPAD du Champ de Mars

Avenue du Champ de Mars
05 46 00 21 76
epa.mars@ccas-larochelle.fr

Résidence Autonomie Léonce Vieljeux

1 avenue Raymond Poincaré
05 46 30 56 30
epa.vieljeux@ccas-larochelle.fr

EHPAD Les Minimes

2 rue Lucile
05 46 45 84 70
epa.minimes@ccas-larochelle.fr

EHPAD Massiou

4 rue Massiou
05 46 28 09 01
epa.massiou@ccas-larochelle.fr

Résidence Autonomie EHPAD Port-Neuf

69 boulevard Aristide Rondeau
05 46 27 40 00
epa.portneuf@ccas-larochelle.fr

Centre de Soins pour Personnes Agées (CSPA)

Unités de Soins de Longue Durée (USLD) dédiées aux personnes relevant de soins techniques.
05 46 45 50 50

**EHPAD Maison de Baillac
Fief de la Mare**

Rue du Moulin des Justices
17137 Puilboreau
05 46 45 50 50

**Centre hospitalier
Le Plessis EHPAD**

Rue du Docteur Schweitzer
05 46 45 50 50

ÉTABLISSEMENT PRIVÉS**L'Escale**

EHPAD habilité à l'aide sociale
14 rue Saint-Louis
05 46 50 25 25

Villa Océane

Résidence Autonomie
18/20 rue de la Désirée
05 46 31 35 10

**La Claire Fontaine
EHPAD**

6 rue du Gué
05 46 00 57 00

D'autres établissements pour personnes âgées existent sur la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Une liste complète est disponible au CLIC ou sur le site du Conseil départemental (charente-maritime.fr).

CLIC

11 rue Bletterie
05 46 28 35 35

**AIDE ALIMENTAIRE ET
RESTAURATION****Association**

La Soupe de Grand-mère
20 Cours Dame Hilaire
Résidence Racine
07 86 27 09 46

**Centre social et culturel
Christiane Faure**

41 rue Thiers
05 46 41 06 73

Centre social Vent des Îles

255 avenue Denfert Rochereau
05 46 42 26 08

**Centre Social
Villeneuve-les-Salines**

Place du 14 Juillet
05 46 44 10 44

**Centre social
Saint-Éloi - Beauregard**

40 rue basse de Saint-Éloi
05 46 34 33 11

**Centre social Tasdon -
Bongraine - Les Minimes**

1 allée Marie-Claude Mémon
05 46 44 24 08

**Mission Populaire
La Fraternité**

45 rue Jacques Henry
05 46 43 25 27

**MARCHÉS DE
LA ROCHELLE**

**LES MARCHÉS
DANS LES QUARTIERS****Tasdon**

Place des Britanniques
(parvis de l'église)
Tous les mardis de 8h30 à 13h30

Villeneuve-Les-Salines

Rue du 14 Juillet
Tous les mercredis de 8h30 à
13h30

Port-Neuf

Place de l'Île de France
Tous les jeudis de 8h30 à 13h30
Mireuil Parking La Passerelle
Tous les vendredis de 8h30 à
13h30

La Pallice

Boulevard du maréchal Lyautey
Tous les dimanches de 8h30 à
13h30

Marché de Laleu

Marché bio - Parc de Laleu
Tous les mercredis, de 15h à
19h30, du printemps à l'automne

Les Minimes Avenue du Lazaret
Tous les lundis de 8h30 à 13h30
(de juin à fin août)

**LES MARCHÉS
DU CENTRE-VILLE****Le marché couvert**

Tous les jours de l'année jusqu'à
13h30

Grand marché de rues

Autour du marché couvert
Les mercredis et samedis de
7h30 à 13h30 (samedi : priorité à
l'alimentaire)

**Verdun / Gargouilleau /
Place du marché**

Tous les vendredis après-midi de
13h30 à 19h30
(alimentaire exclusivement)

Marché aux puces

(réservé aux vendeurs
professionnels)
Chineurs et passionnés de marché
aux puces se retrouvent le jeudi et
le samedi de 8h30 à 19h.
Place de la Motte Rouge et rue
Saint-Nicolas

BUREAUX DE POSTE

36 31 (numéro non surtaxé)
www.laposte.fr

La Rochelle Atlantic
4 place de L'Europe

La Rochelle Cap Ouest
52 avenue de Mulhouse

La Rochelle Hôtel de Ville
6 place de l'Hôtel de Ville

La Rochelle Laleu
Agence Postale Communale
Mairie de proximité de Laleu
21 rue de la Muse

La Rochelle Les Minimes
57 rue de la Scierie et
Le Bounty, avenue du Lazaret

La Rochelle Marius Lacroix
138 rue Marius Lacroix

La Rochelle Port-Neuf
Place Petrozavodsk

La Rochelle Sautel
Boulevard André Sautel

La Rochelle Tasdon
Coop, 44-46 rue Émile Normandin
et 130 rue Émile Normandin

**La Rochelle
Villeneuve-les-Salines**
34 avenue Billaud Varenne

La Rochelle La Pallice
25 rue Eugène Dor

SITES INTERNET ET APPLICATION

Site officiel de la Ville
www.larochelle.fr

Démarches citoyennes
démarches.larochelle.fr

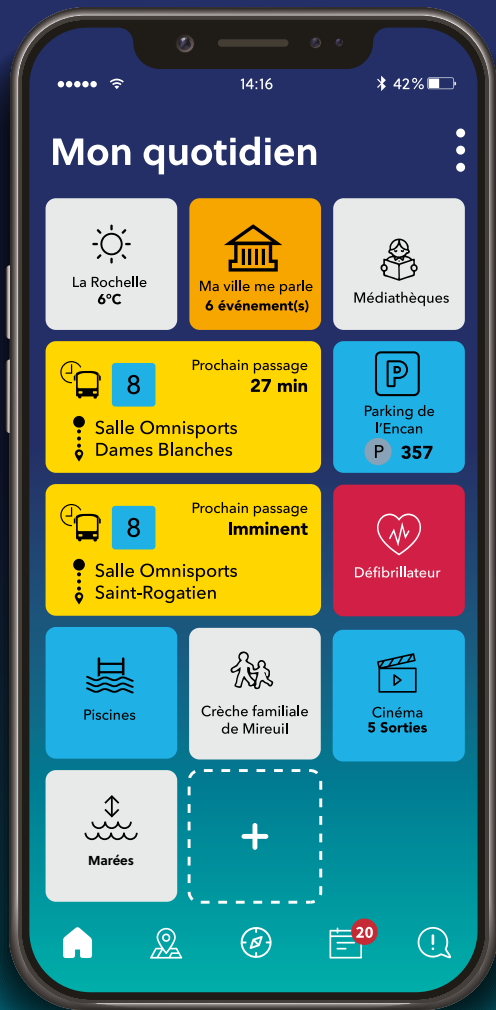
Application
« La Rochelle au bout des doigts »

Instagram :
La Rochelle Ensemble

Facebook :
La Rochelle Ensemble

LA ROCHELLE au bout des doigts

L'application mobile qui simplifie votre quotidien.



TÉLÉCHARGEZ
MOI !



Disponible sur
Google play



Disponible sur
App Store



Découvrez toutes ses fonctionnalités en la téléchargeant sur votre téléphone ou votre tablette.

Renseignements
Direction de la transformation numérique
transfonum@agglom-larochelle.fr
05 46 37 73 44

larochelle.fr

LA
ROCHELLE